

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2012**SOMMAIRE**

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
 <i>Madame le Maire</i>	9
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013 COMPRENANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES 10	
 <i>Madame le Maire</i>	11
 Alain PIVETEAU	12
 <i>Madame le Maire</i>	17
 Alain PIVETEAU	17
 <i>Madame le Maire</i>	17
 Sylvette RIMBAUD	18
 <i>Madame le Maire</i>	18
 Jérôme BALOGE	18
 <i>Madame le Maire</i>	20
 Amaury BREUILLE	20
 <i>Madame le Maire</i>	23
 Nicolas MARJAULT	23
 Elisabeth BEAUVAIS	24
 Michel PAILLEY	25
 Patrick DELAUNAY	25
 <i>Madame le Maire</i>	26
 Nathalie SEGUIN	26
 Alain PIVETEAU	27
 <i>Madame le Maire</i>	28
 Alain PIVETEAU	28
 Marc THEBAULT	29
 <i>Madame le Maire</i>	30
 Michel GENDREAU	30
 Nicole IZORE	31
 Elisabeth BEAUVAIS	31
 <i>Madame le Maire</i>	32
 Jérôme BALOGE	32
 <i>Madame le Maire</i>	32
 Jérôme BALOGE	32
 <i>Madame le Maire</i>	33
 Jean-Louis SIMON	33
 <i>Madame le Maire</i>	33
 Amaury BREUILLE	34
 Alain PIVETEAU	34
 <i>Madame le Maire</i>	36
 Nathalie SEGUIN	36
 <i>Madame le Maire</i>	36
 Nathalie SEGUIN	36
 <i>Madame le Maire</i>	37
 Christophe POIRIER	37
 Nicolas MARJAULT	39
 Elisabeth BEAUVAIS	40
 <i>Madame le Maire</i>	40
 Jacques TAPIN	40
 <i>Madame le Maire</i>	40
 Pascal DUFORESTEL	41
 <i>Madame le Maire</i>	42
DÉCISION MODIFICATIVE N°4	44
TARIFS MUNICIPAUX 2013	45
INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL MUNICIPAL	46
 Pilar BAUDIN	47
 Pascal DUFORESTEL	47
 Elisabeth BEAUVAIS	47

Pascal DUFORESTEL	47
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE, 60/64 RUE SAINT JEAN	48
Pilar BAUDIN	50
Pascal DUFORESTEL	50
Marc THEBAULT	50
Pascal DUFORESTEL	50
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE, 66/68 RUE SAINT JEAN	51
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE SIS AUX 44, 46 ET 48 RUE SAINT JEAN	53
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE SIS 2 ET 4 RUE DE L'ANCIEN ORATOIRE	55
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE SIS 2 RUE JEANNE D'ARC	57
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	59
PERSONNEL MUNICIPAL - RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATION	63
PRIME DE VACANCES VERSÉE AUX PERSONNELS MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2013 .	64
PERSONNEL CONTRACTUEL - RECRUTEMENT D'UN AGENT RESPONSABLE DE SECTEUR PROPRETÉ URBAINE	65
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL RESPONSABLE DE LA RÉGIE TECHNIQUE DU PARC DES EXPOSITIONS	66
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION	67
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DU PÔLE CADRE DE VIE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	68
CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET SON CCAS - AVENANT N°1	69
CONVENTION VILLE DE NIORT/COMITÉ D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (CASC) DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET DE SON TERRITOIRE - PRESTATION DE SECRETARIAT / COMPTABILITÉ	70
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRÈS DU COMITÉ D'ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES	71
Jean-Louis SIMON	72
Madame le Maire	72
Elisabeth RIMBAUD	72
Jean-Louis SIMON	72
Madame le Maire	72
EMPLOIS D'AVENIR	74
Jean-Louis SIMON	76
Anne LABBE	76
Jérôme BALOGÉ	76
Jean- Louis SIMON	76
Jérôme BALOGÉ	77
Jean-Louis SIMON	77
Elisabeth BEAUVAIS	77
Madame le Maire	77

Anne LABBE	78
PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SERVIES AU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - CONVENTION	79
ADMISSION, ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION DES ENVOIS DE CORRESPONDANCES, DE MESSAGES DE COMMUNICATION ET DE COLIS - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT	81
ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SYSTÈMES D'IMPRESSION - AVENANT N°1	82
SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - ACOMPTE	83
PROJETS FÉDÉRATEURS DES CLASSES APAC	84
Delphine PAGE	86
Madame le Maire	86
CLASSES DE DÉCOUVERTES SANS NUITÉES – 2013	87
CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - 2013	88
PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DU PAVILLON DES COLLOQUES AU PROFIT DU PÉTANQUE CLUB PÉXINOIS	89
DISPOSITIF APPELS À PROJETS ET EXPÉRIMENTATION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	90
DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE DES JEUNES - AVENANT N°6	92
DÉFIBRILLATEURS - CONVENTIONS D'INSTALLATION ET DE SURVEILLANCE	93
SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SÈVRES (AVIC 79) - PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET ACOMPTE	94
CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS DE HAUT NIVEAU	95
SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE DES DEUX SÈVRES POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GYMNASTIQUE FESTIVE EN 2013	98
Chantal BARRE	99
Madame le Maire	99
CHARTRE DE L'INTERVENANT BÉNÉVOLE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS EXTRA ET PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE NIORT	100
Patrick DELAUNAY	101
Madame le Maire	101
CONVENTIONS D'ACOMPTE AVEC LES CENTRES SOCIOCULTURELS ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS	102
Patrick DELAUNAY	104
Madame le Maire	104
Jacques TAPIN	104
Madame le Maire	104
Patrick DELAUNAY	104
Madame le Maire	104
SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET ACOMPTE	105
Madame le Maire	106
ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE UNIVERSITAIRES D'ESCALADE À L'ACCLAMEUR	107
Madame le Maire	108
Michel PAILLEY	108
Madame le Maire	108
Christophe POIRIER	108
ZAC PÔLE SPORTS - AUTORISATION DE DÉCOUVERT POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS À EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT	109

COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE, SAINT JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR L'EXERCICE 2013.	110
AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES	111
EFFACEMENT DE RÉSEAUX DANS LE BOURG DE SEVREAU - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU CTER	112
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	114
<i>Madame le Maire</i>	114
<i>Amaury BREUILLE</i>	114
<i>Frank MICHEL</i>	114
PLACE DE LA BRÈCHE - MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 4 ET 7 DU DCE 4, N° 2 AUX LOTS 20, 22 ET 23, N° 3 DES LOTS 15 ET 18 ET N° 4 DU LOT 17, N° 5 DU LOT 14 DU DCE 3	115
RÉFECTION DU PLATELAGE BOIS DES PASSERELLES DU CENTRE VILLE - MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANT N°1	117
SITE DE L'ANCIENNE USINE ERNA BOINOT - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF - PRUS OPERATION E10TER - LOT 2 - AVENANT N° 1	119
PRUS – ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ - CONVENTION PORTANT SUBVENTIONNEMENT D'UNE OPÉRATION D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE - AVENANT N°1	121
<i>Josiane METAYER</i>	123
AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING CARS : DEMANDE DE SUBVENTION PROXIMA AU CONSEIL GÉNÉRAL	124
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CLAPETS DES VIEUX PONTS - MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANT N°1	125
AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - CONTRAT 'CARTE D'AVITAILLEMENT TOTAL RAFFINAGE MARKETING'	127
AÉRODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	128
VALLÉE GUYOT – MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE ET DE SURSIS À STATUER	129
<i>Frank MICHEL</i>	131
<i>Madame le Maire</i>	131
<i>Frank MICHEL</i>	131
<i>Madame le Maire</i>	131
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	131
<i>Madame le Maire</i>	132
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	132
<i>Frank MICHEL</i>	132
<i>Jacques TAPIN</i>	132
<i>Madame le Maire</i>	132
<i>Jacques TAPIN</i>	132
<i>Madame le Maire</i>	132
TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN 2013-2016 - LOT 13 PEINTURE, REVÊTEMENTS MURAUX - APPROBATION DU MARCHÉ	133
<i>Frank MICHEL</i>	135
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE STRASBOURG	136
IMPASSE DE COBOURG : ACQUISITION DE L'EXTRÉMITÉ PAR LA VILLE	137
ACCLAMEUR - RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES AVANT EXPLOITATION DES BÂTIMENTS - LOT N°7 - AVENANT N° 1	138
ACCLAMEUR - RÉALISATION D'UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT, D'UNE HALLE DES SPORTS ET D'UN ESPACE ACROBATIQUE - LOT 21B CHAUFFERIE BOIS EAU CHAUDE SOLAIRE - AVENANT N° 3	139

GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE - PHASE 3 ET 4 - MARCHÉS DE TRAVAUX - AVENANTS N° 2 AU LOT 19, N° 3 AU LOT 11, N° 4 AUX LOTS 2, 12 ET 17, N° 5 AUX LOTS 3 ET 9 ET N° 6 AU LOT 16	141
CHANTIERS D'INSERTION 2013 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE)	143
DIVERS BÂTIMENTS VILLE DE NIORT - AVENANTS DE PROLONGATION DE MISE À DISPOSITION EN VUE D'UN USAGE PARTAGÉ D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT	145
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE PROPRIÉTÉS APPARTENANT À LA VILLE DE NIORT	146
DÉNOMINATION DE VOIE ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE	148
<i>Frank MICHEL</i>	<i>149</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	<i>149</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>149</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>149</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>150</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>150</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>150</i>
<i>Jérôme BALOGE</i>	<i>150</i>
<i>Frank MICHEL</i>	<i>151</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>151</i>
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CONGRÈS NATIONAL 2013 DE LA LIGUE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME	152
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	<i>154</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>154</i>
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i>	<i>154</i>
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	<i>154</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>154</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>154</i>
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	<i>154</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>154</i>
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	<i>154</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>155</i>
AIDE AUX ASSOCIATIONS - PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES DU QUAI DE BELLE-ÎLE	156
<i>Frank MICHEL</i>	<i>158</i>
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNÉE 2011	159
<i>Madame le Maire</i>	<i>160</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>160</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>160</i>
SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNÉE 2011	161
<i>Madame le Maire</i>	<i>162</i>
<i>Jérôme BALOGE</i>	<i>162</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>162</i>
<i>Jérôme BALOGE</i>	<i>162</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>162</i>
<i>Jérôme BALOGE</i>	<i>163</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>163</i>
<i>Jérôme BALOGE</i>	<i>163</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>163</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>164</i>
BIODIVERSITÉ - EAU - INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATIOND-2012-430 DU 17 SEPTEMBRE 2012	165
<i>Nicole GRAVAT</i>	<i>167</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>167</i>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 décembre 2012

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Recueil-décisions n° Rc-2012-8

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2012-281	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Contrat d'exposition avec Frédérique BOUET pour l'exposition au Pilon du 13/11/2012 au 15/12/2012	3 533,00 € TTC	7
2.	L-2012-282	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Contrats d'exposition avec Winterlong Galerie pour la prestation d'Ericailcane et de Mister Jago	9 663,00 € net	16
3.	L-2012-239	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec Ecole des Ponts - Participation d'un agent à la formation 'Concessions d'aménagement : le nouveau régime juridique'	580,00 € HT soit 693,68 € TTC	30
4.	L-2012-242	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec MAPS Formation. Participation d'un agent à la formation 'CAP Agent de Prévention et de Médiation Professionnelle'	1 750,00 € net	31
5.	L-2012-284	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Convention passée avec la CCI des Deux-Sèvres - Participation de 10 agents à une formation photoshop	1 498,00 € net	33
6.	L-2012-258	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel E-CHART DIRECTORY avec la société EST WEST INFORMATIQUE	8 400,00 € HT soit 10 046,40 € TTC	34
7.	L-2012-259	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de Concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des Logiciels 'CANIS' et 'MUNICIPOL' avec la société LOGITUD SOLUTIONS	1 515,50 € HT soit 1 812,54 € TTC	36
8.	L-2012-261	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel SALAMANDRE passé avec la société SALAMANDRE	4 170,11 € HT soit 4 987,45 € TTC	38
9.	L-2012-268	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché d'acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des plans d'actions de la Ville de Niort passé avec la société SEVALPRO	15 000,00 € TTC minimum 30 000,00 € TTC maximum	40

10.	L-2012-291	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel ETERNITE passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS	1 529,00 € HT soit 1 828,68 € TTC	42
11.	L-2012-294	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des logiciels SCRUTIN et SUFFRAGE passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS	3 718,00 € HT soit 4 446,73 € TTC	44
12.	L-2012-295	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des logiciels DECENNIE, AVENIR, SIECLE et IMAGE	5 189,00 € HT soit 6 206,04 € TTC	46
13.	L-2012-312	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de maintenance et d'assistance technique du logiciel de gestion de la formation module intranet - Formation pour la Ville de Niort et le CCAS de Niort passé avec la société FOEDERIS	2 400,00 € HT soit 2 870,40 € TTC	48
14.	L-2012-328	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel REPERES passé avec la société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	1 060,33 € HT soit 1 216,20 € TTC	49
15.	L-2012-297	<i>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ</i> Assurance flotte automobile - Cession d'un véhicule technique à Groupama suite à un vol	Recettes 7 000,00 € HT	50
16.	L-2012-298	<i>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ</i> Avenant n°2 relatif au marché PARX n°11113M006 pour l'achat de parcmètres individuels de technologie puce sans contact et reprise des Piafs ancienne génération.	Forfait de rechargement des boîtiers par tranches de 10 € pour des forfaits allant de 20 € à 100 €	51
17.	L-2012-232	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : SA SOUCHE NIORT ET MARAIS	600,00 € net	52
18.	L-2012-244	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : Bernard BAUDOUIN	600,00 € net	55

19.	L-2012-245	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : ECHIQUIER NIORTAIS	1 830,00 € net	58
20.	L-2012-246	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : LES NAINES BLANCHES	2 460,00 € net	61
21.	L-2012-247	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : TAEKWONDO CLUB NIORTAIS	600,00 € net	64
22.	L-2012-255	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Contrat réglant l'organisation d'un spectacle par le Petit Théâtre Populaire Portable pour l'école maternelle E. Zola le 18 décembre 2012	204,00 € net	67
23.	L-2012-262	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : C.E.M.	5 370,00 € net	69
24.	L-2012-263	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : COMPAGNIE EGO	1 200,00 € net	73
25.	L-2012-264	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour : DECIBELS ANIMES	3 606,00 € net	76
26.	L-2012-265	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : G.O.D.S.	600,00 € net	79
27.	L-2012-266	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : HORS CHAMPS	930,00 € net	82

28.	L-2012-267	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : S.A. SOUCHE NIORT ET MARAIS	2 340,00 € net	85
29.	L-2012-293	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association UA NIORT SAINT FLORENT	2 460,00 € net	88
30.	L-2012-273	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs – 2ème et 3ème trimestres année 2012/2013 pour l'association : VENT D'OUEST	2 356,00 € net	91
31.	L-2012-304	<i>DIRECTION ESPACES PUBLICS</i> Aménagement du coeur de quartier de St Liguire - Mise en place d'une navette par les TAN - Signature du devis	8 587,92 € HT soit 9 189,08 € TTC	94
32.	L-2012-256	<i>MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE</i> Avenant à la convention de partenariat avec l'association OPIE	9 000,00 € TTC	95
33.	L-2012-219	<i>DIRECTION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS</i> Régie d'avances pour les manifestations événementielles de la Ville de Niort	Montant maximum de l'avance : 50 000 €	98
34.	L-2012-222	<i>DIRECTION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS</i> Souscription d'un prêt de 5 millions d'euros (5 000 000 €) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Ville de Niort - Budget Principal	5 000 000,00 €	100
35.	L-2012-274	<i>DIRECTION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS</i> Modification de l'objet de la régie de recettes pour l'aérodrome	/	102
36.	L-2012-180	<i>DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX</i> Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées	200,00 € TTC	104
37.	L-2012-270	<i>DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX</i> Fourniture, installation et maintenance de matériel audio et vidéo - Approbation des marchés	Montant maximum : Lot 1 : 67 000 € HT Lot 2 : 18 000 € HT	106
38.	L-2012-279	<i>MISSION EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES</i> Marché 'mission d'évaluation relative au projet de rénovation urbaine et sociale sur le quartier du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie' - Avenant n°2	/	108

39.	L-2012-283	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Achat de supports de communication	13 746,80 € HT soit 16 441,18 € TTC	109
40.	L-2012-310	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Parc des expositions - Acquisition d'un bungalow sanitaire pour le parc des expositions de Niort Noron	17 100,00 € HT soit 20 451,60 € TTC	110
41.	L-2012-315	<i>PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION</i> Foire Exposition - Conception et adaptation du visuel de la campagne de promotion de la Foirexpo 2013	16 500,00 € HT soit 17 359,25 € TTC	111
42.	L-2012-210	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation entre la Ville de Niort et Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ d'un kiosque situé sur la place de la Brèche	Redevance d'occupation 573,75 € par mois	112
43.	L-2012-260	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes	A titre gratuit participation aux charges	119
44.	L-2012-269	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Déconstruction y compris désamiantage d'anciennes maisons individuelles sises 17, 19 et 21 cours du Petit village de Ribray à Niort - Attribution du marché	35 125,00 € HT soit 42 009,50 € TTC	124
45.	L-2012-271	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation entre la Ville de Niort et le Conservatoire National des Arts et Métiers - Centre Régional Poitou-Charentes (ARCNAM)	Valeur locative annuelle 4 590,12 € + participation aux charges	126
46.	L-2012-278	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition de l'immeuble sis 13A rue Louis Braille à Niort entre la Ville de Niort et l'association 'La Pédale Saint-Florentaise'	Valeur locative annuelle 5 400,00 €	133
47.	L-2012-307	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'association 'Les Baladins de Sainte-Pezenne'	Valeur locative annuelle 275,95 €	140
48.	L-2012-309	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention de mise à disposition de deux bureaux au sein du bâtiment A du Centre Du Guesclin à Niort entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort	A titre gratuit + participation aux charges	145
49.	L-2012-313	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation à titre temporaire, précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et Madame Marion CAZADE	Redevance d'occupation mensuelle selon les tarifs municipaux votés chaque année	149

50.	L-2012-323	<i>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</i> Convention d'occupation à titre temporaire, précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la SARL Import Département Compact Disque - IDCD	Redevance d'occupation mensuelle selon les tarifs municipaux votés chaque année	155
51.	L-2012-330	<i>DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</i> Convention avec la CAN pour mise à disposition d'un local au musée d'Agesci	A titre gratuit	161
52.	L-2012-203	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Mise en place des activités ANIOS 2012/2013	16 000,00 € TTC	164
53.	L-2012-248	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Acquisition d'un garage pour sautoir en hauteur - Stade René Gaillard	4 547,50 € HT soit 5 438,81 € TTC	167
54.	L-2012-327	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> Fourniture de buts sportifs et accessoires	8 808,50 € HT soit 10 534,97 € TTC	168
55.	L-2012-301	<i>DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE</i> Révision du Plan Local d'Urbanisme - conception graphique	6 231,50 € HT soit 7 452,87 € TTC	169

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Souhaitez-vous commenter des décisions ou poser des questions sur le recueil des décisions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-570

Direction Finances et Marchés publics**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013
COMPRENANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES
BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Je soumetts à l'Assemblée municipale le projet de Budget Primitif de l'exercice 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2013 par un vote par nature ;
- en M14 au niveau du chapitre, pour chacune des sessions du budget principal et des budgets annexes « ZAE les champs de l'Arrachis », « lotissement des champs de l'Ormeau » et « parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
- en M4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « service extérieur des pompes funèbres », « crématorium », « foire exposition », « stationnement » et « chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	5
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal en commençant par le Budget Primitif. Mesdames, Messieurs, nous avons longuement débattu, il y a trois semaines, des orientations budgétaires de 2013 qui posent en filigrane nos orientations en matière de développement, développement durable évidemment, c'est désormais dans ce cadre que s'inscrivent l'ensemble de nos politiques publiques. Les grands déterminants techniques et conjoncturels de notre Budget ont été exposés, de même que les grandes orientations de politique budgétaire arrêtées par la majorité municipale pour l'exercice 2013 au regard du contexte économique, financier, social et environnemental qui s'impose aux collectivités pour l'élaboration de leur programmation budgétaire. A l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, chacune des composantes politiques de cette assemblée a pu exposer sa vision générale des finances de la Ville. La presse nous en a montré une autre version ce matin qui ne nous surprend pas, venant de l'opposition, mais qui mérite, ne serait-ce que par respect pour les Niortais, quelques précisions, informations et vérités. Nous ne manquerons pas de les aborder au fil de ce débat. L'heure est désormais à l'examen du document budgétaire en lui-même et dans son détail. Dans un contexte contraint, avec une prévision de croissance particulièrement faible et une trajectoire de retour à l'équilibre structurel des finances publiques qui limiteront les recettes des collectivités, nous affichons cette année encore une même volonté de rester fidèles aux valeurs qui fondent le projet municipal depuis 2008. Il s'agira de se conformer aux contraintes externes en restant fidèles aux valeurs qui fondent le projet de Ville, à savoir la solidarité, la citoyenneté, la démocratie participative, conjuguées à une urbanisation cohérente, environnementale et dynamique. Le Budget de 2013 intègre les principaux éléments de ce contexte, poursuit les orientations qui ont été prises depuis le début du mandat et ne marque pas de repli par rapport aux ambitions initiales du programme municipal. Il réaffirme au contraire le choix d'un haut niveau d'actions publiques locales, condition nécessaire pour un développement durable et socialement soutenable du territoire. Il prend également acte dans sa section d'investissement de l'état d'avancement de l'action municipale avec l'achèvement des grands projets comme l'Acclameur ou la place de la Brèche et amorcera en conséquence le retour à un volume d'investissement plus courant que celui que nous avons connu ces dernières années. Notre budget réaffirme le principe d'une stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement en faisant face à nos obligations de financement de l'action publique et en particulier de l'action sociale de la Ville. Enfin, il continue à proposer des mesures d'économie budgétaire tout en permettant de poursuivre les objectifs du projet de Ville en matière de développement durable et également d'action culturelle. En synthèse, je puis vous dire que nous maintenons un haut niveau d'intervention publique pour un développement du territoire durable et que cela est rendu possible par une maîtrise des dépenses et une optimisation des moyens au regard des missions, un programme d'investissement ajusté à la capacité financière de la Ville et un recours maîtrisé à l'emprunt. Il s'agit en effet de répondre aux besoins quotidiens et croissants de nos concitoyens tout en transformant durablement notre Ville et en la rendant attractive. Ce budget 2013 nous donnera en fonctionnement la capacité à lancer, poursuivre et accompagner un certain nombre d'événements parmi lesquels on peut citer l'animation du site Boinot tout en intégrant l'évolution significative du coût de l'énergie et des

fluides. En matière de solidarité, notamment en faveur des plus démunis de nos concitoyens, 5 millions d'euros seront alloués aux actions mises en œuvre par le C.C.A.S. soit une enveloppe budgétaire additionnelle de 500 000 euros. La solidarité au quotidien, c'est aussi la poursuite du soutien à la vie associative et socioculturelle niortaise, vecteur de lien entre les habitants, à laquelle nous réservons plus de 6,5 millions d'euros.

Enfin, nous croyons dans la puissance de l'investissement public, nous pensons que c'est par des politiques d'investissement ambitieuses que nous réussirons à faire en sorte que les effets de la crise soient les plus atténués possible. Nous poursuivrons nos efforts en matière de promotion de la mixité sociale par une politique de l'habitat équilibrée qui tisse des liens entre les habitants, encourage la cohésion sociale, restructure les quartiers, investit dans leurs équipements de proximité. Voilà l'effort que nous ferons, que nous continuerons de faire afin d'approfondir la solidarité entre les Niortais. Nous terminerons ou poursuivrons les grands projets d'aménagement qui depuis cinq ans transforment la Ville et bâtissent un mode de vie urbain équilibré, dans une Ville *par nature*. La Brèche, l'ORU, la vallée Guyot, la gare, les espaces publics et les voiries sont évidemment au programme sans oublier l'importance de l'entretien et de la préservation de notre patrimoine, car une Ville, c'est une matière vivante, en construction et en rénovation permanente. Il est aussi important de contribuer à l'épanouissement de tous et au développement de la vie de la cité. C'est même en temps de crise quelque chose qui me semble indispensable. Quand les temps sont durs, la culture et la nature sont des bouffées d'oxygène qui évitent le repli sur soi, prémices, nous le savons tous, de l'intolérance. Près de 2,8 millions d'euros seront consacrés à l'animation et à la politique culturelle avec des grands projets aussi bien sur les compagnies artistiques que sur le CAC et la maison Pérochon, nous aurons l'occasion sûrement d'en parler. Nous poursuivrons la transformation de Terre de Sports, nous continuerons nos investissements sur le niveau de service de l'aérodrome et lancerons des études sur les équipements de l'ASPTT. Enfin, nous consacrerons plus de 3 millions d'euros à la gouvernance et au service public de manière à concevoir et à conduire autrement l'action publique. Les quartiers bénéficieront pour ce faire cette année encore de 900 000 euros en crédits d'investissement délégués. Sur la base de ces propos liminaires, je vous propose de passer désormais à l'examen des différentes délibérations budgétaires du jour. Je passe la parole à Pilar BAUDIN et à Alain PIVETEAU pour l'examen détaillé du document de présentation du Budget Primitif 2013. Je vous remercie de votre attention.

Alain PIVETEAU

Nous en sommes à la répétition d'un exercice qui est important chaque année, un débat aussi qui est majeur et qui s'inscrit, après des éléments de controverse, d'oppositions entre nous au sein de cette assemblée, dans les perspectives budgétaires de la Ville c'est-à-dire finalement le projet de Ville que ce budget recouvre. Je me contenterai, évidemment, de vous présenter comme tous les ans la traduction en chiffres du contenu des politiques publiques dont l'orientation, le sens et l'ambition viennent d'être rappelés à l'instant par Madame le Maire et vous avez un document, je l'espère tout aussi didactique que les années précédentes, qui vous permet de suivre un peu plus précisément ou de façon plus accessible les deux volumes qui constituent le projet de Budget Primitif que l'on vous présente cette année. Il s'inscrit

dans un contexte que l'on a déjà largement débattu donc je vais relativement vite mais c'est un contexte de contraintes qui pèsent sur les ressources des villes. Contraintes qui sont de deux ordres : des contraintes d'échelle je dirais, internationale et nationale. Les dépenses publiques sont mises à contribution pour retrouver de grands équilibres macroéconomiques un peu partout en Europe, particulièrement en France, cela se traduit par un contexte de tension sur les ressources qui se déplace de l'Etat vers les collectivités locales, on le verra, cette tension est bien moins forte que les deux années précédentes mais elle existe encore et elle s'annonce pour les deux années à venir, il nous faut en tenir compte. Le deuxième ordre, on aura l'occasion sans doute d'y revenir, c'est un contexte économique difficile, avec une crise dont les effets sociaux et environnementaux s'approfondissent, et qui se traduit par des inquiétudes de la part de nos concitoyens et donc une exigence qu'on a intégrée dans la construction de ce budget qui consiste à ne pas accroître leur inquiétude en maintenant d'une part l'orientation des politiques publiques dont nous défendons la qualité pour le mieux vivre de l'ensemble de la population et en même temps à défendre ces politiques publiques sans avoir cette fois-ci encore, à faire appel à l'augmentation des taux d'imposition, c'est donc cette équation difficile qui vous sera présentée dans sa traduction budgétaire comme vous en avez l'habitude chaque année. On peut passer directement au tableau qui présente les grands équilibres, je m'arrêterai simplement à un rappel de ces grands équilibres, des ressources de gestion qui se montent à 85 millions, des dépenses de gestion à 74 millions, la différence entre les deux, le solde nous donnant ce qu'on a appelé entre nous chaque année le revenu brut de la Ville qui va lui permettre de financer notamment sa partie investissement. Une fois soustrait le montant des intérêts à rembourser, pour 123 millions, et ajouté le résultat exceptionnel, on a la capacité d'autofinancement brut de la Ville qui se monte à 7,8 millions, j'y reviendrai, elle est équivalente à ce qui a été présenté les années précédentes. Sur ce revenu brut, cette capacité brute, on rembourse la partie du capital liée aux emprunts, bien évidemment, cette partie comme l'année précédente augmente puisque pour financer les politiques publiques, nous avons fait appel à l'emprunt chaque année, donc cette partie-là représente 5,7 millions, il reste alors un autofinancement net qui se stabilise à un peu plus de 2 millions pour l'année 2013 et qui permet une fois qu'on y a ajouté les cessions d'immobilisations c'est-à-dire les ventes qui sont faites régulièrement par la Ville, ventes de patrimoine notamment, d'obtenir un montant de financement disponible pour l'investissement qui se monte à 3,3 millions. La section d'investissement se monte en dépenses d'équipement brut à 25,2 millions pour cette année, j'y reviendrai, on retranche les recettes de 10 millions, il nous reste un besoin de financement de 14 millions qu'on couvre en partie par le fait d'avoir un budget non pas équilibré, mais excédentaire de plus de 3,3 millions, donc un recours à l'emprunt de 11 millions qui est divisé par deux par rapport à ce qui avait été présenté l'an passé. Il s'agit, je le rappelle, du budget prévisionnel, ce sont donc l'ensemble des moyens que l'on met à disposition des services et dont on constatera l'effectivité totale ou partielle d'utilisation en fin d'année budgétaire c'est-à-dire qu'on constatera ensemble en mars la réalité du budget de la Ville en 2012, c'est-à-dire le Compte Administratif 2012, là, il s'agit bien du prévisionnel. C'est donc un prévisionnel qui permet de financer une section d'investissement de 22 millions, qui couvre en fait les besoins de dépenses de la Ville à l'étape de la trajectoire où elle est rendue, on y reviendra. Les ressources de gestion, quant à elles,

augmentent de 2,7 % alors que nos dépenses de gestion augmentent de 1,9 %, vous avez donc, sans augmentation du taux de fiscalité, des recettes qui augmentent plus vite que les dépenses, le solde augmente par rapport à l'année précédente de plus 8,6 %. On aura l'occasion d'en discuter, c'est la traduction d'une volonté de maîtrise des dépenses budgétaires, de dynamisation des recettes sans avoir à faire appel à l'augmentation des taux d'impôts, ce qui nous permet de financer une section d'investissement qui reste ambitieuse tout en maintenant l'ensemble des politiques publiques qui sont les nôtres depuis 2008. Nous allons rentrer un peu dans le détail de ces différents éléments. Nous avons des ressources fiscales qui se montent à 62 millions en 2013 : des ressources institutionnelles, on va voir le détail ensemble, à un peu plus de 14 millions, des ressources d'exploitation à 6,6 millions, des atténuations de charges pour 1,8 million. Les ressources de gestion sont constituées des ressources fiscales je l'ai dit, les contributions directes, donc les impôts, sont estimées pour l'instant puisque les bases n'ont pas été notifiées, on en a parlé lors du DOB, les hypothèses que nous avons présentées alors sont maintenues, ce qui donne le montant de 41,4 millions qui correspond à une progression de 2 % par rapport au voté 2012 et tient compte de l'actualisation des bases mais aussi de la variation physique des bases des trois taxes, c'est-à-dire le nombre de foyers fiscaux dans la Ville et une reconduction des taux d'imposition 2012, je l'ai déjà dit deux fois, les compensations fiscales 2,8 millions, les autres ressources fiscales 3,1 millions qui correspondent notamment aux taxes sur l'électricité, à la taxe locale sur la publicité extérieure gérée avec la CAN et au produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation évalué à 1,8 million, on a reconduit le montant de l'an passé en ajoutant 100 000 euros pour tenir compte des derniers éléments d'information que nous avons sur la dynamique des ventes de propriétés et de maisons sur Niort. Le reversement de la fiscalité c'est-à-dire en fait l'ex attribution de compensation, DSC, versée par la CAN à la Ville, est maintenu puisque le pacte financier est maintenu, à la même hauteur que l'an passé, soit 14,844 millions. Les ressources institutionnelles, ce sont les dotations de l'Etat, je n'insiste pas, vous avez le montant : 14,4 millions. L'hypothèse, qui est faite sur la base des informations données par la loi de finances, est que cette année contrairement aux deux années précédentes, ces dotations ne baissent pas mais elles n'augmentent pas non plus alors que nos besoins, eux, augmentent, on le verra, c'est un mieux mais ça complique toujours évidemment la construction du budget. Pour ce qui nous concerne, ça nous oblige, ce que nous faisons depuis plusieurs années, à travailler au plus près les dépenses par rapport aux besoins des politiques publiques. Ressources d'exploitation : 6,6 millions, nous avons les produits des services et domaine pour 4,8 millions et puis ensuite les subventions et participations reçues pour 1,7 million, les atténuations de charges dont j'ai parlé tout à l'heure pour 1,8 million. Cette section de fonctionnement, dans sa partie dépenses, se présente de la façon suivante : des dépenses de personnel qui se montent à 38,8 millions c'est-à-dire dont la progression maintenant est mécanique par rapport aux décisions qui ont été prises dès 2008 et 2009, décisions qui ont consisté à mettre en place de nouvelles politiques publiques, de nouveaux services, ces politiques publiques et ces services sont toujours là, sont présents, sont actifs, se déploient et donc maintenant on a une augmentation de la masse salariale qui est moins significative que ce qu'elle a été les premières années, c'est quelque chose de tout à fait logique. Les charges à caractère général baissent de moins 1%,

c'est la traduction des efforts qui sont faits par l'ensemble des services de la Ville pour traduire à moindre coût l'ensemble des politiques publiques que l'on présente et que l'on met en place pour les Niortais et pour la Ville. Les autres charges de gestion augmentent de 5%, à 18,5 millions. Les travaux en régie sont maintenus à 1 million et les dépenses imprévues sont fixées à 150 000 euros. Donc les dépenses de personnel, je n'y reviens pas, c'est le fameux GVT (Glissement Vieillesse Technique), je suppose que Jean-Louis se fera un plaisir de vous faire quelques piqûres de rappel si nécessaire. Les charges à caractère général comprennent les charges d'exploitation qui s'élèvent à 17 millions contre 17,2 millions au BP 2012 soit une baisse de 1,2 %, cette évolution est à relativiser du fait de l'organisation d'événements qui sont biennaux qu'on connaît comme TECIVERDI et la semaine du cyclotourisme, elle traduit très fortement la volonté de maîtriser les dépenses, je l'ai déjà dit, dans la mesure où certaines nouvelles dépenses sont englobées dans ce budget général notamment la compensation pour services publics auprès de l'Acclameur, on a une année complète de fonctionnement cette année, on s'en félicite, donc toutes ces dépenses nouvelles sont absorbées dans un budget qui sur sa partie charges à caractère général n'augmente pas mais diminue par rapport à 2012. Les autres charges de gestion, avec un élément important : les contingents et participations, se montent à 2,9 millions, je ne rentrerai pas dans le détail mais vous savez qu'il y a un débat aujourd'hui à propos du financement du SDIS, on aura sans doute l'occasion d'en reparler, pour mémoire le montant qui a été inscrit ici au moment où on a construit le budget étant le montant de l'année passée reconduit avec les indications qui nous étaient données, ce n'est pas nécessairement le montant qu'on souhaite, ce n'est même pas du tout le montant qu'on souhaite inscrire une fois que la décision aura été prise au moment du BS ou un peu plus tard. Les autres transferts : 3,138 millions, se répartissant entre les contributions pour le Parc des Expos 1,3 million, c'est un déficit de fonctionnement constaté dans notre Budget général récurrent habituel, la foire exposition 376 000 euros, le parc de stationnement de la Brèche 315 000 euros et puis ce qui est versé au fermier 1,130 million soit 650 000 euros pour les parkings en concession et 480 000 euros pour la gestion de l'Acclameur, j'en ai parlé tout à l'heure. Les subventions de fonctionnement dont les subventions aux associations, on y reviendra peut-être, 12,2 millions avec 5 millions au titre de la participation de la Ville aux actions mises en œuvre par le C.C.A.S. on l'avait dit au moment du DOB, c'est maintenu et traduit dans un chiffre qui n'a aucune valeur symbolique, il se trouve qu'on arrive au montant de 5 millions, mais qui traduit la volonté de la Ville de soutenir son action sociale à hauteur de ce qu'elle a été depuis le début du mandat avec de nouvelles orientations qui sont prises en compte dans ce budget là et qui consistent à redéployer plus justement et plus efficacement une partie des aides versées pour le C.C.A.S. à travers un nouvel indicateur, un nouveau système « le reste pour vivre ». C'est, en terme de dépenses, la principale augmentation significative en 2013, c'est ce qui donne une couleur très sociale au budget qui vous est présenté cette année en adéquation, en cohérence avec la situation de crise dont Nathalie SEGUIN vient de rappeler (*avant Conseil*) les principaux éléments de difficulté pour les populations. 6,5 millions de subventions versés aux associations, je m'empresse de dire que le montant en général est maintenu par rapport à 2012, qu'il ne faut pas tomber dans une illusion de comparaison d'année à année puisque les montants en baisse par rapport à 2012 viennent du fait que nous avons contractualisé dans le sport

professionnel comme avec les compagnies culturelles sur des périodes de quatre ans avec une flexibilité qui avait été offerte notamment au stade Niortais de Rugby et aux Chamois Niortais qui ont décidé de prendre une partie des montants accordés sur quatre ans plus importants que lors des premières années, ça se traduit mécaniquement par des subventions qui apparaissent en baisse mais qui ne sont que la résultante des choix faits par les clubs dans le cadre de conventions claires sur lesquelles la Ville s'est engagée à ne pas revenir avant leur terme, donc c'est la traduction mécanique de cette facilité et donc de ce coup de pouce qui a été donné aux deux clubs que vous voyez traduite dans le budget cette année. Des dépenses imprévues, 150 000 euros, il est inutile de commenter davantage ce montant. Pour la partie investissement, vous avez un comparatif par rapport à 2012. Attention, les reports ce ne sont pas ceux de 2012, on les constatera ensemble au moment du CA. Donc vous avez un BP 2013 avec une section d'investissement qui se divise en deux grands ensembles : 12,880 millions pour ce qu'on a appelé depuis le départ les grands chantiers et 10,100 millions pour la partie projets c'est-à-dire le récurrent. Vous le constatez comme moi un montant en augmentation pour les dépenses courantes, alors dans ces dépenses courantes on a des choses majeures évidemment, il y a les écoles on en parlera aussi peut-être puisqu'il y a des événements nouveaux auxquels nous avons souhaité répondre indépendamment des choix budgétaires ligne par ligne, ce qui montre qu'on a une capacité de réaction lorsque des événements de ce type-là s'imposent à nous et à tout le monde. Vous avez une partie projet qui augmente et une partie grands chantiers qui mécaniquement diminue, pourquoi ? Pour la simple raison qu'on ne reconstitue pas des dépenses de financement d'investissements annuellement à la hauteur de ce qu'ont été celles qui correspondent à la mise en place d'un équipement tel que l'Acclameur, à la construction d'un parking souterrain tel que la Brèche ou d'une ORU qui elle, représente cette année l'essentiel des dépenses d'investissements de la partie grand chantier, la grosse majeure partie c'est donc la traduction de l'ORU, c'est-à-dire des dépenses d'investissements socialement très bien identifiées et qui concernent les quartiers plus ensuite une OPAH-RU dont on reparlera aussi, vous avez là l'essentiel des 12 millions, on va voir ça ensemble. Les crédits de quartiers sont maintenus à hauteur de 900 000 euros, très concrètement le poids des dépenses d'investissements décidées en concertation avec les quartiers et leurs représentants élus augmentent par rapport aux années précédentes puisque le niveau est maintenu donc en gros les quartiers vont avoir plus de poids sur l'orientation du Budget l'année prochaine qu'ils ne l'avaient l'année passée, c'est un effet mécanique du fait qu'on revient sur des dépenses d'investissement, Madame le Maire l'a dit, plus proches de l'habitude mais encore bien plus élevées : 25 millions pour ceux qui ont la mémoire des budgets annuels, votés dans cette Ville depuis dix à quinze ans, ça reste un niveau très élevé. Les cinq années auparavant, les niveaux étaient exceptionnellement élevés, nous sommes encore sur des niveaux très élevés. Les travaux en régie : 1 million, je l'ai dit, les dépenses imprévues pour faire face aux événements qu'on ne peut pas deviner aujourd'hui : 323 000 euros. Vous avez ensuite une partie investissement - je vais aller très vite pour laisser place au débat et parce que je crois que le document est bien fait, qui reprend les éléments du projet de Ville que vous connaissez bien, l'axe « solidarité » 3 millions, l'axe « aménagement » 16 millions, l'axe « animation » 2,7 millions, l'axe « gouvernance et service public » 3 millions, on peut balayer très vite ces grandes orientations, à moins

que vous vouliez que je commente. Voilà, vous avez eu le document, le document est disponible publiquement, alors on va peut-être aller quand même sur la partie financement de ces grands projets. On aurait peut-être pu voir le montant lié à l'ORU et à l'OPAH-RU, c'est 8 millions environ je crois pour l'ORU cette année ou 5 et 3...

Madame le Maire

Cette année, ça fait 20 millions d'euros et depuis le début de cette année, je pense que c'est aux alentours d'un peu plus de 8 millions.

Alain PIVETEAU

8 millions pour l'ORU et l'OPAH-RU avec un détail des opérations qui sont concernées, qu'on pourra discuter ensemble. Retournons à la partie financement ; Voilà les recettes d'investissement qui ont été présentées dans le budget général à hauteur de 10 millions, les opérations financières et les dotations : 0,02 et 5,1 millions, les subventions sur les parties investissements qui se montent à 5,6 millions cette année donc un besoin de financement de 14 millions couvert par des financements disponibles à hauteur de 3,3 millions et des emprunts qui se montent cette année à 11 millions. C'est donc une partie d'investissement qui est entièrement couverte par le budget, on emprunte pour investir, ce qui est tout à fait classique et habituel, on y reviendra je pense. L'annuité de la dette pour l'exercice 2013 a été estimée, ça vous a été présenté au départ, à 8,6 millions qui sont répartis entre les intérêts : 2,8 millions et le remboursement du capital de 5,7 millions, c'est tout simplement la traduction des emprunts qui sont engagés dans cette Ville principalement depuis 2006 et 2007, j'y reviendrai à l'occasion, ça correspond à un encours total de 78 millions au 1^{er} janvier 2013, bien sûr cet encours augmentera en cours d'année, ces emprunts sont répartis aujourd'hui entre des emprunts à taux fixe et des emprunts à taux variable : 61 % à taux fixe pour des raisons d'opportunité, les taux fixes en dépit de taux de marge importants ou de spreads importants restent relativement accessibles et d'ailleurs on a un taux moyen d'emprunt à la Ville qui est relativement faible, puisque le taux moyen des emprunts au titre de 2012 s'élève à 4,65 %. Donc la Ville a poursuivi la stratégie de privilégier les emprunts à taux fixe, je le répète, pour des raisons d'opportunité. L'encours du budget annexe stationnement s'élève lui à 9,5 millions, une annuité à 645 000 euros et enfin pour l'équilibre du BP 2013, le montant du recours à l'emprunt 11 millions, je l'ai répété plusieurs fois, soit la moitié de ce qui était inscrit auparavant, là encore une fois, c'est l'effet mécanique d'une section d'investissement qui retourne vers une section d'investissement plus habituelle, on ne transforme pas une Ville tous les ans mais sur un mandat, et c'est ce dont je pense nous allons parler maintenant. Il reste les budgets annexes, c'est juste pour rappel, on a le crématorium, les pompes funèbres, le stationnement dont on a parlé, la foire exposition, le Parc de Noron et la chaufferie dont les équilibres vous sont présentés dans le deuxième document du Budget Primitif. Je vous remercie.

Madame le Maire

Je vous remercie, Monsieur PIVETEAU, pour ces explications dont vous avez désormais l'habitude. Je voudrais aussi remercier les services de la Ville, la Direction Générale et Madame BISSON pour le travail effectué, qui nous permet de faire une présentation claire mais succincte de ce que sera notre budget,

espérons le, pour 2013. Qui souhaite prendre la parole ? Madame RIMBAUD, Monsieur BALOGE, Monsieur BREUILLE, Monsieur MARJAULT, Madame BEAUVAIS, Monsieur DELAUNAY. Bien ! On va commencer par Madame RIMBAUD.

Sylvette RIMBAUD

Merci Madame le Maire. Les erreurs du début de mandature viennent toujours impacter le budget tôt ou tard et le choix d'augmentation de la dette n'a pas été des plus judicieux notamment l'augmentation des impôts due à une masse salariale importante de 22 % de plus depuis 2007 à 2012. Nous regrettons ces choix et nous nous abstenons donc sur ce budget 2013.

Madame le Maire

Merci Madame. Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

Je ne peux que rejoindre ma collègue quand elle souligne le niveau important de la dette puisque ce choix a été fait, c'est un choix politique que dans une certaine mesure nous aurions pu accompagner mais qui s'avère aujourd'hui largement excessif. Nous n'avons pas de position de principe par rapport à la dette comme parfois ça a été le cas, ça a été dit en tout cas, mais aujourd'hui le niveau de la dette, de l'endettement niortais est plus qu'inquiétant. Il est largement excessif et les chiffres qui nous sont donnés aujourd'hui de 78,16 millions d'encours à ce jour auxquels s'ajouteront 11 millions d'euros d'emprunt ce qui devrait faire avec quelques remboursements, comme vous nous avez instruits au débat d'orientations budgétaires de la dernière fois, un encours en 2013 de 85 millions d'euros. 85 millions d'euros c'est tout simplement une augmentation de la dette de 140 % par rapport à 2008, deux fois et demi à peu près, c'est un niveau d'endettement par habitant qui nous classe désormais parmi les villes les plus endettées, peut-être pas la plus Monsieur PIVETEAU, mais quand je vois dans certains magazines qui nous donnent des moyennes en cette période de vote de budget, nous arrivons à peu près à 1 500 euros par habitants. Nous étions autour de 1 000 il y a encore un an, nous explosons et nous étions en 2008 à un peu plus de 600 euros par habitant donc les chiffres et les variations sont là, toutes nous montrent la même chose, la même évolution qui fait la preuve d'un choix largement excessif et beaucoup trop brutal pour les finances de la Ville. Dans ce contexte là, nous avons aussi dans ce budget des investissements qui sont en baisse, ce qui n'est pas forcément difficile puisqu'en effet les grands chantiers ont été importants, mais quand je les reporte notamment à l'avant mandature, on était autour de 35 millions d'euros d'investissement pour 2008 notamment, c'est un peu plus que cinq ans, donc on est dans un niveau d'investissement qui me paraît relativement faible par rapport aux exigences dont les Niortais ont besoin notamment dans l'entretien courant parce qu'on voit comment les grands chantiers mobilisent tout et comme finalement le reste profite peu. Et tout cela c'est la vie quotidienne d'une Mairie, c'est la vie des Niortais, ce sont leurs besoins et c'est notre responsabilité. Et là, j'estime qu'il y a une carence. Et tout cela repose sur des emprunts, même ces investissements en baisse reposent encore sur des emprunts car nos capacités d'autofinancement ont été réduites à presque rien. Vous avez montré la part importante qui corrigeait nos capacités d'autofinancement, qui du brut au net dès lors que l'on retire la part de capital à payer est

réduite à 2 millions, si l'on rajoute la vente de patrimoine, mais on ne pourra pas tout vendre à Niort, on a 1,3 million donc on arrive péniblement à 3 millions d'euros d'autofinancement, c'est-à-dire qu'on ne dégage entre nos dépenses et nos recettes que 3 millions, un tout petit peu plus, pour nos investissements et tout le reste, eh bien c'est encore de l'emprunt. Donc là, on a un vrai souci surtout quand j'essaie de voir un peu de quoi demain peut être fait et que je regarde les charges de fonctionnement, je vois en effet qu'il y a eu des augmentations comme ma collègue l'a rappelé en début de mandature et que malgré des contraintes que vous soulignez aujourd'hui, elles demeurent un poids lourd et c'est surtout des charges de fonctionnement qui sont des charges d'exploitation qui pèsent désormais puisque nous sommes face à des investissements qui ont été réalisés, qui sont en passe d'être réalisés et qui coûtent du fonctionnement, alors ce sont des déficits récurrents, c'est le déficit de Noron quand même 1,3 million, c'est énorme, on pourrait espérer que Noron soit rentable, il y a des lieux où en effet ce genre de congrès, de foires sont au moins à l'équilibre, 1,3 million sur les finances c'est énorme. L'Acclameur, on est à plus de 400 000 euros, presque 500 000 demain, mais là je reconnais qu'il y a eu une certaine transparence, vous aviez dit que ce serait chroniquement déficitaire c'est le principe d'une telle structure, pourquoi pas, mais à cela s'ajoute la Brèche qui est la très mauvaise surprise de ce budget et certainement du budget de l'année suivante puisque nous avons quelques prévisions avec des subventions de fonctionnement qui sont importantes et puis quand on découvre les comptes de la SO SPACE on peut aussi par ailleurs se poser quelques questions même s'ils ne portent à notre connaissance que sur 2011. Alors les recettes quant à elles, eh bien restent dans une évolution relativement basse et elles reposent principalement sur l'impôt et là les moyens sont limités. Vous-mêmes, depuis quelques années vous n'augmentez plus le taux comme vous l'avez fait de façon sensible en début de mandature parce qu'on arrive en effet à un niveau maximum d'imposition des Niortais. Et comme Nathalie SEGUIN l'a très bien rappelé (*avant Conseil*), il y a aussi une précarité sociale qui fait que beaucoup n'arrivent pas à payer leur taxe d'habitation, beaucoup sont dans une situation professionnelle difficile, eh oui et donc ces ressources fiscales sont également contraintes et on ne peut pas faire peser sur les Niortais plus qu'ils ne paient aujourd'hui. Les dotations de l'Etat toujours en recettes, elles stagnent elles sont équivalentes dans les projections qui sont les vôtres et ce qu'on entend des Gouvernements qu'ils soient d'hier ou d'aujourd'hui sont dans une même continuité à savoir qu'il faut se serrer la vis quant au recours que l'on peut attendre de l'Etat. Donc dans ce cas-là, les charges de la dette elles, elles, continuent parce que l'on commence tout juste à rembourser le capital et donc elles pèsent de plus en plus et considérablement sur notre autofinancement et le réduisent à presque rien. Donc je m'inquiète, en effet, pour notre capacité d'investissement de demain, quand je vois les chiffres, les équilibres que vous nous proposez aujourd'hui, puisqu'on ne dégage presque plus de capacité d'investissement propre, d'autofinancement et malgré tout, nos besoins, nos engagements, nos responsabilités vis-à-vis des Niortais sont très importants donc oui nous considérons plus que jamais, nous l'avons rappelé régulièrement dans ces Conseils mais là l'heure de vérité approche, que les finances municipales sont très exposées et qu'elles traversent un cap très dangereux. Nous attendons vos réponses plus précises sur tous ces points mais c'est la raison pour laquelle bien sûr nous refuserons ce budget que nous ne pouvons pas accepter.

Madame le Maire

Merci Monsieur, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Merci Madame le Maire, je vais donner la position de notre Groupe « Europe Ecologie les Verts ». Le groupe des élus « Europe Ecologie les Verts » a choisi de voter ce budget mais je ne vous cache pas que cette année nous avons hésité avant de prendre cette décision. Les raisons, vous les connaissez pour l'essentiel puisqu'il s'agit quasiment des mêmes que celles pour lesquelles nous avons exprimé des réserves sur le budget de l'an passé. Les choses se répétant, nous avons cette fois me semble-t-il un devoir d'alerte. Notre première cause d'inquiétude c'est un constat d'un certain désengagement sur la politique de mobilité. La mobilité, nous l'avons identifiée collectivement dans tous nos documents cadres comme un des enjeux majeurs de réussite ou d'échec de notre territoire. D'ailleurs, j'ai bien noté qu'au dernier Conseil municipal lorsque sont venues en débat les difficultés de circulation automobile, notre Majorité était à l'unisson et très convaincante pour expliquer à l'opposition qui semblait d'ailleurs avoir du mal à l'entendre, l'importance essentielle de développer les mobilités douces et les transports en commun comme alternative à la voiture et pour insister à juste titre sur le fait que c'était le seul moyen crédible de faire face aux besoins de déplacements dans les années à venir. Comment comprendre que ce diagnostic très juste et ces intentions clairement affichées ne se traduisent pas dans notre budget ? Or cette année pour la première fois nous n'inscrivons au budget aucun crédit pour développer les aménagements cyclables et aucun crédit pour des zones apaisées de sorte que dans leur ensemble, les budgets de politique de mobilité se trouvent réduits. Je vais illustrer ces choix en prenant l'exemple du cyclable, rappeler un peu d'où nous venons. Nous venons d'un constat que nous avons fait pendant la campagne municipale d'un besoin très fort d'aménagement cyclable pour la liaison domicile travail. L'engagement que nous avons pris à cette époque-là était de réaliser un réseau d'aménagement entre les quartiers et le centre-ville sur le mandat, ce qui aurait représenté un investissement de l'ordre de 500 000 euros par an, ce qui était considérable. Très rapidement on a choisi d'étaler cet engagement sur deux mandats, d'être plutôt sur des niveaux de l'ordre de 250 000 euros par an, or il se trouve qu'au fil du mandat, d'année en année il a fallu se battre sur chaque budget pour conserver parfois 150 000 euros, parfois 100 000 euros, jamais si j'ai bonne mémoire 250 000 euros mais jamais non plus, nous n'avons connu de situation où nous n'inscrivions aucun budget sur cette politique cyclable. Or la politique cyclable, ce n'est pas anecdotique dans notre politique de mobilité, à l'échelle d'une Ville comme Niort, on ne peut raisonnablement penser la mobilité en oubliant le cyclable. Réussir à convaincre une partie des Niortais de renoncer assez régulièrement à la voiture au profit du vélo, c'est enlever un certain nombre de voitures du flot de circulation et contribuer à éviter les engorgements. On ne peut pas demander aux Niortais de faire ces efforts sans assurer la sécurité de ce mode de déplacement. Le second point de nos préoccupations, c'est le niveau d'entretien du patrimoine. C'est particulièrement vrai pour les investissements courants sur les espaces publics puisque les deux derniers budgets, celui pour 2012 et celui pour 2013 sont les deux plus faibles de la décennie passée dans ce domaine. Or les investissements

courants sur les espaces publics sont essentiels, c'est l'action de proximité auprès des habitants. Je sais bien que certains de mes collègues m'objecteront qu'on investit globalement beaucoup sur les espaces publics lorsqu'on cumule le centre ville, l'ORU, etc. Mais ces opérations majeures existaient tout autant au début du mandat sans que cela justifie de couper dans les budgets d'investissements courants et le raisonnement est le même pour les crédits de quartiers qui sont inchangés depuis 2008. Et puis, surtout je pense que même s'il s'agit d'investissements qui sont de même nature, qui portent sur de l'espace public, ce sont des investissements qui ne concourent pas aux mêmes objectifs. Pour le centre-ville, il s'agit de redonner de l'attractivité à Niort, pour l'ORU il s'agit de bouleverser la perception des quartiers d'habitat social, c'est évidemment essentiel mais ce n'est pas la même chose que d'assurer l'entretien des rues et on ne peut pas compenser l'un par l'autre. On peut aussi avoir la tentation de se dire que c'est un budget qui finalement n'est pas stratégique, que dépenser pour entretenir le patrimoine, ce ne sont pas forcément des choses qui s'identifient beaucoup et dans le fond est-ce que cela fait partie de nos objectifs politiques ? Deux éclairages là-dessus : primo, oui ça fait partie de nos objectifs politiques parce que refaire les trottoirs par exemple, c'est permettre à des gens qui ont du mal à marcher de pouvoir sortir de chez eux, d'être autonomes et d'avoir un peu de sociabilité donc c'est aussi être solidaire avec les plus isolés. Secundo, il faut s'interroger sur l'économie qu'on entend réaliser en n'inscrivant pas ces dépenses d'investissement sur des réfections de voirie ou d'ouvrages d'art qui sont pourtant nécessaires. En réalité, on ne réalise pas d'économies puisqu'on ne fait que décaler dans le temps des interventions auxquelles on ne pourra de toutes façons pas échapper. Pire, en reportant ces travaux, on génère parfois des surcoûts importants parce que lorsqu'une voie n'est pas suffisamment entretenue ou réparée c'est ensuite la structure même qui est touchée et cela peut générer des coûts parfois deux fois ou trois fois supérieurs. Le problème est un peu du même ordre pour l'entretien du patrimoine bâti, de même que pour les espaces publics. Nous avons fait pendant la campagne municipale le constat d'un certain nombre de carences dans l'entretien du patrimoine bâti. Comme pour le cyclable, nous avons probablement été emportés par notre enthousiasme lorsque nous avons envisagé de réhabiliter deux groupes scolaires par an et nous avons dû renoncer à un objectif aussi ambitieux, ce qui était tout à fait compréhensible et raisonnable mais il nous semble que l'investissement dans les écoles doit absolument rester une des priorités de notre équipe de gauche. Malgré ces points importants de divergence, je soulignerai qu'ont pu être sauvées deux lignes budgétaires qui nous paraissaient importantes, à savoir le maintien d'une ligne accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'inscription des études pour la future école de la Mirandelle. Preuve que nos discussions ont parfois été fructueuses et sur ce point je rends hommage à l'arbitrage final que vous avez rendu sur ces deux sujets, Madame le Maire. Enfin troisième et dernier point, s'agissant de la politique de développement durable et notamment de l'Agenda 21, la démarche a été lancée il y a quatre ans, elle a été participative, elle a permis d'adopter un texte de référence définissant notre stratégie. C'est évidemment très vaste le développement durable et ça ne se réduit pas à l'environnement mais on peut quand même souligner qu'il y a un domaine où nous sommes incontestablement en pointe c'est la biodiversité et là-dessus on peut s'adresser un satisfecit collectif. Pour le reste, le résultat du travail avec les services et les partenaires a été riche et il est temps de passer des budgets d'études et d'animations de

projets à des budgets de mise en œuvre de notre politique de développement durable, or nous avons très probablement des besoins conséquents et urgents en particulier dans le domaine des économies d'énergie. Il nous faut investir très vite avant d'être pris à la gorge par la hausse des coûts de l'énergie et l'on voit bien que ce point recoupe au moins en partie le précédent sur l'entretien du patrimoine bâti. Voilà donc l'ensemble des points de divergence qui portent tous, vous l'avez remarqué, sur des volets d'investissement. Sur la mobilité et l'entretien du patrimoine il faut rappeler que nous ne demandons pas de crédit supplémentaire par rapport à ce qui se faisait en moyenne sur le début du mandat par exemple, mais simplement de limiter la baisse des crédits. Malgré cela, nous nous sommes efforcés de faire nos propositions en maintenant le cadre budgétaire prédéfini pour 2013, par exemple pour éviter de devoir trop tailler dans les budgets d'investissements courants nous avons proposé de réduire à la marge de façon pérenne notre budget événementiel et culturel. En effet, alors que tous les autres budgets de fonctionnement sont aujourd'hui extrêmement contraints, le budget événementiel et culturel a connu une augmentation très forte depuis le début du mandat, progressant d'environ 2 millions d'euros et il nous semble donc possible de réaliser quelques économies, sans remettre en cause les objectifs principaux de la politique culturelle, mais simplement en étant un peu plus sobres dans un certain nombre d'événements. Cette proposition n'a pour l'instant pas abouti. Voilà, il était important pour nous de poser sur la table en toute clarté ces difficultés, il est tout aussi nécessaire de rappeler qu'à côté de ces trois points importants de divergence, il y a aussi toute la masse des choix sur lesquels nous sommes d'accord avec les orientations réaffirmées dans le budget 2013, par exemple la poursuite des opérations du cœur de Ville et de l'ORU ou le maintien d'une politique sociale très fortement dotée et là aussi nous sommes en pointe sur certains dossiers comme la tarification sociale de l'eau. De même si l'on regarde la période de 2008-2012, on pense à la piétonisation, à la Brèche, au secteur Donjon Halles, à l'ORU, au travail sur la biodiversité, tout cela nous l'avons dit clairement dans notre campagne municipale. Une campagne municipale a le mérite d'amener à du débat public, à ce que les choses soient publiques et nous l'avons fait, nous l'avons réalisé, c'est un motif de satisfaction collective pour toute notre équipe municipale et c'est assez essentiel. Bref notre position n'est pas une remise en cause de ce que nous avons su faire ensemble depuis le début du mandat, au contraire c'est un appel à revenir à nos fondamentaux. Une fois tous ces constats faits avec les points positifs et les points négatifs, c'est toujours difficile de définir une position de vote qui est forcément un choix un peu binaire alors que l'appréciation est nuancée, ce qui nous a guidé et qui est vraiment essentiel dans l'appréciation de la situation, c'est que les trois difficultés que nous pointons n'ont pas des conséquences graves immédiates, qu'on parle de mobilité, d'entretien du patrimoine ou de stratégie de développement durable. Ce sont des choses qui produisent des effets à moyen et à long terme, ce n'est pas tout à fait la même chose que si nous avions un désaccord majeur sur un projet important que souhaiterait mener le reste de la majorité. Mais cela veut dire aussi qu'il ne faut pas que ces écarts demeurent au fil des années car cela aboutirait à ce que nos caps soient différents. Cela veut donc dire clairement qu'il est difficile d'envisager un budget 2014 qui reproduirait la tendance de ce budget 2013. Je pense cependant que c'est un diagnostic que vous partagez au moins partiellement Madame le Maire puisque vous nous avez dit être consciente de la réalité des besoins que nous avons

exprimés et même envisager de rectifier le budget en ce sens en cours d'année si l'exécution budgétaire nous le permet, même si nous aurions préféré que ce soit le cas dès le budget primitif, c'est une ouverture qui serait évidemment appréciable. J'en déduis que si nos choix immédiats divergent, nos analyses de fond sur la situation ne sont peut-être pas si éloignées du moins c'est ce que j'espère. Nos différences ne sont ni négligeables, ni indépassables mais cela ne justifie pas à ce jour la fin de notre Majorité c'est pourquoi nous choisissons de voter ce budget. Bref sachons mesurer ce qui nous sépare et travailler à le réduire sans considérer pour autant que ce soit la fin du monde.

Madame le Maire

Merci. Monsieur BALOGE, applaudissez, allez, vous pouvez ! Monsieur MARJAULT, s'il vous plaît, ensuite Madame BEAUVAIS se prépare.

Nicolas MARJAULT

Pour chaque exercice budgétaire, l'opposition, je vais qualifier l'opposition de droite pour bien me faire comprendre, l'opposition de droite a joué une musique singulière. Elle a d'abord eu sa période bleue, je dirais même sa période blues, c'était souvenez-vous la solitude des champs de coton dans un centre-ville transformé en désert à la Sergio Leone et à ce moment là il est vrai, la piétonisation annonçait déjà la fin du monde. Ensuite, l'opposition a eu sa période un peu plus amplifiée, plus rock and roll, les millions d'euros devaient couler sous la Brèche pour faire plus de parkings qu'il n'y a de voitures et l'ambiance était à l'investissement magnifique. Et puis, il y a eu la période métal, un rock devenu un peu plus hard car l'opposition s'était mise en tête d'estourbir l'Acclameur sous les décibels de calomnies, quand même et ça je n'oublie pas. Aujourd'hui, on assiste au retour de la grande musique, un peu plus solennelle, une musique pré électorale composée du requiem de la dette et de l'oraison funèbre des quartiers. Alors moi je vous rassure sur tous ces points, aucune de ces compositions ne deviendra le tube de l'été pas plus que les précédentes et hormis les militants polis, rares sont ceux qui, je pense, les ont fredonnées bien longtemps. Alors qui aujourd'hui remettra en cause la piétonisation ? Supposons même que dans un monde apocalyptique, post traumatique, Monsieur BALOGE puisse devenir un jour plus que ce qu'il est, est-ce qu'il remettrait en cause la piétonisation ? Jamais. Qui construira un nouveau parking en centre-ville ? J'en doute, en tous cas j'attends impatientement les programmes de 2014. Qui viendra bloquer l'entrée des milliers d'aficionados à l'Acclameur ? J'attends de voir. Aujourd'hui, si les chansons de l'opposition paraissent à ce point datées, c'est que la bataille de la transformation urbaine et culturelle du centre-ville a été gagnée. Vous me direz : la nostalgie est un créneau, c'est même une radio. Pour autant, ça ne fait pas un projet. D'ailleurs, l'opposition aujourd'hui ne conteste plus le projet, ne conteste plus les idées, elle conteste les leviers. C'est une transformation de taille, ça veut dire que sur le fond elle n'a plus grand-chose à dire, elle s'est résolue à accepter la réalité d'un succès, il ne lui reste plus que les moyens de ce succès à critiquer, à contester, à remettre en cause et là j'en viens finalement à globaliser mon propos sur les deux oppositions parce que ce qui m'inquiète un peu c'est la deuxième intervention. Pourquoi ? Parce que l'opposition nous avait déjà habitué au catalogue à la Prévert, c'est-à-dire qu'il est nécessaire à partir de là de rappeler des fondamentaux de la politique, à savoir que rédiger un programme municipal ce n'est

pas faire sa liste de courses, conduire une Ville ce n'est pas achalander les rayonnages d'une supérette, on n'est pas là pour combler les trous dès qu'on les voit, on n'est pas là pour répondre au premier intérêt particulier, on travaille sur le long terme, on travaille sur l'intérêt général, on travaille sur l'action publique au sens noble du terme. Après, effectivement, il est question de choix. Je préfère la fin de la deuxième intervention parce que la fin de la deuxième intervention, elle, est juste. Elle dit le fond du fond, elle dit qu'à l'heure de la crise, à l'heure des budgets qui se restreignent, Niort ne devrait pas être plus originale que ses voisines, elle devrait taper dans la culture comme d'habitude. Mais Madame le Maire fera les arbitrages qu'elle souhaite et elle les a déjà, je pense, largement faits, après il est toujours possible, on est sur des variables d'ajustement, il est toujours possible de revenir en arrière. Après, je doute que les Niortais s'y retrouvent, mais pour ça, il y a d'autres temps et d'autres lieux. Moi ce qui m'intéresse, c'est que demain il faudra construire un territoire démocratique, métropolisé, redistributif, autant dire un défi conséquent qu'il conviendra d'articuler autour d'un axe Niort-La Rochelle - J'insiste toujours là-dessus dès que j'en ai l'occasion - qu'il conviendra de développer et pour relever ce défi il faudra encore de la dette un jour ou l'autre, il faudra encore de l'investissement un jour ou l'autre, il faudra encore savoir placer l'intérêt général au dessus des intérêts particuliers. Si l'on n'a pas chômé en fait depuis 2008, c'est que l'on savait qu'il fallait conduire un projet dans temps court parce qu'il y avait un urgent besoin de rattrapage dans tous les domaines. Dans la défense d'un projet de Ville articulé sur deux piliers, Madame le Maire et vous l'avez rappelé : la nature et la culture, et d'un projet de Ville qui soit capable de remettre Niort à niveau ne serait ce que parce que, demain, effectivement, en terme de dynamique territoriale, des investissements nécessaires devaient être faits. Un chiffre qui fera nécessairement bondir à droite, d'ailleurs Madame RIMBAUD ne s'en est pas privée, mais qui traduit sans contestation possible notre ancrage à gauche, c'est évidemment l'extension du domaine de la régie avec l'augmentation conjointe du nombre d'agents municipaux et de la masse salariale mais quand on est de gauche, quelle honte à cela ? Je ne vois pas. Un autre chiffre traduit le volontarisme municipal, c'est évidemment l'évolution de l'investissement public mais quand on investit, on le fait pour répondre aux besoins de service public d'aujourd'hui et on investit aussi pour défendre un territoire suffisamment attractif pour servir de levier à un authentique projet de développement demain. Alors face à ces deux piliers évidemment la Ville a changé, cette bataille culturelle et idéologique elle a été gagnée, promenez-vous des jardins du haut de la Brèche jusqu'au Donjon en passant évidemment par les nouvelles rues piétonnes, du Centre National des Arts de la Rue à celui de la photographie en passant par TECIVERDI, la diversité biologique et la diversité culturelle ont été des promesses plus que tenues, qu'on le veuille ou non, Niort a fait sa mue et de ça il sera difficile de revenir en arrière Madame le Maire.

Elisabeth BEAUVAIS

J'aurais presque préféré parler après Monsieur BREUILLE parce que je me disais que mon intervention vous serait beaucoup plus favorable, finalement, que celle qu'on vient d'entendre de la part des Verts. Non simplement je me réjouis de voir l'augmentation de 10 % de la subvention allouée au C.C.A.S. Je constate que la crise n'est pas d'aujourd'hui et j'aurais bien aimé que les années précédentes, depuis que vous êtes au pouvoir, il y ait cette augmentation. Elle aurait été la bienvenue parce que la crise n'est pas

d'aujourd'hui je le répète, elle est grandissante, certes la crise est là, mais il y a aussi et il ne faut pas les oublier les fractures que connaissent beaucoup de familles dans la vie, qui contribuent à une très grande précarité. Alors certes il y a la crise mais il y a aussi les accidents de la vie qu'il ne faut pas oublier et qui sont également à panser, et je l'épelle « PANSER ». Simplement je ferai deux remarques. Pour participer à la commission entraide et solidarité, j'ai beaucoup apprécié tout à l'heure, Nathalie, (*avant Conseil*) que vous disiez que cette somme qui vient d'être donnée ira à l'aide d'urgence parce que, effectivement, on remarque de plus en plus de personnes : des familles modestes, des travailleurs pauvres, qui ont du mal à payer leur taxe d'habitation. Je me dis que les recettes fiscales dans une Ville, elles rentrent s'il y a des familles, s'il y a de la population et si ces familles sont contraintes sous l'effet de la pression fiscale de quitter Niort et d'aller s'installer en périphérie, à l'extérieur de Niort, pour avoir des impôts locaux moins importants, finalement nous ne sommes pas gagnants du tout dans l'opération. Donc je crois qu'il faut quand même prendre en compte le poids de nos impôts locaux pour maintenir une population qui fait vivre Niort, parce que c'est une population avec de la jeunesse et on est obligé de constater que par la force des choses, ils partent en dehors de Niort. Nous avons d'ailleurs, c'était très intéressant, l'étude réalisée par le Cabinet COMPAS qui nous a été rendue sur ce qu'on appelle les ménages et ce n'est pas Nathalie qui me contredira sur ce qu'on appelle les ménages Niortais, il n'y a qu'un quart qui soient des ménages familles si j'ai bien compris, ce qui prouve une chose, c'est que les familles ne sont pas sur Niort dans leur grande majorité et malheureusement ce sont elles aussi qui donnent un dynamisme à l'économie de notre Ville. Donc il y a des choses à reconsidérer pour garder, maintenir et attirer les familles sur la Ville de Niort qui est en train non pas de devenir verte ni rose ni rouge, mais enfin que vous vous évertuez à embellir puisque c'est la publicité sur les grandes affiches.

Michel PAILLEY

Merci Madame le Maire. Eh bien moi je vais reprendre le tube de l'été, Monsieur MARJAULT. Je vous l'accorde nous n'avons pas ce soir un budget de fin du monde mais il reste quand même préoccupant. Lorsque l'homme de la rue qui nous interpelle et pas plus tard qu'hier, une question revient souvent : mais comment finance-t-on tous ces travaux ? La réponse est que la Ville s'endette de plus en plus et à des niveaux importants et les chiffres ont été donnés tout à l'heure. Alors même que ceux qui paient déjà des impôts locaux sur Niort ont l'impression de beaucoup payer. Et à qui empruntons nous ? Aux banques. Vous aviez annoncé vouloir emprunter auprès des mutuelles niortaises justement pour vous dégager de la mainmise des banques, qu'en est-il de ce tour de table avec elles ? Cette question a été posée par Alain BAUDIN lors des orientations budgétaires mais il n'a pas obtenu de réponse. Merci.

Patrick DELAUNAY

En préambule, je voulais dire que je passais vraiment une excellente soirée, c'est passionnant vraiment, on en découvre de tous les côtés. Je ne suis pas dans les chansons, je suis plutôt entre Retour vers le Futur, j'ai l'impression qu'on retombe sur des expressions pré-électorales sur une autre mandature et puis entre Dracula, j'ai l'impression qu'on est en train de sucer le sang des Niortais donc c'est assez affolant. Nous, notre Groupe ne va se dédire des propos qu'il a tenus lors du débat d'orientations budgétaires bien sûr, les

orientations étaient le fait d'un travail commun, le budget était notre responsabilité commune, il ne pourrait être autrement de notre part que de voter ledit budget que nous proposons collectivement. Quant à l'opposition, faute de mieux, elle constate, elle épouvante et elle ne propose toujours rien. Comme d'habitude de la prose, sans proposition dont acte, ou presque rien quand même sur l'air de « y a qu'à, faut qu'on... ». Nous parlons, nous de cercles vertueux, quand vous dites dette, nous, nous disons investissement, quand vous dites explosion, nous disons ambition, là où vous voyez un danger nous voyons un projet, donc c'est normal, c'est un clivage et nous ne sommes pas vous, et tant mieux. Merci.

Madame le Maire

Merci Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Monsieur BALOGE d'abord et Madame BEAUVAIS ensuite veulent nous faire croire ce soir que les ménages Niortais sont en difficultés et demandent des aides, des secours au C.C.A.S. parce que les impôts et notamment la taxe d'habitation, sont trop élevés. Personne ne tombera dans le piège, parce que d'abord ce n'est pas ce que j'ai dit tout à l'heure puisque j'ai parlé des secours pour l'alimentation, pour les fluides, pour l'eau donc ne reprenez pas mes propos pour les travestir, Monsieur BALOGE. Je n'ai pas du tout apprécié cela tout à l'heure - au passage, un tour de passe-passe qui pourrait peut être faire écrire aux journalistes n'importe quoi demain dans les journaux – donc, ce n'est pas cela qui fait que les ménages Niortais demandent des secours au C.C.A.S., ça n'a rien à voir. On ne vous entend pas par exemple sur la question de la hausse des fluides, des hausses qui sont sans précédent depuis l'ouverture à la concurrence de l'énergie et Madame BEAUVAIS qui participe tous les lundis soir à la commission « entraide et solidarité » ne s'en émeut pas, donc il y a quelque chose qui ne va pas dans les discours que vous tenez. Je voulais quand même rappeler qu'il y a dans les ménages Niortais 12 % de ménages qui sont exonérés de la taxe d'habitation donc ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas. Encore Monsieur BALOGE je peux comprendre parce qu'il ne vient jamais au C.C.A.S, mais Madame BEAUVAIS, quand même ! Je vous propose un petit stage, Monsieur BALOGE, je vous propose un petit stage au C.C.A.S. parce que vous verrez quelle est la réalité du terrain et vous verrez ce que c'est que la solidarité et vous en parlerez mieux désormais.

Quant aux 10 % que vous regrettez : 10 % de hausse pour la subvention de la Ville au C.C.A.S., vous vous en félicitez cette année, mais vous regrettez finalement que ça ne se soit pas passé chaque année, mais Madame BEAUVAIS, je ne vous ai jamais entendue lors du vote au C.C.A.S., lors du vote du budget, jamais vous n'avez proposé une telle augmentation pour les secours. Au passage, je rappelle quand même que l'enveloppe des aides facultatives est passée entre 2008 et 2013 de 170 000 euros à 195 000 euros et avec les 20 000 euros supplémentaires ce ne sera que mieux pour mettre en œuvre le projet de réforme des aides facultatives, le fameux « reste pour vivre » dont a parlé tout à l'heure Alain PIVETEAU. Voilà ! Je pense que vos propos ce soir ne sont pas du tout adéquats et même plutôt de mauvaise foi.

Alain PIVETEAU

Je remercie Nathalie de redonner un peu de hauteur au débat. Je vous rappelle que nous sommes en train de voter un budget prévisionnel, donc là on a une espèce de bataille d'égo-politique pré-électorale autour de « est-ce que j'ai bien une ligne qui correspond à tel besoin de dépenses, est-ce que la priorité inscrite annoncée à tel moment se lit dans ce budget là avec tel montant de crédit » ? Enfin, on sait parfaitement qu'on additionne une succession de budgets depuis le début de la mandature qui donnent sens au projet politique. Ce projet politique a été, cette action politique, on n'est plus à l'état de projet, on est à l'état d'une action qui existe au jour le jour, cette action se traduit par une série de dépenses. Ce n'est pas une répartition de ces dépenses de façon strictement équivalente au poids des groupes en fonction des années, ce n'est pas possible, on a des rythmes d'activités. Quand vous financez la Brèche, vous trouvez un budget qui donne mécaniquement la priorité à la Brèche. Est-ce que pour autant construire un parking souterrain en soi représente l'essentiel de nos politiques publiques ? Bien évidemment que non. Donc, donnons une lecture un peu plus large comme cela a été fait en propos liminaire et à deux ou trois reprises ce soir pour comprendre ce qui se passe et c'est dans cette optique là, d'une trajectoire budgétaire, le terme était employé à ce moment là, reprenez les compte rendus, vous pouvez vous appuyer dessus, on a parlé de trajectoire budgétaire, on a annoncé le niveau d'endettement. J'ai entendu quelques messages d'alerte tout à fait classiques et conformes à vos représentations de la dette que je ne dénonce pas en soi, je suis simplement en désaccord mais on est, je vous prie de le remarquer et de le noter, dans l'exacte traduction de ce qui a été annoncé au départ. Je résume : en terme d'investissement, 200 millions d'euros investis, pas inscrits, 200 millions d'euros investis dans cette Ville depuis 2007, je me permets même d'embarquer une partie de la précédente mandature puisque les grands projets dont on parle, transformés, réappropriés, réinscrits dans un nouveau projet politique, ont commencé à être financés budgétairement en 2007. 200 millions d'euros. Comment financez-vous 200 millions d'euros, dont aucun de vous, aucun ce soir n'a démenti l'utilité ? Vous avez simplement voulu en rajouter un petit peu plus ici, un petit plus là, personne ne dément l'intérêt de ces projets pour l'avenir de la Ville et des Niortais, la traduction budgétaire de ce qui a été fait se voit cette année à travers un montant de dette de 80 millions, vous êtes en-dessous de la réalité fin 2012, ça sera même un peu plus que ça. La question n'est pas ce volume ! Vous êtes en train de nous faire la même chose que ce qu'on voit à la télé, une source d'informations importante, c'est ce montant de dette des Etats ou de l'Etat français affiché devant tout le monde, c'est ce que vous venez de faire ce soir. La question n'est pas là, la question est, attendez, la question est : Quelle est la capacité de financement de la Ville de ces montants là ? Je vais y répondre, vous permettez ? Cette capacité est-elle entamée ? Bien sûr que oui ! Est-ce qu'on peut faire deux fois une transformation de Ville en sept ans ? Je le dis autrement, ce sera plus simple : Est-ce qu'une ville peut investir deux fois sept ans de suite 200 millions d'euros ? Non ! Est-ce qu'il fallait le faire maintenant ? Oui ! C'est même le débat qu'on a eu entre nous : Trop de capacités de financements inutilisées dans cette Ville avant 2007, pas assez de projets structurants pour mettre la Ville, ses infrastructures et ses équipements à hauteur des besoins des Niortais et de la nature des emplois présents ici. C'est ce qu'on a fait, pardon d'avoir fait uniquement ce qu'on avait annoncé. Alors maintenant, où en est-on ? Un : On ne peut pas reprendre 200 millions d'euros et j'ajoute que les Niortais n'ont certainement pas envie, et ils ont raison, d'assister une

seconde fois à une transformation de leur Ville. Ils veulent la vivre, leur Ville et pour vivre la Ville, pour vivre Niort demain, les moyens en capacité d'autofinancement ne sont pas les mêmes, les besoins moyens ne sont pas les mêmes. Et puis, nous sommes dans un BP, Monsieur BALOGE, rappelez-vous ce sont des moyens prévisionnels, on n'utilise pas tout, vous verrez au CA que la capacité d'autofinancement de la Ville pour 2012 sera bien au-dessus de 2 millions. Le niveau d'emprunt de la Ville, l'encours par habitant, c'est pas du tout ce que vous avez dit. Il ne faut pas aller lire les journaux qui font des classements pour entraîner des polémiques politiques, vous êtes beaucoup plus fin que ça, je vous l'accorde. Il faut aller lire tout simplement ce qu'on édite chaque année dans le document budgétaire. Il faut regarder ce que publient les institutions qui disent notre niveau d'endettement. Notre niveau d'endettement n'a fait, pour financer 200 millions, que rattraper le niveau d'endettement des Villes de la même taille. C'est ça qu'on a fait ! Oh, malheur ! Oh, malheur ! Je répète, je vous donne raison sur un point, oui on ne refait pas une Brèche, on ne refait pas un équipement Acclameur, on ne refait pas une ORU à l'identique, tout ça en même temps, dans les cinq prochaines années, mais comment ça, comment ça on fait plus rien ? Monsieur BALOGE veut refaire tout, lui, eh bien non, nous non.

Madame le Maire

S'il vous plaît, écoutez Monsieur, Monsieur BALOGE s'il vous plaît, taisez-vous, la parole n'est pas à vous.

Alain PIVETEAU

On fait ce qui a été évoqué à l'instant, on fait plus d'actions de type sociales dans la Ville, c'est ce qui commence maintenant. Alors là encore, la lecture budgétaire est faussée, je me permets de le dire, Nathalie, ce n'est pas parce que d'un seul coup on passe à 5 millions que les moyens du C.C.A.S. sont sur-démultipliés. On a là aussi, depuis le départ, y compris même lorsqu'on n'augmentait pas les budgets, un mode de financement parfaitement raisonnable de l'action du C.C.A.S. L'intention de la Ville et de cette équipe était de faire en sorte que les besoins de financement nécessaires soient donnés au C.C.A.S., donc la priorité C.C.A.S. était aussi forte sur les deux ou trois années précédentes. Il y a une coloration cette année qui est liée à un besoin mécanique supplémentaire mais il n'y a pas eu de changement de priorité, de même qu'il n'y a pas eu de changement de priorité sur la politique culturelle et pourtant on n'a pas recréé un deuxième service culturel et on le fera pas, en revanche on ne veut pas l'enlever. Voilà la réalité budgétaire de cette Ville, c'est une Ville qui est endettée à la hauteur des autres villes comparables, en moyenne, et il fallait le faire, voilà, c'est une annuité qui se monte à 85 euros par habitant. L'apocalypse pour vous est à 85 euros par habitant, la moyenne des villes de la même strate 145 euros en 2002. Dans cette Ville, 85 euros par habitant. Ce sont des cycles, les villes investissent, ensuite elles s'endettent, on vient de terminer un cycle, voilà, on est dans une trajectoire où on entre dans une autre étape avec, je l'espère, une équipe qui aura un volontarisme pour mettre en œuvre des politiques publiques de fonctionnement et d'investissement tout aussi fort que celui qui se traduit aujourd'hui dans les chiffres.

Marc THEBAULT

C'est vrai que le débat se prolonge, je suis désolé pour mon collègue Patrick DELAUNAY qui trouve que ce n'est pas au niveau qu'il souhaiterait, moi j'écoute avec beaucoup d'attention notamment les propos de notre collègue Alain PIVETEAU qui globalement se veut rassurant par rapport à la dette, en justifiant la dette. Néanmoins, aujourd'hui la situation que connaît la France à travers la politique de rigueur et d'austérité qui est conduite par les gouvernements successifs qui ne partagent pas les mêmes opinions politiques, c'est lié à cette dette et donc ça nous oblige à faire au moins une alerte par rapport à la Ville de Niort. Je voudrais également faire part de mon empathie à notre collègue Amaury BREUILLE qui fait l'apprentissage dans cette salle d'un discours différent et quand on tient un discours différent dans cette salle, on n'est pas forcément bien entendu, vous avez certainement pu le constater et je vous rejoins tout particulièrement sur un point, sur la question de l'énergie, des économies d'énergie qui s'imposent notamment dans les bâtiments publics à commencer par celui-ci, qui vont s'imposer à nous et il va falloir y faire face très très rapidement, autrement nous serons vite dépassés. Un mot également sur l'aspect social par rapport à notre collègue Nathalie SEGUIN, ce que nous constatons les uns et les autres aujourd'hui c'est que contrairement peut-être à une idée qui a pu être développée il y a quelques années, la population niortaise n'est pas une population aisée, c'est ça un peu qui résulte de l'enquête COMPAS notamment, mais ce n'est pas la peine de me présenter cette étude je l'ai lue bien entendu. Ce constat là, il amène effectivement à se préoccuper des Niortais, alors il y a ceux qui sont en situation de détresse particulièrement criante et ça c'est vrai que c'est très problématique et je salue le travail qui est fait à la fois par le C.C.A.S. et par les associations, mais il y a également toute une population niortaise modeste qui souffre aussi de la situation et c'est pour ça, ce que disait notre collègue, que les gens avec enfants trouvent que la vie est chère à Niort notamment pour se loger et par rapport aux impôts, parce que les gens modestes, ils paient également des impôts et donc c'est un point qu'il faut souligner. Alors c'est vrai que par rapport à ces propos, j'avais deux questions qui étaient plus techniques, la première sur le contingent d'incendie, notre collègue Alain PIVETEAU y a fait brièvement allusion. Il a fait une petite allusion, nous avons évoqué ça en commission des finances, il y a quelques semaines, le contingent d'incendie grosso-modo, vous avez dit aujourd'hui nous avons budgété, je crois que c'est 2,8 millions ou 2,9 millions conformément aux règles et aux critères actuellement appliqués et en revanche pour autant vous ne partagez pas l'application de ces critères donc j'imagine que vous faites partie des élus qui sont plutôt favorables à la réforme, j'ai cru voir dans la presse que d'autres ne partageaient pas forcément ce point de vue. En tout état de cause il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul sachant que ce que l'on va réduire pour les uns, il faudra bien le prendre sur les autres. Alors je sais bien que le contingent d'incendie est une compétence communale mais moi je crois que dans le cadre de l'élargissement et du renforcement des solidarités sur notre territoire, on pourrait réfléchir à une approche intercommunautaire de la problématique du contingent d'incendie, ce qui éviterait peut-être les réactions que l'on connaît aujourd'hui. Mais c'est un sujet dont on reparlera puisque le SDIS a reporté sa décision. C'est dommage parce que j'avais cru comprendre que ça faisait moins 20% sur le budget pour la Ville de Niort, ça aurait été appréciable sur cinq ans bien entendu. L'autre point, on a évoqué, je partage d'ailleurs ce que dit notre collègue Amaury BREUILLE sur l'entretien des écoles, je salue les mesures qui ont été

prises pour l'école Jean Mermoz bien entendu, plus de principe de précaution, attitude responsable tout à fait respectable et honorable et ça m'amène à m'interroger sur la problématique de la modification des rythmes scolaires dont il n'a pas été question dans le Budget Primitif. Est-ce que la Ville de Niort envisage de s'engager dès 2013 ou d'attendre 2014 pour l'accompagnement périscolaire avec le retour de la semaine de quatre jours ? Sachant, je crois, que le Gouvernement a prévu d'apporter une contribution de l'ordre de 50 euros par élève et sachant aussi que une partie des enseignants est farouchement opposée à cette réforme, je souhaiterais savoir ce qu'envisage de faire la municipalité à ce sujet. Merci.

Madame le Maire

Merci. Monsieur GENDREAU, Madame IZORE, Madame BEAUVAIS, Monsieur SIMON, Monsieur BREUILLE. Et après c'est vous Monsieur BALOGE mais vous attendrez votre tour.

Michel GENDREAU

Merci, Madame le Maire. Le nombre de vrais poètes et de vrais connaisseurs sera toujours extrêmement petit mais il faut qu'il le soit, c'est le petit nombre des élus. En plus quand on est un élu spécial, c'est un genre encore plus rare, cela ne donne aucune supériorité intellectuelle ni primauté quelconque. Cependant, lorsqu'on l'est depuis 23 ans on peut s'autoriser quelques déclarations tout en restant modeste. Ne faut-il que délibérer ? La Ville en conseillers foisonne, est-il besoin d'exécuter ? On ne rencontre plus grand monde. Aujourd'hui 21 décembre, début de l'hiver et fin du monde annoncée, vote d'un budget froid et austère ? Que nenni ! Je m'adresse à vous, respectables collègues de l'opposition, êtes-vous atteints de DLMO, « difficultés liées au moral de l'opposition » ? Vous avez une chance de retrouver ce sourire en approuvant ce budget tout à fait bien pensé et réalisé dans la sérénité et le respect des citoyens et citoyennes Niortaises. Ce serait pour vous le changement et le changement c'est maintenant. Soyons sérieux, pour vous, c'est la froide opposition, c'est vrai que c'est de circonstance, regardez autour de vous, partout en Ville et dans chaque quartier, des améliorations pour le bien-être et le bien vivre de tous nos habitants ont vu le jour. Mes collègues et amis Adjoints, et ils sont là nombreux et de qualité, ont tous été au four et au moulin pour la bonne cause, chacun dans son domaine de compétence a montré son efficacité, ses créations et son labeur quotidien. Il faut vraiment faire preuve d'une rare cécité pour prétendre le contraire et contester les indéniables changements positifs de notre environnement. Les preuves sont irréfutables, quelques lauriers parisiens sont venus nous récompenser. Mais avec moi l'écoute et l'intention soutenues à tous les problèmes relevés de nos administrés. Certes, il reste des améliorations pour faire en sorte que nos concitoyens les plus démunis s'en sortent mieux, mais c'est vrai qu'ils sortent d'un gouvernement qui n'a pas été très très très à la hauteur, il me semble. En ce qui me concerne et avec quelques techniciens et quelques collègues et d'une manière intense et inlassable, nous redoublons d'attention, la pétition est devenue rare, la capacité de réaction est toujours d'actualité, plus de 250 interventions, une par jour pour venir répondre aux différentes difficultés rencontrées et cela avec des réponses et des règlements de l'ordre de 95 % de réussite. Des élus de terrain que nous sommes peuvent et sont souvent des réponses positives à tous ces soucis quotidiens et j'en suis sûr, une belle réponse républicaine à notre action partagée par tous mes collègues de la majorité et cela sans obérer

d'une manière significative notre budget. J'aurais pu parler des toujours bonnes relations avec les gens du voyage et cela n'est pas rien, merci.

Nicole IZORE

Je ne vais pas vous parler de chiffres aujourd'hui, mais je crois qu'il faut rappeler une réalité qui était celle de la Ville en matière de handicap en 2008, c'est-à-dire des trottoirs impraticables, des services inaccessibles et des enfants en situation de handicap sans école pour les recevoir. Aujourd'hui, il y a des écoles telles que Jean Zay qui permettent l'insertion, une navette et des transports accessibles, des sports handi mis en évidence, en pleine lumière, des circulations en centre-ville sans problème, des logements accessibles qui s'améliorent et se développent, des magasins en centre-ville enfin accessibles, des services publics et une Mairie où l'on peut entrer en toute liberté. Alors je ne sais pas si le handicap est mis au rabais mais, pour moi, il me semble au contraire que fin 2012, il y a une réelle implication de la Mairie dans ce problème. Avec en plus, la mise en place de formation des salariés pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap à la Mairie, à leur demande, alors moi je dis aujourd'hui ça va continuer en visant le partage de notre Ville pour tous les publics.

Elisabeth BEAUVAIS

Je voudrais répondre à Madame SEGUIN, à savoir que décidément tous les ans à l'approche des fêtes de Noël, vous avez toujours les mêmes compliments. Puisque l'année dernière vous m'aviez renvoyée, pardon, oui, je disais à Madame SEGUIN que tous les ans à l'approche de Noël, Madame SEGUIN a toujours les mêmes compliments, à croire que dans son sabot il doit toujours y avoir les mêmes cadeaux. A savoir que l'année dernière, vous m'aviez renvoyée dans mes trente-deux en me faisant une leçon de charité, en me faisant une leçon de charité, vous vous souvenez c'était au Conseil municipal où j'avais proposé que vous laissiez 10 % de votre indemnité ce qui vous permet de ne pas être dans les populations défavorisées les uns et les autres et puis ça permettait quand même d'avoir un geste solidaire qui était quand même significatif. Alors là, il vient des autres donc quand c'est les autres qui donnent, on est toujours beaucoup plus content que quand ça sort de son porte-monnaie. Simplement et d'ailleurs, je note en passant que Madame DUFLOT, je crois, a peut-être la même culture que la mienne, je ne sais pas ce que vous auriez eu envie de lui répondre. Toujours est-il qu'à la commission dont je fais partie, je vous précise parce que vous n'y êtes pas le lundi soir, vous êtes vice-présidente effectivement du C.C.A.S., donc vous assistez à tous les Conseils d'administration mais vous n'êtes pas à la commission du lundi soir et les secours pour l'eau simplement pour votre information, les crédits n'ont pas été dépensés en totalité je vous le dis, il reste un petit reliquat alors qu'effectivement pour l'énergie mais le coût de l'énergie ce n'est pas nous qui le fixons, ce n'est pas vous non plus et je vois qu'on a changé, il y a eu un changement il y a quelques mois mais ce n'est pas pour autant que vous êtes plus forts que les autres puisque ça va encore augmenter, alors je ne sais pas, usez de votre influence pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation de tarif. Bon alors effectivement pour l'énergie c'est une réelle difficulté pour les ménages modestes donc cela ne contredit pas ce que j'ai dit tout à l'heure, la pression fiscale pour certaines familles est tellement forte que les familles qui font vivre Niort partent à l'extérieur. L'étude

COMPAS que j'ai étudiée autant que vous ne me contredira pas. Alors je sais que vous découvrez peut-être la solidarité depuis que vous êtes en fonction mais dites-vous que la solidarité, la droite autant que la gauche, hein, a travaillé sur ce sujet.

Madame le Maire

Ne vous énervez pas Madame BEAUVAIS s'il vous plaît. Maintenant c'est Monsieur BALOGE et ensuite Monsieur SIMON et Monsieur BREUILLE. Alors, Monsieur BALOGE ?

Jérôme BALOGE

J'ai droit à un privilège, de... Je ne voudrais pas priver quelqu'un !

Madame le Maire

Non c'est ce que j'ai noté sur ma feuille, mais si vous ne voulez pas parler on peut passer votre tour. Attendez, avant, Madame IZORE donne pouvoir à Madame Annie COUTUREAU à compter de vingt heures. Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

On ne peut pas répondre à tout le monde, c'est un peu dommage, pourtant il y aurait beaucoup à dire. Je partage ce que ma collègue Elisabeth a dit, c'est vrai que chacun est amené à avoir des rencontres avec les personnes dont vous parlez Nathalie, Madame SEGUIN...le fait d'appeler Nathalie Nathalie n'est pas un manque de respect au contraire, mais je comprends en effet que Nathalie SEGUIN ait envie de se distinguer bien qu'elle connaisse, qu'elle sache qu'on partage un certain nombre de convictions même si on les défend pas dans les mêmes formations ou dans les mêmes campagnes. Mais un budget est toujours un moment où il faut marquer des différences alors que l'on partage parfois des points de vue communs et j'ai ressenti en effet un certain nombre de positions qui sont évidemment toujours des postures, il faut se faire entendre, et puis j'ai ressenti aussi à travers ces positions parfois un peu embarrassées parce qu'il fallait répondre à beaucoup de gens ce soir, j'avais même l'impression que c'était la majorité qui parlait à la majorité donc vous deviez vous dédoubler, presque, hein, c'est pas simple, en tous cas c'est ce qu'on a entendu de certains propos. Mais restent quelques questions sur lesquelles j'aimerais bien avoir des réponses, parce que c'étaient des questions précises et elles concernent principalement Alain PIVETEAU ou vous, Madame le Maire. J'ai mis en avant l'encours, vous me dites qu'il sera peut-être plus important que prévu, le volume est important c'est vrai. Au-delà du volume, c'est un point qui est important et on en prend toute la dimension mais au-delà du volume sur lequel vous vous êtes arrêtés, j'aimerais avoir puisque vous êtes Adjoint à la prospective et pas seulement au Budget 2012 version 2013, j'aimerais savoir concrètement si l'an prochain en version 2014, on va avoir les moyens de ralentir les emprunts de façon assez sensible pour faire en sorte que notre dette, notre emprunt annuel soit plus faible que notre remboursement. Ce qui fera qu'on pourra espérer une démarche légèrement positive mais en même temps ça me fera craindre une réduction sensible des investissements ce qui ne contentera peut-être pas les demandes exprimées notamment par le Groupe des Verts. Donc j'aimerais savoir comment vous allez gérer parce que vous-même au DOB vous nous avez dit qu'on atteignait quand même, on va arrêter

l'endettement vous nous avez dit donc, dont acte, et ça me semble en effet une position raisonnable parce qu'on atteint un niveau excessif alors on peut ergoter sur le qualificatif mais concrètement l'an prochain et a priori dans les années qui suivront, comment est ce que financièrement vous vous projetez ? La CAN nous donne une idée des remboursements et puis même si on n'a pas toujours une idée des investissements qui vont avec sur plusieurs années, j'aimerais qu'on ait cette prospective sur les quelques années qui viennent ou au moins sur l'année prochaine, que vous nous disiez si ce rythme va diminuer ou continuer. Merci.

Madame le Maire

Vous avez de la chance parce qu'après Monsieur SIMON et Monsieur BREUILLE, Monsieur PIVETEAU avait demandé la parole, donc ça tombe bien. Ensuite il y aura Madame Nathalie SEGUIN

Jean-Louis SIMON

J'apporte quelques éléments avec un éternel optimisme puisque je redis toujours les mêmes choses depuis le début, ça c'est pour la fiche de Madame RIMBAUD, puisque c'est elle qui s'est exprimée sur la masse salariale. Tout d'abord elle n'a pas augmentée de 22 % mais de 23,17 %. Autant que les fiches soient à jour, comme ça on peut parler des mêmes choses mais vous savez qu'il y a ces fameux changements de périmètre, effectivement ils ne sont pas très faciles à suivre et ils pèsent très lourd depuis le début. Je vais simplement vous donner le dernier exemple, celui pour lequel vous avez eu des chiffres aujourd'hui : les dépenses de personnel en 2013 doivent atteindre 38,8 millions et dans ces 38,8 millions, il y a la mutualisation des Ressources Humaines du C.C.A.S. et de la Ville et elle pèse 200 000 euros. C'est-à-dire que si on veut comparer ce qui est comparable, ce n'est pas 38,8 millions qu'on devrait prendre mais c'est 38,6 millions, mais comme c'est du pourcentage dont vous parliez, c'est pour montrer le poids de 200 000 euros. Nous disions que la masse salariale, avec ces 200 000 euros dedans, augmentait de 1,6 % eh bien si nous enlevons ces 200 000 pour comparer ce qui est comparable, ça n'augmente plus que de 1% donc vous voyez, soit on dit que la masse salariale augmente de 1, soit on dit qu'elle augmente de 1,6 ça change tout. Alors, les changements de périmètre ont pesé lourd depuis le début de l'exercice et ce n'est donc pas 23,17 % qu'il faut pour comparer ce qui est comparable, 15,3% si nous enlevons les changements de périmètre. Donc pour vos fiches, vous pourrez dire 23,17 en plus sur six exercices mais si on met les choses à égalité puisqu'on enlève les changements de périmètre, vous savez c'est quand des agents pesaient financièrement dans une entité et qu'ils quittent cette entité donc ça vient en moins et ils rejoignent la Ville, par exemple les agents du périscolaire, ils coûtaient de l'argent ailleurs avant, ils sont venus ensuite chez nous, eh bien ça nous fait 15,3 %, et si on fait une moyenne simpliste, sur six ans ça fait une augmentation de 2,55% en moyenne par an pour avoir créé ce que vous savez c'est-à-dire un ensemble de services supplémentaires qui n'existaient pas avant. Voilà, je ne polémique pas, je me contente de remettre les choses en l'état de façon bien modeste.

Madame le Maire

Merci. Monsieur BREUILLE ensuite Monsieur PIVETEAU et Madame SEGUIN ensuite.

Amaury BREUILLE

Merci, Madame le Maire. Je vais d'abord répondre à Marc THEBAULT. J'ai le sentiment d'être parfaitement entendu dans cette enceinte comme l'ensemble des collègues. Après, le fait d'être entendu ne fait pas pour autant qu'on échappe parfois à un petit peu de théâtralisation municipale et de théâtralisation des divergences, notamment je pense que Nicolas MARJAULT résume mon propos en disant que je parle de taper sur la culture. J'ai dit exactement le contraire à savoir qu'il fallait sur ces budgets là ne pas remettre en cause l'essentiel de notre politique culturelle mais sur ce qui relève de l'événementiel avoir peut-être plus de sobriété, voilà une précision importante. Je rejoindrai Alain PIVETEAU sur le rappel qu'il a fait, de ce que la trajectoire budgétaire que nous voyons ce soir était celle que nous avons annoncée. Elle était annoncée non seulement par l'équipe municipale dans le mandat mais elle a même été annoncée dans la campagne municipale. Elle avait fait l'objet y compris de débats nombreux sur un certain nombre de forums à l'âge préhistorique de l'internet politique et on avait été assez nombreux, je crois, à dire qu'il y avait une nécessité à mobiliser l'emprunt pour transformer la Ville donc il n'y a pas de surprise de ce côté-là. Après, je serai encore d'accord avec Alain PIVETEAU sur la nécessité de mettre systématiquement en perspective chaque budget qu'on vote mais c'est justement ce que je fais par exemple sur la politique de mobilité lorsque je rappelle quels sont les enjeux, quel a été notre diagnostic initial, comment on a revu ce diagnostic initial et pourquoi, et pourquoi c'était légitime, comment ça a été ou pas réalisé, voilà, on pourrait très bien avoir une année faible suite à des années fortes, comme sur le cyclable par exemple que j'évoquais tout à l'heure. Après, ce à quoi j'en appelle, c'est à la cohérence de l'action dans le temps et ce n'est pas toujours facile, évident pour une équipe municipale surtout lorsqu'on est sur des politiques de long terme, il y a des moments où il faut pouvoir refaire le point, refaire le cap pour s'assurer que l'on n'a pas dévié en cours de route. Dernier point, là où je ne suis pas du tout d'accord, c'est sur la question d'un rapport de forces politique entre les groupes, ce n'est pas de cette nature là, on n'est pas sur une question de rapport de forces politique entre les groupes lorsqu'on évoque le problème de l'entretien du patrimoine, c'est juste être capable de s'interroger honnêtement sur : Est-ce que les économies d'entretien qui sont faites sont réelles ? Est-ce qu'elles ne risquent pas de nous revenir en boomerang ? Etc. Voilà, c'est juste la question de pouvoir essayer d'anticiper l'avenir et puis ensuite sur le principe je pense essentiel de pouvoir être en responsabilité et dans le même temps d'avoir un regard critique sur l'action que nous menons. Je pense que c'est quelque chose qui est indispensable dans une démocratie moderne.

Alain PIVETEAU

Je vais répondre aux questions de fond. Je n'ai pas parlé de rapport de forces mais de rapports d'égos, ce qui n'est pas du tout la même chose. Alors les questions de fond maintenant, la question de la dette, Monsieur Marc THEBAULT réitère la comparaison avec la dette de l'Etat. Pardon de devoir rappeler une nouvelle fois qu'on parle de deux choses différentes qui ont le même nom. La dette de l'Etat dont vous parlez correspond chez nous à l'EBE (l'excédent brut d'exploitation), c'est-à-dire, je ne l'ai déjà plus en tête, pardon, je n'ai pas la mémoire des chiffres, environ 10 millions je crois, et le solde primaire public correspond à chez nous l'EBE moins le remboursement des emprunts, etc. c'est-à-dire notre capacité

d'auto financement brut. Ce que vous appelez dette de l'Etat, chez nous, c'est un excédent qui augmente cette année donc merci, merci une fois cette correction faite, de nous féliciter de cette saine gestion parce que c'est ce que vous venez de faire et vous ne pouvez pas comparer. Je ne rentrerai pas dans une explication, mais la dette de l'Etat est financée de façon différente de celle de la Ville donc ça n'a rien à voir. Nous avons ce qu'on appelle une dette saine puisque ce sont des emprunts, je le répète, pour financer l'investissement, c'est-à-dire, c'est ni plus ni moins que ce que les Etats aujourd'hui s'imposent, et là je donne un avis personnel, à un rythme beaucoup trop rapide. Sur l'impôt, je rappelle que l'impôt local n'est pas l'impôt le plus juste puisqu'hélas ou tant mieux, à vous de décider, on n'en maîtrise pas les modalités de fixation mais c'est tout de même un impôt qui bénéficie d'exonérations de dégrèvements de plafonnement au final. Ce ne sont pas tous les Niortais, tous les ménages Niortais qui paient, ce sont 40% qui paient pleinement, c'est un ménage sur deux environ qui ne paie pas cet impôt là. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas lourd pour d'autres, pourquoi croyez-vous qu'on travaille annuellement le budget pour qu'on puisse d'un côté financer des budgets d'investissement importants sans devoir faire appel à une augmentation des taux d'impôts ? C'est parce qu'on sait que la situation aujourd'hui est compliquée, voilà, est ce que ça veut dire que cette Ville quelles que soient les équipes futures dans les décennies à venir, ne fera plus appel à l'impôt ? C'est faux et je souhaite même qu'elle le fasse, évidemment, dans les années à venir. C'est une évidence mais ce que je dis est vrai pour toutes les villes, aucune action publique ne peut se passer de ressources nouvelles ou alors il faut aller au bout de vos convictions et c'est tout le débat qu'on a chaque année, allez au bout, dites-le : moins de dépenses publiques et d'action publique, vous ne faites pas le coût des économies, vous n'allez pas financer 200 millions d'euros en six ans avec une capacité d'autofinancement nette, avec de l'autofinancement net, vous êtes obligés d'avoir recours à l'emprunt. Ne faites pas *Non* de la tête, vous êtes obligé d'avoir recours à l'emprunt et tant mieux. Et pourquoi c'est sain ? Parce que l'emprunt, c'est quoi ? C'est simplement un investissement sur l'avenir or nous avons une équipe qui porte l'avenir de cette Ville, pardon encore une fois, c'est tout le projet qu'on a mis en œuvre, ce n'est pas un pari sur l'avenir, c'est une construction de l'avenir qui n'avait pas été faite dans les décennies passées, pas suffisamment du moins, et que nous avons proposée, nous avons été élus pour ça, pour mettre la Ville sur une autre trajectoire, ce n'est ni plus ni moins que ça, la capacité de financement de la Ville. Le montant d'investissement et la capacité de financement de la Ville sans augmentation de l'impôt, revient naturellement à ce qu'elle a été toujours. (*Intervention d'un autre élu, inaudible – sans micro*) mais c'est ce que je vous dis ! Demain, vous avez vu, demain, c'est ce que vous n'allez pas voter c'est (*Intervention d'un autre élu, inaudible – sans micro*)...Ah, je vous réponds, écoutez au moins la réponse : c'est 11 millions, c'était 22 hier. Au CA, ça sera sans doute 5 ou 6 millions. Vous êtes en BP là, en BP. Bon je n'explique plus ! Ceci dit, la capacité de financement de la Ville est maintenue pour des volumes d'investissement qui sont équivalents à ce qui a toujours été hors ces périodes de pic c'est-à-dire de transformation de la Ville. Puis je réponds à Monsieur PAILLEY très rapidement, c'est oui, le travail continue, notre objectif ce n'est pas de squizzer les banques, notre ennemi à nous c'est plutôt les marchés financiers, c'est la régulation financière des banques, ce n'est pas tout à fait la même chose. Les banques publiques, nous, ça nous va parfaitement, enfin moi personnellement, et

puis l'ensemble de cette équipe, donc on travaille sur ces questions là, oui ça avance et non il n'y a pas encore de résultat concret, j'espère qu'au premier trimestre il y aura des choses.

Madame le Maire

Merci. Monsieur BALOGE, c'est moi qui donne la parole, jusqu'à nouvel ordre ! Madame SEGUIN, ensuite Monsieur POIRIER, Monsieur MARJAULT.

Nathalie SEGUIN

Je voulais rebondir par rapport aux propos de Monsieur THEBAULT. J'ai apprécié, j'ai apprécié parce que j'ai compris que vous aviez bien compris la distinction entre les ménages qui sont bénéficiaires des minima sociaux et ceux qui sont au-dessus, à savoir les ménages modestes qu'on peut appeler aussi « fragiles ». Donc ça m'a fait plaisir que vous perceviez ça finement et je voulais vous répondre qu'en fait la mise en place du « reste pour vivre », eh bien c'est tout simplement la traduction de la prise en compte demain à Niort de ces nouveaux publics touchés par des phénomènes de pauvreté. Et pourquoi on peut faire ça en 2013 ? C'est parce que, effectivement, comme vous l'avez bien repéré aussi, nous avons réalisé une analyse des besoins sociaux pour la première fois à Niort. Une analyse des besoins sociaux qui met effectivement en évidence que la Ville de Niort a 15% de ménages en dessous du seuil de pauvreté après redistribution, 20% avant redistribution. Et pour continuer de parler sur les ménages, cette analyse des besoins sociaux a aussi mis en lumière que nous n'avions qu'un quart des ménages Niortais qui était des ménages familles mais le cabinet COMPAS qui a travaillé sur l'analyse des besoins sociaux n'a jamais dit que c'était à cause des taux d'imposition. Il ne faut pas faire dire à l'ABS n'importe quoi, je pense que c'est important de le dire. Quant à l'eau, il se trouve que ce matin nous étions avec Madame GRAVAT en conférence de presse avec Monsieur REVERT, qui avait besoin d'avoir des informations sur le bouclier social de l'eau. Qu'avons nous dit à Monsieur REVERT ? Que ce n'était pas tant l'eau qui nous inquiétait, le secours en eau, c'étaient les secours pour l'énergie. Vous voyez, Madame BEAUVAIS, moi qui ne participe pas à la commission entraide et solidarité tous les lundis soirs, je sais parfaitement ce qui se passe dans cette commission. Voilà. Donc ne dites pas le contraire ! Et pourquoi, Madame BEAUVAIS l'eau n'est pas aussi sollicitée que l'énergie ? Tout simplement parce que l'eau est en Régie et que l'eau, elle n'est pas chère à Niort ! Voilà !

Madame le Maire

S'il vous plaît, c'est Madame SEGUIN qui a la parole.

Nathalie SEGUIN

Effectivement nous n'avons pas la main sur les tarifs de l'énergie mais je ne pense pas que, idéologiquement, vous soyez contre l'ouverture à la concurrence. Bien, Madame BEAUVAIS ! Alors vous vous félicitez et c'est bien, effectivement, on peut tous être contents que le budget du C.C.A.S., enfin en tous cas la part de la Ville, augmente, et que l'on passe de 4 millions 500 milles à 5 millions d'euros, et que finalement les secours en bénéficient au passage. Mais si on pousse la logique jusqu'au bout, ça veut dire que demain on va vivre des secours ? On ne va plus vivre des fruits de notre travail ? Ca

voudrait dire que la pauvreté aurait tellement augmenté qu'il faudrait augmenter les secours ad vitam aeternam pour ne vivre - ou ne survivre, d'ailleurs - que des aides ? Non, ce n'est pas la société dans laquelle on souhaite vivre. Alors moi ce que j'aimerais, Madame BEAUVAIS, c'est que vous disiez clairement que les ménages Niortais ont besoin des secours du C.C.A.S. tout simplement parce qu'ils sont au chômage ou alors qu'ils ont des contrats précaires ou partiels, non choisis et ce qui serait bien, par exemple, ce serait que quand vous appelez à l'exonération des cotisations pour les entreprises, ça soit soumis à des contreparties en terme d'emploi, vous voyez, et comme ça on ne serait plus obligés de faire, d'abonder sans arrêt, sans arrêt, les secours, les secours du C.C.A.S. D'accord ? Et puis, pour conclure, je voulais rebondir sur les propos d'Alain PIVETEAU qui parlait tout à l'heure de vivre la Ville. Je considère que ces propos-là sont importants, parce qu'aujourd'hui les Niortais sont prêts à la vivre, cette Ville-là tout simplement parce qu'ils en sont fiers, ils sont fiers de leur Ville Heureusement,, eh bien oui ! heureusement grâce à qui ? Non, mais grâce à qui quand même ? Grâce à qui notamment ? Et que vous verrez que la perception des impôts soi-disant élevés, demain elle ne le sera plus parce qu'ils verront en contrepartie que la Ville s'est transformée et qu'elle peut aujourd'hui leur offrir tout ce qu'ils attendent. Et si vous étiez présent peut-être le vendredi soir de l'ouverture des festivités de Noël et si vous étiez place de la Brèche, Monsieur BALOGE, et si vous y étiez peut-être aussi cet été sur le plan d'eau, vous auriez vu combien il y avait de familles et combien il y avait d'enfants qui étaient heureux et qui étaient fiers de leur Ville.

Madame le Maire

Merci. Maintenant Monsieur POIRIER, Monsieur MARJAULT, Madame BEAUVAIS. Je vous informe qu'il est vingt heures, mais moi je suis une démocrate, je laisse parler les gens, donc chacun dit ce qu'il a envie de dire, alors si vous n'êtes pas fatigués, je peux tenir toute la nuit, ça m'arrive très souvent de rester toute la nuit à écouter les autres, je peux le faire, donc je ne donnerai aucune consigne pour arrêter les interventions, alors si vous en avez envie, continuez de parler. Je donne la parole Monsieur POIRIER, puis Monsieur MARJAULT, Madame BEAUVAIS et Monsieur TAPIN.

Christophe POIRIER

Merci, Madame le Maire. En réponse à une question de Monsieur THEBAULT, je souhaite aborder un sujet, il s'agit du SDIS. Ça pourrait durer deux heures, je vais essayer de comprimer parce que c'est un sujet un peu compliqué, mais effectivement il est d'actualité alors je ne me voyais pas ne pas essayer de répondre à votre question. Sachant que j'ai eu l'occasion ce matin d'expliquer un peu plus en détail tous les tenants et les aboutissants à la presse. Je ne sais comment, mais au besoin, on pourra en reparler ensemble plus en détail parce qu'il se trouve qu'effectivement sur le financement des communes, j'ai participé avec d'autres à un groupe de travail, ce n'est pas récent, cela fait plus d'un an que l'on travaille dessus, donc c'est vrai que quand j'ai lu dans la presse que les choses s'étaient faites comme ça un petit peu à « la va vite », pas du tout. Il y a eu des réflexions en profondeur sur le sujet au sein du Conseil d'Administration du SDIS. On s'est rendu compte, et ça fait l'objet d'un consensus au sein du SDIS, qu'aujourd'hui le mode de financement est parfaitement inéquitable et qu'il y a lieu de le revoir

urgemment. D'ailleurs c'est même une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, recommandation datant de plus d'un an. Alors, il se trouve effectivement que dans cette inégalité de traitement face aux charges du service public, Niort, mais comme d'autres communes, en est aujourd'hui victime. Un exemple, ce n'est pas pour polémiquer ou quoique ce soit mais c'est pour bien illustrer la chose, aujourd'hui pour le même service rendu à la population entre deux communes proches et en tout cas à équidistance pratiquement du centre de secours principal, Niort aujourd'hui contribue à hauteur de 48 euros par habitant, là où l'autre commune aujourd'hui contribue à hauteur de 7 euros. Je pourrais multiplier à l'envie les exemples, là j'ai pris un exemple niorto-niortais mais il y en a partout sur le territoire. Donc nous avons engagé une réforme visant à réduire ces inégalités, pas qu'au bénéfice entre guillemets de la Ville de Niort mais bien pour toutes les communes et y compris les petites communes qui sont classées dans les catégories 4 ou 3, je vous passe les détails encore une fois, je suis prêt à rediscuter plus en détail là-dessus avec vous. Donc par rapport à cette situation, le groupe de travail a fait des propositions, la position de Niort a été me semble-t-il constructive et a tenu compte d'un certain nombre d'observations, y compris le fait qu'on ne pouvait pas rattraper ce retard trop brusquement et c'est pourquoi il a été proposé de lisser la réforme sur cinq ans. J'ai entendu la presse mettre en avant des pourcentages d'augmentation extrêmement importants, des pourcentages de l'ordre de 100, 200 ou 250 %, ça fait certes beaucoup mais sur des petites sommes, ça reste des sommes au final, au bout de cinq ans, relativement modestes. Je ne parle d'aucune commune en particulier, mais en tous cas pour toutes les communes qui s'en sont ouvert dans la presse, quelle aurait été la situation de la Ville de Niort au terme des cinq ans si ce projet était passé ? Sa contribution aurait été ramenée à peu près à une quarantaine d'euros à l'habitant là où les communes en première périphérie sans en citer une en particulier auraient vu leur contribution augmenter à hauteur d'à peu près une vingtaine d'euros par habitant soit encore deux fois moins. Voilà, c'est ça la question ! Ce qui veut dire très concrètement que du fait d'un système de calcul inéquitable la Ville de Niort aujourd'hui a payé plusieurs centaines de milliers pour ne pas dire plusieurs millions d'euros en trop par rapport à ce qu'elle aurait dû payer. Ça, pour vous qui mettez souvent en avant le niveau des impôts, ce sont des points d'impôt supplémentaires. Alors, par rapport à ça, moi, je regrette et je le dis sans aucune forme de polémique, que cette réforme a été reportée notamment du fait de la pression du groupe d'opposition au Conseil général, arguant du fait que la communication ne s'était pas faite auprès des Maires suffisamment tôt et suffisamment bien. Je rappelle quand même qu'au sein du Conseil d'Administration du SDIS, siège le Président de l'Association des Maires des Deux-Sèvres qui a régulièrement été sollicité pour porter auprès des adhérents de son association ce projet-là et il s'y est toujours refusé. Donc, je ne vois pas bien comment demain il va accepter quelque chose qu'il a toujours refusé jusqu'à présent. Voilà la situation, alors maintenant pour répondre à votre question sur l'Interco, oui, je crois que c'est effectivement le sens de l'histoire, ceci étant dit, si on y va, il faudra au préalable et il y a urgence à le faire, réduire les écarts et revenir d'une certaine manière à plus d'égalité, la Chambre Régionale des Comptes et puis l'Etat ont reconnu qu'effectivement dans cette affaire il y avait une inégalité criante. Voilà la situation, donc oui, il faut y réfléchir et il semblerait qu'au plan légal aujourd'hui c'est un peu compliqué de revenir donc il faut que l'on étudie la

question, mais dans cette affaire, Niort a réaffirmé l'urgence qu'on avait à revoir tout de suite ces règles de contingentement pour une application dès 2013.

Nicolas MARJAULT

Très rapidement et sans aucun effet de théâtralisation pour pas que ce soit le seul contre argument qu'on m'oppose quand j'exprime un point de vue, je voudrais juste rappeler que taper sur la culture, c'est déjà taper sur la mobilité. Ce que je veux dire par là, c'est que dans les processus d'appropriation de l'espace public, tout le monde sait par exemple que les Arts de la Rue contribuent pour beaucoup à l'accélération de ces processus. Tout le monde a plein de souvenirs, plein d'images en tête, je pense, de moments culturels artistiques importants dans l'espace public qui ont contribué à ce que les Niortais, pris au sens très large du terme, s'approprient avec célérité l'ensemble de ces espaces et contribuent à l'accroissement des mobilités. Je n'ai même pas besoin de vous rappeler qu'au printemps prochain il y aura même un spectacle qui se déroulera dans un bus, c'est vous dire à quel point la culture est souvent mise au service de ces politiques alternatives. Deuxième élément, taper sur la culture c'est aussi taper sur le développement économique. Je rappellerai quand même qu'en France l'emploi culturel c'est 550 000 emplois, globalement c'est deux fois et demi l'automobile, le rapport est intéressant et c'est trois fois et demi les Télécoms pour que chacun ait ça en tête localement, c'est par exemple l'ouverture d'un disquaire en centre-ville là où tout le monde nous avait dit que ce serait totalement impossible, dépassé, « has been ». Taper sur la culture, c'est aussi revenir sur quelque chose d'essentiel dont on a parlé aussi, c'est l'entretien du patrimoine bâti dont il a été question. Je demande tous les jours un comparatif entre ce qu'a fait cette mandature pour le patrimoine bâti culturel ordinaire, la moyenne sur cinq ans parce que je préfère ça aux chiffres annuels, je suis assez d'accord avec l'approche de mon collègue Alain PIVETEAU, c'est à peu près un million d'euros sur cinq ans avec des écarts effectivement qui correspondent au projet mené, c'est normal, là où elle était de 250 000 euros dans la mandature précédente. Je n'ai pas entendu à l'époque des cris d'orfraie sur l'entretien du patrimoine culturel mais peut-être me suis-je trompé, peut-être étais-je trop jeune, peut-être étais-je trop théâtral ? Enfin, taper sur le rayonnement de la culture, c'est aussi taper sur le rayonnement territorial. J'en veux pour preuve que la semaine dernière à l'échelle nationale, si on a parlé une fois de Niort, c'est dans le cadre notamment de la première page, je suis désolé, du quotidien Rue 89 qui consacrait une pleine page à la venue d'ESCIF sur Niort et saluait le travail mené jusque dans le domaine des fresques urbaines qui contribuent à ce que les gens se promènent même dans des lieux où ils ne marchaient pas jusque là, c'est-à-dire qu'on va au-delà des politiques de mobilité puisque je vous assure que là où se situent aujourd'hui les fresques d'ESCIF ne sont pas pour l'essentiel des trajets habituels comme celles d'*El Kaine* que des Niortais vont aller chercher très très loin à pied, qui plus est pour participer de cette ambiance je l'espère collective et propice à faire avancer le mode doux sur la ville. Voilà, j'espère ne pas avoir été trop théâtral et ne pas vous avoir trop dérangé.

Elisabeth BEAUVAIS

Je serai brève. Simplement, pour répondre à Madame SEGUIN, quand un Président normal disait en mai qu'avec son arrivée tout le monde aurait du travail et que quelques mois plus tard il affirme qu'il ne peut pas inverser la courbe du chômage avant un an et que même pendant cette année la courbe va progresser, je me dis que vous pouvez vous mettre au travail pour déjà trouver dans votre bas de laine une subvention allongée pour le C.C.A.S. l'année prochaine, pour le budget de l'année prochaine parce que jusqu'en décembre, mais allez au mieux octobre prochain, la situation du chômage - c'est notre Président de la République qui le dit - ne va pas changer. Donc intervenez auprès de lui parce que vous avez le bras long, ou Madame la Député, pour inverser les affaires. Voilà ce que je voulais vous répondre et entre nous le débat est clos.

Madame le Maire

Sauf que Madame BEAUVAIS, je n'ai pas pris la parole dans ce débat, je vais vous dire quand même que si nous en sommes là, c'est parce que durant dix ans un Président de la République a tout mis de travers et a tout détricoté ce qui avait été fait. Le débat est clos. Monsieur TAPIN.

Jacques TAPIN

Merci Madame le Maire. Je voudrais revenir à l'objet du débat qui est le débat budgétaire et faire le lien entre ce budget et le projet qui est sous-tendu, parce que c'est quand même ici, c'est là que se trouve l'enjeu entre l'effort financier considérable mené depuis 2008 comme l'a dit à l'instant Alain PIVETEAU et cette Ville que nous voulons construire aujourd'hui pour demain. C'est là l'enjeu principal et je voudrais insister sur trois aspects qui me paraissent majeurs depuis 2008. Le premier, c'est qu'on a mené des politiques publiques à l'échelle de la Ville, au bénéfice de tous et des politiques dotées des outils nécessaires pour se déployer, ça c'est le premier point et donc on a des lignes budgétaires en conséquence. Deuxième aspect, on a mené des interventions prioritaires sur des espaces jugés sensibles ou stratégiques comme par exemple les quartiers de l'ORU ou le centre-ville, là encore au bénéfice de tous. Enfin le troisième élément, c'est l'association des habitants à l'embellissement de leur cadre de vie et à l'amélioration de leur vie quotidienne de proximité avec le souci de ne laisser aucun espace à la traîne, aucun quartier à l'abandon, aucune question sans débat. Ce qui se passe aujourd'hui, ce qui se joue donc de manière importante dans ce budget, c'est tout simplement notre projet de Ville fédérateur de lien et de cohésion sociale dont les Niortais en sont tous les bénéficiaires et je crois que c'est important de rappeler cette grande ambition que nous avons et qui se traduit dans les lignes budgétaires que nous avons à voter aujourd'hui.

Madame le Maire

Merci. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci Madame le Maire. Je ne sais pas si nous allons vivre dans les heures qui viennent l'apocalypse mais je pense que vous pourrez vous honorer, Madame le Maire, d'avoir initié un très bon débat sur ce débat budgétaire parce que au-delà de ce que l'on peut attendre d'un débat de la sorte qui mécaniquement engendre des réflexes binaires puisqu'il y a une majorité et il y a une minorité et ça c'est binaire, on vote contre, on vote pour, tout le reste n'est que posture, théâtralisation, jeux d'égo ou jeux d'échecs à plus long terme mais en tout cas c'est le sort de ce genre d'assemblée. Ce qui est intéressant dans le débat de ce soir, c'est ce que nous voyions apparaître une autre petite ligne de fracture, qu'il y ait un vrai débat comme nos concitoyens, dans une ère moderne, quand on veut revitaliser la vie politique, peuvent en attendre. Qu'il y ait un débat de fond et qui rassemble d'un côté les nostalgiques des anciens régimes, les gestionnaires de portefeuilles politiques, les conservateurs en tout genre et puis ceux que nous souhaitons incarner c'est-à-dire un groupe de progressistes qui essaie de tourner une page, alors ça peut paraître ambitieux parce que des pages on n'en tourne pas à chaque mandat et on n'en tourne pas tout le temps dans les cycles politiques mais je crois qu'on pourra, les historiens le diront dans quelques années, on verra l'analyse qu'ils en feront, s'enorgueillir d'avoir contribué à tourner une page durant ce mandat. Je ne vais pas vous faire l'affront de revenir mille ans en arrière mais si on revient uniquement sur les soixante dernières années, et l'analyse que je peux livrer à l'honorable Marc THEBAULT qui n'écoute pas, c'est qu'il y a eu les trente Glorieuses comme partout en France, qui ont mécaniquement engendré une croissance dans toute la France qui a été percutée dans les années soixante-dix par la crise du pétrole que l'on connaît, qui s'est traduit à Niort par une crise importante d'un tissu industriel encore présent, notamment l'économie du bois sur le territoire qui en a souffert mais tout ça n'a pas généré trente ans plus difficiles derrière et elle a, et c'est une particularité je pense de notre territoire, engendré trente autres Glorieuses en terme de développement économique notamment grâce à la formidable expansion de nos mutuelles. Or, ça s'est aussi traduit par trente ans de belle endormie en matière d'actions publiques et ce n'est pas désobligeant à l'égard de ceux qui nous ont précédés qui qu'ils soient mais c'est un fait et quand vous regardez la structuration de la Ville, l'ensemble des choses que nous avons perturbées, changées à coups de grands travaux certes, on voit bien qu'on était encore dans l'épure de ces années soixante dix. Il suffisait de se promener, alors je sais que j'ai des amis nostalgiques de ces années vintage qui trouvaient qu'il y avait de belles façades des années soixante-dix, mais tout le reste, ce parking surdimensionné, était encore un résidu de cette époque-là comme plein d'autres éléments y compris dans la structuration de l'action publique avec un développement économique qui était résiduel parce que mécaniquement le territoire et certains de nos partenaires économiques engendraient un beau développement. Tout ça, c'est aussi un cycle qui a pris fin en 2008-2009, non pas parce que nous sommes arrivés en responsabilités, il y a une conjonction de date, mais parce qu'il y a eu une crise mondiale d'une part et qu'il y a eu une autre crise que je pense là aussi - les historiens en parleront mieux que moi à terme - mais majeure du territoire au même titre que celle du phylloxéra à la fin du dix-neuvième, à mon avis plus importante que celle que je viens d'évoquer dans les années soixante-dix, qui était la crise Camif, tout simplement. Il faut quand même se rappeler que c'était mille emplois et donc et ça marque à mon avis une fin de cycle qui nous

mettait en responsabilité et pour avoir entendu il y a quelques jours un éminent économiste, Monsieur Laurent DAVEZIES qui est venu à l'invitation du Conseil Général pour évoquer, c'était très intéressant sa vision du territoire et l'analyse qu'il en a faite rapidement, parce qu'il disait qu'il était assez étonné par la capacité des amortisseurs dans le Sud du département, dans le Bassin Niortais, qui ont évité que la crise 2008-2009 ait plus d'impact notamment sur l'emploi. Il n'en comprenait pas tous les ressorts si ce n'est qu'il le voyait dans un certain nombre de paramètres qu'il a analysés rapidement, dans l'augmentation des emplois informatiques, des emplois de service etc. Et je crois qu'il y a deux piliers du développement territorial qui y ont contribué : D'une part l'investissement privé, le fait qu'on ait redonné confiance à des opérateurs, qu'on les ait réimplantés sur le territoire, notamment ces mutuelles qui commençaient à s'évaporer un peu partout en France donc ce fort investissement, réinvestissement des mutuelles sur le territoire avec l'ensemble des SSII (Sociétés et Services et Ingénierie Informatique) et d'autres acteurs économiques qui ont évité ce grand choc de la crise à la fois internationale et locale que nous avons vécue en 2008. Et puis l'autre facteur, comme l'a très bien dit mon collègue Alain PIVETEAU, c'est l'investissement public, il n'y a pas de mystère et là-dessus, il faut arrêter de s'embarquer dans un discours qui laisserait entendre que la dette c'est une grande maladie, eh non, ce n'est pas une maladie, c'était mécaniquement le moyen qui nous permettait d'accompagner ce tournant de l'Histoire. Donc, je ne sais pas, si reclus en haut de la colline Saint-André, les Mayas en ferois la même lecture mais si on prend un peu de hauteur, comme Eléonore ce soir dans le quartier du Clou-Bouchet, on peut penser que cette séquence historique c'est en effet l'avènement d'un chef-lieu de département, d'un gros bourg ou d'une petite ville à la campagne qui est devenue une ville par nature dont on connaît tous l'interprétation au sens plein du terme. Pour rassurer Monsieur BALOGÉ, qui ne m'écoute pas donc ce n'est pas très grave, qu'il soit rassuré sur un point, il y aura toujours les capacités d'investissement pour franchir dans les années qui viennent la deuxième étape nécessaire et on ne sera pas les seuls à y contribuer, on ne pourra pas mécaniquement être les seuls, pour en faire le cœur d'un grand espace métropolitain, pour éviter d'être mangé par la désertification qui gagnera les territoires.

Madame le Maire

Merci Monsieur DUFORSTEL. Eh bien, au bout de deux heures et demi de débat, plus personne ne veut prendre la parole ? Je voudrais tout à la fois vous remercier de ce débat que nous venons d'avoir ensemble mais aussi vous dire que j'ai eu de temps en temps, de la peine à comprendre quels étaient les objectifs et la vision d'un certain nombre d'entre vous, en particulier de l'opposition voire d'autres, sur que devait être, sur ce qu'allait devenir le territoire de la Ville de Niort. Depuis 2008, je me suis en effet employée avec l'équipe municipale à avoir un vrai projet pour cette Ville qui était, il faut le dire, un peu atone. Effectivement elle était peu endettée, effectivement il n'y avait pas eu d'augmentation directe de la fiscalité depuis longtemps mais il y avait eu une augmentation indirecte que personne n'avait vue. Comment faire de l'action publique sans avoir de recettes ? On laissait la Ville tranquillement se mourir alors que d'autres autour d'elle étaient en train de prendre d'autres dimensions. Et j'ai décidé avec l'équipe de transformer cette Ville, de faire en sorte qu'elle émerge de ces profondeurs où elle était ensevelie, eh oui, oui je le dis parce qu'aujourd'hui Monsieur BALOGÉ et je ne vous ai pas dérangé

quand vous avez parlé, soyez poli, respectueux des autres Monsieur BALOGE, je le dis parce que je crois que vous ne savez pas faire, soyez respectueux des Niortais vous qui habitez Paris, soyez respectueux de ce qu'ils font - Si, si ! Enfin, attendez, on sait très bien qu'il est à Paris toute la semaine - Soyez respectueux de ces Niortais, je ne vous ai pas dérangé quand vous avez parlé, je vous demande de ne pas me déranger quand je parle. Donc, j'assume avec l'héritage que nous avons reçu, qui se concrétise tous les jours, l'année dernière avec les clapets des vieux ponts qu'il faut réhabiliter pour 1,4 million, le pont Bailey qui depuis fort longtemps est dans un état lamentable et que nous ne pouvons pas aujourd'hui racheter car c'est plus de 1,5 million que nous devrions dépenser... Je dis aussi que j'ai trouvé un héritage avec des employés parce que vous n'en parlez pas, des employés municipaux qui travaillaient dans des conditions épouvantables, et nous allons pouvoir leur offrir un Centre Technique Municipal. Alors quand j'entends dire que nous ne restaurons pas, que nous n'entretiens pas le patrimoine, quand j'entends dire que nous empruntons de trop mais que nous ne faisons pas assez, quand j'entends dire qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité, eh bien je dis, Mesdames et Messieurs, qui avez ces discours-là, vous êtes dans la totale irresponsabilité et j'assume parfaitement le fait qu'aujourd'hui nous ayons mobilisé à la fois l'impôt et l'emprunt pour faire de Niort une Ville que l'on connaît, pour faire de Niort une Ville dont on parle, pour faire de Niort une Ville où les gens aiment venir et je vous jure que certainement les prochaines statistiques de l'INSEE nous réserveront des surprises, du moins je l'espère. Alors oui, j'assume le budget 2013 que nous allons voter, j'assume d'avoir aussi développé le centre ville et les quartiers, d'avoir mis de la mobilité nouvelle en particulier dans le quartier du Clou-Bouchet avec le transport en site propre, il ne faut pas dire comme ça qui va le traverser, ça n'avait pas été fait jusqu'à présent donc j'assume tout ça et je continuerai à faire en sorte que cette ville soit connue, attractive, dynamique, attire des entreprises, comme le nombre de SSII que nous avons vu arriver ces dernières années avec plus de 150 emplois, je me tourne vers Monsieur DUFORESTEL, mais j'ai aussi une autre ambition, j'ai une ambition plus territoriale parce que je pense effectivement que la Ville de Niort est dans un territoire qui doit lui aussi se battre et qui malheureusement est peut-être encore un peu endormi. Mais nous ne gagnerons la bagarre de la crise, nous ne gagnerons la bataille de la morosité que si ensemble nous sommes capables de pouvoir avoir ce projet, j'ai bien vu aujourd'hui que certains étaient capables de le partager, d'autres non.

Je vais maintenant passer au vote. Concernant les rythmes scolaires, je vous répondrai tout à l'heure parce que je viens de finir mon intervention budgétaire. J'aurai l'occasion lors d'une prochaine délibération d'y revenir. Je vais maintenant passer au vote en vous soulignant que nous devons supprimer des budgets annexes, le budget annexe photovoltaïque pour des raisons, semble-t-il, juridiques puisque nous avons décidé la création de ce budget annexe mais que la trésorerie nous laisse à penser qu'il pourrait être exigé de la collectivité la création d'une Régie à autonomie financière, donc nous repoussons le vote sur cette Régie et quand les choses seront clarifiées nous reviendrons vers vous pour pouvoir l'approuver. Donc qui s'oppose à ce budget ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci à vous toutes et à vous tous.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-571

Direction Finances et Marchés publics**DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2012, je vous sou mets la décision modificative n°4 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter dans les mêmes conditions de vote que le BP 2012, la décision modificative n°4.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-572

Direction Finances et Marchés publics TARIFS MUNICIPAUX 2013

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Il est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2013, de nouveaux tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort.

Ces tarifs relèvent tant du budget principal que des budgets annexes. Ils ont été calculés en fonction d'un taux moyen d'augmentation de 2%.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableaux, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	33
Contre :	5
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-573

Direction Finances et Marchés publics**INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL MUNICIPAL**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (JO du 17 février 1983) prévoit la possibilité de l'attribution par la commune d'une indemnité de conseil au bénéfice de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques Niort Sèvre et Amendes.

Ce dernier peut fournir à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- La mise en œuvre des réglementations, à l'exception des dépenses d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer à Monsieur Bernard VIGUIE, Trésorier Principal des Finances Publiques Niort Sèvre et Amendes, l'indemnité prévue par l'article 4 de l'arrêté précité du 16 décembre 1983 au taux de 75%.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pilar BAUDIN

Il s'agit de l'indemnité de conseil au Trésorier principal municipal. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer à Monsieur VIGUIE, le Trésorier principal des finances publiques l'indemnité prévue par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 au taux de 75%.

Pascal DUFORESTEL

Très bien. Je crois qu'il y a des volontés d'interventions, Madame BEAUVAIS.

Elisabeth BEAUVAIS

Oui, notre groupe s'abstiendra, je l'ai déjà fais hier au Conseil d'Administration du C.C.A.S. puisque je pense que le salaire tient compte des responsabilités qui lui imputent et donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Pascal DUFORESTEL

Très bien c'est noté. Donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On va peut-être aborder de manière globale l'ensemble des cinq délibérations qui suivent si vous le voulez bien ?

PROCES-VERBAUX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-574

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE, 60/64 RUE SAINT JEAN**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la demande formulée le 26 novembre 2012 par l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 56 469,80 € en reprise du financement de l'immeuble, 60/64 rue Saint Jean. La garantie de la Collectivité se fera à hauteur de 100 % du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 28 février 1997, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 6 logements sis aux 60, 62 et 64 rue Saint Jean à Niort (délibération n°D96522).

A la suite d'une procédure judiciaire, le Tribunal de Grande Instance de Niort *a validé lors de sa séance du 18 décembre 2012 (décision à intervenir)* le transfert d'activités au profit de l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest relatif à l'exploitation immobilière, financière et sociale du patrimoine du PACT des Deux-Sèvres.

Dans ce contexte, la reprise des emprunts en cours dont le PACT des Deux-Sèvres est débiteur se réalise sous réserve que la Ville de Niort accorde sa garantie d'emprunt au refinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations d'un prêt à hauteur de 56 469,80 € sur 5 ans au taux en vigueur (montant du capital restant dû au 31/12/2011 et intérêts 2012).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D96522 du 28/02/1997.
- accorder sa garantie à l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest pour le remboursement de la somme de 56 469,80 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est la reprise de l'emprunt contracté par PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 6 logements sis aux 60, 62 et 64 rue Saint Jean à Niort.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PEX01 - PEX Phare
Montant du prêt :	56 469,80 €
Durée totale du prêt :	5 ans

Périodicité des échéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4,80 %
Durée de la période d'amortissement :	5 ans
Modalité de révision des taux :	Aucune
Taux annuel de progressivité :	0,00% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	Néant

La garantie de la ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 5 ans, à hauteur de 100 % de son montant.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
 - à signer la convention avec l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest,
 - à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
 L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Pilar BAUDIN**

Les cinq délibérations suivantes concernent les garanties d'emprunt accordées à l'Union d'Economie Sociale PACT Habitat du Sud-Ouest auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Lors de sa séance du 28 février 1997, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt au PACT des Deux-Sèvres pour plusieurs opérations ; à la suite d'une procédure judiciaire le Tribunal de Grande Instance de Niort a validé lors de sa séance du 18 décembre le transfert d'activités au profit de l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat Sud-Ouest relatif à l'exploitation immobilière financière et sociale du patrimoine du Pact Des Deux-Sèvres. Dans ce contexte, la reprise des emprunts encours dans le PACT des Deux-Sèvres est débiteur se réalise sous réserve que la Ville de Niort accorde sa garantie d'emprunt au refinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pascal DUFORESTEL

Bien, y a t-il des remarques ? Oui, Monsieur Marc THEBAULT.

Marc THEBAULT

Je voudrais juste rappeler, pour mémoire, que l'encours des cautionnements d'emprunts de la Ville pour l'action en faveur du logement social, ce que nous ne contestons pas bien entendu, également pour l'action sociale, est aujourd'hui de 190 millions d'euros.

Pascal DUFORESTEL

Très bien, merci de ce rappel mais je pense que tout le monde l'avait en tête. Y-a-t-il d'autres remarques ? Non, alors je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci de cette belle unanimité, j'en profite pour donner lecture des pouvoirs. Monsieur Bernard JOURDAIN qui donne pouvoir à Emmanuel GROLLEAU pour l'ensemble de la fin de la session et Virginie LEONARD donne pouvoir à Amaury BREUILLE pour la fin du Conseil municipal. Jean-Louis SIMON délibération suivante s'il vous plaît.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-575

Direction Finances et Marchés publics

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE, 66/68 RUE SAINT JEAN

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la demande formulée le 26 novembre 2012 par l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 75 801,84 € en reprise du financement de l'immeuble, 66 et 68 rue Saint Jean. La garantie de la Collectivité se fera à hauteur de 100 % du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 15 décembre 1997, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de sept logements conventionnés et un commerce sis aux 66 et 68 rue Saint Jean à Niort (délibération n°D97429).

A la suite d'une procédure judiciaire, le Tribunal de Grande Instance de Niort a validé lors de sa séance du 18 décembre 2012 (décision à intervenir) le transfert d'activités au profit de l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest relatif à l'exploitation immobilière, financière et sociale du patrimoine du PACT des Deux-Sèvres.

Dans ce contexte, la reprise des emprunts en cours dont le PACT des Deux-Sèvres est débiteur se réalise sous réserve que la Ville de Niort accorde sa garantie d'emprunt au refinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations d'un prêt à hauteur de 75 801,84 € sur 7 ans au taux en vigueur (montant du capital restant dû au 31/12/2011 et intérêts 2012).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D97429 du 15 décembre 1997.

- accorder sa garantie à l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest pour le remboursement de la somme de 75 801,84 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est la reprise de l'emprunt contracté par PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de sept logements conventionnés et un commerce sis aux 66 et 68 rue Saint Jean à Niort.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PEX01 - PEX Phare
Montant du prêt :	75 801,84 €
Durée totale du prêt :	7 ans

Périodicité des échéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4,80 %
Durée de la période d'amortissement :	7 ans
Modalité de révision des taux :	Aucune
Taux annuel de progressivité :	0,00% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	Néant

La garantie de la ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 7 ans, à hauteur de 100 % de son montant.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
 - à signer la convention avec l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest,
 - à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE SIS AUX 44, 46 ET 48 RUE SAINT JEAN**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la demande formulée le 26 novembre 2012 par l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 294 188,40 € en reprise du financement de l'immeuble sis aux 44, 46 et 48 rue Saint Jean. La garantie de la Collectivité se fera à hauteur de 100 % du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 15 mai 1998, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 16 logements conventionnés et un commerce sis aux 44, 46 et 48 rue Saint Jean à Niort (délibération n°D98150).

A la suite d'une procédure judiciaire, le Tribunal de Grande Instance de Niort a validé lors de sa séance du 18 décembre 2012 (décision à intervenir) le transfert d'activités au profit de l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest relatif à l'exploitation immobilière, financière et sociale du patrimoine du PACT des Deux-Sèvres.

Dans ce contexte, la reprise des emprunts en cours dont le PACT des Deux-Sèvres est débiteur se réalise sous réserve que la Ville de Niort accorde sa garantie d'emprunt au refinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations d'un prêt à hauteur de 294 188,40 € sur 9 ans au taux en vigueur (montant du capital restant dû au 31/12/2011 et intérêts 2012).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D98150 du 15 mai 1998.
- accorder sa garantie à l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest pour le remboursement de la somme de 294 188,40 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est la reprise de l'emprunt contracté par PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 16 logements conventionnés et un commerce sis aux 44, 46 et 48 rue Saint Jean à Niort.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PEX09 – PEX PHARE
Montant du prêt :	294 188,40 €
Durée totale du prêt :	9 ans

Périodicité des échéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,30 %
Durée de la période d'amortissement :	9 ans
Modalité de révision des taux :	Annuelle
Taux annuel de progressivité :	0,00% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	Les taux d'intérêt et de progressivité peuvent être revus en fonction de l'évolution du taux du Livret A

La garantie de la ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 9 ans, à hauteur de 100 % de son montant.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
 - à signer la convention avec l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest,
 - à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-577

Direction Finances et Marchés publics

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE SIS 2 ET 4 RUE DE L'ANCIEN ORATOIRE

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la demande formulée le 26 novembre 2012 par l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour deux prêts d'un montant total de 205 300,74 € en reprise du financement de l'immeuble sis aux 2 et 4 rue de l'Ancien Oratoire. La garantie de la Collectivité se fera à hauteur de 100 % du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,
Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 23 mars 2007, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 3 logements conventionnés sis aux 2 et 4 rue de l'Ancien Oratoire à Niort (délibération n°D20070128).

A la suite d'une procédure judiciaire, le Tribunal de Grande Instance de Niort *a validé lors de sa séance du 18 décembre 2012 (décision à intervenir)* le transfert d'activités au profit de l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest relatif à l'exploitation immobilière, financière et sociale du patrimoine du PACT des Deux-Sèvres.

Dans ce contexte, la reprise des emprunts en cours dont le PACT des Deux-Sèvres est débiteur se réalise sous réserve que la Ville de Niort accorde sa garantie d'emprunt au refinancement par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes de deux prêts à hauteur respectivement de 143 945,12 € sur 26 ans au taux en vigueur (montant du capital restant dû au 31/12/2011 et intérêts 2012) et de 61 355,62 € sur 26 ans. Ce dernier prêt n'a pas été garanti jusqu'à présent par la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D20070128 du 23 mars 2007.
- accorder sa garantie à l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest pour le remboursement de la somme globale de 205 300,74 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.

Ces prêts sont la reprise des emprunts contractés par PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 16 logements conventionnés et un commerce sis aux 2 et 4 rue de l'Ancien Oratoire à Niort.

Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes sont les suivantes :

Prêt n°1

Prêteur :	Caisse d'Epargne Poitou-Charentes
Nature du prêt :	PLS Taux Fixe
Montant du prêt :	143 945,12 €
Durée totale du prêt :	26 ans

Périodicité des échéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,85 %
Durée de la période d'amortissement :	26 ans
Modalité de révision des taux :	Néant
Taux annuel de progressivité :	0,00% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	Néant

Prêt n°2

Prêteur :	Caisse d'Epargne Poitou-Charentes
Nature du prêt :	PLS Taux Fixe
Montant du prêt :	61 355,62 €
Durée totale du prêt :	26 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,85 %
Durée de la période d'amortissement :	26 ans
Modalité de révision des taux :	Néant
Taux annuel de progressivité :	0,00% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	Néant

La garantie de la ville est accordée pour la durée totale de ces 2 prêts, soit une période d'amortissement de 26 ans, à hauteur de 100 % de son montant.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir au contrat de chaque prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes et l'emprunteur,
- à signer la convention avec l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest,
- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-578

Direction Finances et Marchés publics

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES AU TITRE DE LA REPRISE DE PORTAGE DE L'IMMEUBLE SIS 2 RUE JEANNE D'ARC

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la demande formulée le 26 novembre 2012 par l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 91 443,15 € en reprise du financement de l'immeuble, 2 rue Jeanne d'Arc. La garantie de la Collectivité se fera à hauteur de 100 % du montant du prêt.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 23 mars 2007, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de quatre logements sis au 2 rue Jeanne d'Arc à Niort (délibération n°D20070129).

A la suite d'une procédure judiciaire, le Tribunal de Grande Instance de Niort *a validé lors de sa séance du 18 décembre 2012 (décision à intervenir)* le transfert d'activités au profit de l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest relatif à l'exploitation immobilière, financière et sociale du patrimoine du PACT des Deux-Sèvres.

Dans ce contexte, la reprise des emprunts en cours dont le PACT des Deux-Sèvres est débiteur se réalise sous réserve que la Ville de Niort accorde sa garantie d'emprunt au refinancement par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes d'un prêt à hauteur de 91 443,15 € sur 23 ans au taux en vigueur (montant du capital restant dû au 31/12/2011 et intérêts 2012).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D20070129 du 23 mars 2007.

- accorder sa garantie à l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest pour le remboursement de la somme de 91 443,15 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.

Ce prêt est la reprise de l'emprunt contracté par PACT des Deux-Sèvres pour la réhabilitation de 4 logements sis au 2 rue Jeanne d'Arc à Niort.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse d'Epargne Poitou-Charentes
Nature du prêt :	PLS Taux Fixe
Montant du prêt :	91 443,15 €
Durée totale du prêt :	23 ans

Périodicité des échéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,70 %
Durée de la période d'amortissement :	23 ans
Modalité de révision des taux :	Aucune
Taux annuel de progressivité :	0,00% par an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	Néant

La garantie de la ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 23 ans, à hauteur de 100 % de son montant.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes et l'emprunteur,
 - à signer la convention avec l'Union d'Economie Sociale (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest,
 - à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
 L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Ressources Humaines**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les ouvertures, fermetures et suppressions de postes ci-dessous sont proposées :

DIRECTION GENERALEFermeture

- 1 poste de rédacteur principal

Secrétariat du maire et des élusFermeture

- 1 poste de rédacteur principal

Secrétariat des instancesFermeture

- 1 poste de rédacteur principal

Suppression

- 1 poste d'attaché

CASCFermeture

- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Direction de la communicationOuverture

- 1 poste de rédacteur

Fermeture

- 1 poste de rédacteur chef

POLE DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**Direction de projet Agenda 21**Fermeture

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Direction des Vies participativesFermetures

- 2 postes d'attaché
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Centre Du GuesclinFermetures

- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

- 1 poste de directeur

Suppression

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

POLE RESSOURCES

Organisation, Méthodes et Conseil de gestion

Fermeture

- 1 poste d'ingénieur

Direction des Ressources Humaines

Fermetures

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal
- 3 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 1 poste de directeur

Direction de la réglementation et de la sécurité

Fermetures

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 3 postes de brigadier chef PM

Direction Logistique et Moyens Généraux

Fermetures

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de conservation
- 1 poste d'ATP2

Direction des Systèmes d'Information

Fermetures

- 1 poste de Technicien
- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe

Suppression

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction Espaces Publics

Voirie, Propreté urbaine, Ouvrages d'art

Ouvertures

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise

Aménagement des espaces publics

Ouverture

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens

Fermetures

- 8 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 7 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur territorial chef
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 5 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise

Direction Patrimoine et Moyens

Fermetures

- 1 poste de rédacteur principal
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien

Direction Urbanisme et foncier

Fermetures

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'ingénieur principal

POLE VIE DE LA CITE

Direction Animation de la cité

Service des sports

Fermetures

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 7 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur APS principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Service Vie associative

Fermeture

- 1 poste de rédacteur principal

Service Culturel

Fermeture

- 1 poste de rédacteur assistant de programmation

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Direction de l'Enseignement

Affaires scolaires

Ouverture

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Fermetures

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 7 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 1 poste de rééducateur classe supérieure

Direction Accueil et Formalités citoyennes

Fermetures

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur territorial chef

Parc exposition

Fermetures

- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 1 poste d'attaché

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-580

Direction Ressources Humaines**PERSONNEL MUNICIPAL - RÉGIME INDEMNITAIRE -
MODIFICATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 7 décembre 2009 modifiée par les délibérations du 8 mars 2010, 20 juin 2011 et 25 juin 2012, le Conseil municipal a adopté un régime indemnitaire applicable aux personnels de la Ville de Niort.

Les conditions générales d'application de ce régime indemnitaire ont prévu que les personnels ayant été arrêtés pour maladie ordinaire au moins 5 fois sur une année civile et totalisant une durée d'absence de plus de 21 jours calendaires verraient leur régime indemnitaire réduit de 10 % l'année suivante.

Cette règle propre à la Ville de Niort, se cumule aujourd'hui avec les effets de la règle de la journée de carence au terme de laquelle le traitement d'un agent est suspendu le 1^{er} jour de son arrêt de travail pour maladie ordinaire.

De nombreux agents se trouvent ainsi doublement pénalisés d'une perte de rémunération. C'est pourquoi, il apparaît opportun de revenir sur la règle interne précédemment définie et de maintenir le régime indemnitaire à l'ensemble des agents qui seront admis en arrêt de travail pour raison médicale. Le régime indemnitaire suivrait ainsi désormais exclusivement le sort du traitement en cas de maladie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de supprimer la règle interne consistant à réduire de 10% le régime indemnitaire des agents ayant bénéficié d'au moins 5 arrêts de travail pour maladie ordinaire représentant une durée d'absence d'au moins 22 jours. Cette mesure prendra effet le 1^{er} janvier 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-581

Direction Ressources Humaines**PRIME DE VACANCES VERSÉE AUX PERSONNELS
MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE
2013**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 16 octobre 2011, le Conseil municipal a fixé le montant de la prime de vacances 2012 des personnels municipaux en activité à 752,37 €.

Celle-ci peut être revalorisée chaque année dans les limites prévues par les dispositions légales réglementaires, à savoir dans la limite de l'augmentation des traitements de la fonction publique.

En 2012, les traitements de la fonction publique n'ont pas été revalorisés. En conséquence, le montant de la prime de vacances 2012 doit être reconduit pour l'année 2013.

Les crédits prévus à cet effet sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la prime de vacances versée aux personnels municipaux en activité en 2013 à 752,37€

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-582

Direction Ressources Humaines**PERSONNEL CONTRACTUEL - RECRUTEMENT D'UN
AGENT RESPONSABLE DE SECTEUR PROPRETÉ
URBAINE**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Un poste d'agent de maîtrise responsable de secteur propreté urbaine est vacant en raison de l'admission à la retraite de son titulaire.

Ce poste a fait l'objet d'un appel à candidatures mais il n'a pas été possible de sélectionner un candidat statutaire détenant les compétences requises. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un agent non titulaire.

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique impose désormais de saisir le Conseil municipal pour statuer sur tout recrutement de contractuel sur emploi permanent, quelque soit la catégorie (A, B ou C).

C'est pourquoi, afin d'assurer les missions relevant du poste précité, il est proposé de recruter sous contrat d'un an renouvelable une fois, un responsable de secteur propreté urbaine conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Compte tenu des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat retenu, il est proposé de rémunérer celui-ci sur la base de la grille indiciaire des agents de maîtrise territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

accepter le recrutement sous contrat d'un agent de maîtrise principal responsable de secteur propreté urbaine pour une durée d'un an renouvelable une fois.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-583

Direction Ressources Humaines

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
RESPONSABLE DE LA RÉGIE TECHNIQUE DU PARC
DES EXPOSITIONS**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens responsable de la régie technique du Parc des Expositions sera prochainement vacant.

Ce poste a fait l'objet d'un appel à candidatures mais il n'a pas été possible de sélectionner un candidat statutaire détenant les compétences requises. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un agent non titulaire.

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique impose désormais de saisir le Conseil municipal pour statuer sur tout recrutement de contractuel sur emploi permanent, quelque soit la catégorie (A, B ou C).

C'est pourquoi, afin d'assurer les missions relevant du poste précité, il est proposé de recruter sous contrat d'un an renouvelable une fois, un responsable technique du Parc des Expositions conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Compte tenu des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat retenu, il est proposé de rémunérer celui-ci sur la base de la grille indiciaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement sous contrat d'un responsable de la régie technique du Parc des Expositions pour une durée d'un an renouvelable une fois.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-584

Direction Ressources Humaines**CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE
RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février 2013 et nécessitent le recrutement de personnels temporaires composés de 16 agents recenseurs (maximum) et de 2 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts supportés par la Ville.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de 3 mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les 2 emplois de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des rédacteurs et les 16 agents recenseurs sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2^{ème} classe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 16 emplois temporaires d'agent recenseur et de 2 emplois temporaires de contrôleur, pour effectuer les opérations de recensement de la population pour une durée de 3 mois.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-585

Direction Ressources Humaines

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
CHARGÉE DU PÔLE CADRE DE VIE AUPRÈS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Direction Générale du Centre Communal d'Action Sociale est vacante depuis la récente mutation du titulaire du poste.

Dans ce cadre et compte tenu de l'organisation des services de la Ville de Niort et du CCAS et notamment du rattachement du CCAS au pôle Cadre de Vie, il est apparu opportun de confier la direction générale du CCAS à la Directrice Générale Adjointe de la Ville de Niort chargée du pôle Vie de la Cité. En effet, de par ses fonctions, cette dernière est amenée à traiter régulièrement des dossiers relevant du CCAS.

Dans cette perspective, il apparaît opportun d'envisager la mise à disposition partielle de la Directrice Générale Adjointe du pôle Vie de la Cité auprès du CCAS à raison de 20% de son temps de travail conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de la Directrice Générale Adjointe du pôle Vie de la Cité de la Ville de Niort auprès du CCAS à raison de 20% de son temps de travail ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-586

Direction Ressources Humaines

**CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET SON CCAS - AVENANT N°1**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat en matière de gestion des ressources humaines entre la Ville de Niort et son CCAS pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

Cette convention initiale avait pour but :

- de définir explicitement le contenu des activités mutualisées et non mutualisées ;
- de se doter de règles permettant d'assurer la transparence des coûts et une répartition équitable entre la Ville et le CCAS pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

Il est désormais nécessaire de définir le cadre général de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2013 particulièrement en terme d'échanges financiers. Dans ce cadre il y a lieu de signer un avenant à la convention de partenariat qui sans modifier les points actés concernant l'organisation générale, définira les modalités de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Niort et son CCAS en matière de gestion des ressources humaines ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-587

Direction Ressources Humaines**CONVENTION VILLE DE NIORT/COMITÉ D' ACTIONS
SOCIALES ET CULTURELLES (CASC) DES
PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET DE SON
TERRITOIRE - PRESTATION DE SECRÉTARIAT /
COMPTABILITÉ**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de ses activités, le CASC dispose de personnels mis à disposition par la Ville de Niort.

L'absence momentanée d'un coordinateur administratif et financier a conduit le CASC à solliciter la Ville pour assurer une prestation de secrétariat et de comptabilité.

Ainsi, il est proposé de passer une convention de prestation de services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de services d'une durée de 7 mois avec le Comité d'Actions Sociales et Culturelles ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-588

Direction Ressources Humaines**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE
PERSONNELS AUPRÈS DU COMITÉ D'ACTIVITÉS
SOCIALES ET CULTURELLES**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'assurer ses missions, notamment celles dévolues au secrétariat et à l'accueil de ses adhérents, le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) doit disposer de personnels.

Pour ce faire, et conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et par conventions successives, la Ville de Niort a mis à disposition du CASC 4 puis 3 de ses agents de catégorie C.

En effet, un fonctionnaire peut avec son accord, être mis à disposition d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes.

La dernière convention de mise à disposition arrivera à échéance le 31 décembre 2012. Aussi, afin de permettre au CASC de poursuivre ses missions, il est proposé une nouvelle convention de mise à disposition de personnels pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de 3 agents de catégorie C auprès du Comité d'Activités Sociales et Culturelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Louis SIMON**

Tous les agents sont mis à disposition par la Ville de Niort, il y a remboursement au réel par le CASC et nous passons cette délibération, bien que nous n'ayons pas signé pour le moment avec le CASC la convention de financement, car il ne faudrait pas que le personnel ne soit pas, de ce fait, régulièrement protégé donc nous signons cette convention comme tous les ans mais on aurait pu se poser la question « comme on n'a pas signé la convention financière, pourquoi signer la convention concernant le personnel » ? La réponse est : Ce n'est pas possible.

Madame le Maire

Je vous remercie, des commentaires ? Oui Madame RIMBAUD.

Elisabeth RIMBAUD

Pourrions-nous savoir le pourquoi de cette non signature ?

Jean-Louis SIMON

Eh bien, c'est ce que je vous ai expliqué la dernière fois. Nous sommes en cours de négociation, mais nous sommes persuadés que nous allons arriver à son terme, et le pourquoi, ça remonte à une assemblée générale où a été voté le fait qu'il ne pourrait plus y avoir de représentants directs des personnels mais que les seules personnes qui pourraient être administrateurs du CASC devraient émaner des organisations syndicales et des organisations syndicales présentes au CTP des entités concernées, donc il y a eu une opposition des autres organisations syndicales, du collectif employeur qui a estimé que s'agissant d'une association de loi 1901 ce n'était pas comme cela que les choses devaient se faire. Ensuite l'assemblée générale n'avait pas donné lieu à un formalisme qui avait été porté à la connaissance de tout le monde donc ceci a créé un litige, depuis nous dialoguons avec toutes les parties et simplement ce qui devait être conclu pour le 31 décembre, nous n'y sommes pas arrivés mais ce n'est pas parce que nous n'y sommes pas arrivés que nous n'y arriverons pas. Donc je crois que ce tract s'inscrit dans le cadre du débat qui existe entre le collectif employeur, les autres organisations syndicales et cette organisation syndicale, mais je reste optimiste.

Madame le Maire

Juste pour ajouter, Madame RIMBAUD mais vous le savez, nous sommes et Jean-Louis SIMON l'a dit, dans une association. Nous ne sommes pas dans un comité d'entreprise, la loi n'est pas passée et parmi les règles qui régissent les associations loi de 1901, il y a, entre autres, la démocratie. Voilà, et nous avons la responsabilité à veiller à ce que la démocratie soit réellement respectée dans une association que nous finançons pour un montant supérieur à 200 000 euros tous les ans. A partir de ce moment-là, on peut laisser filer ou alors on peut dire : Essayons d'arranger les choses parce que notre responsabilité est engagée. Le dialogue, comme l'a dit Jean-Louis SIMON, a commencé, il a bien avancé et puis à un moment donné eh bien cette démocratie semble encore un petit peu limitée donc nous continuons à travailler et comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous tenons du moins je tiens au CASC, à cette

association mais je tiens aussi à ce que tout le monde puisse y participer et à ce que tout le monde puisse y faire des choses. Voilà, à partir du moment où ce n'est pas respecté, on attendra et on verra ce qui se passera. J'espère et je sais que Jean-Louis SIMON y travaille au quotidien, j'espère que tout sera réglé dans peu de temps sachant que l'employeur c'est certes la Ville de Niort, c'est aussi la Communauté d'agglomération, c'est aussi la Commune de Bessines, c'est aussi le S.E.V. et le C.C.A.S., donc la Ville de Niort n'est pas seule à partager ce point de vue.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-589

Direction Ressources Humaines

EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Suite à la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, la Ville de Niort souhaite s'engager aux côtés de l'Etat afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

En effet, cette loi incite les employeurs du secteur non marchand à recruter des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi que des jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans.

La lutte contre le chômage des jeunes Niortais nécessite une grande mobilisation des acteurs de l'emploi sur le territoire.

C'est pourquoi la Ville de Niort souhaite faciliter la professionnalisation des jeunes éloignés de l'emploi sur des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale.

Des secteurs prioritaires de recrutement seront identifiés, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'avec la mission locale ou encore Cap emploi.

L'aide de l'Etat portera sur le versement de 75% de la rémunération au SMIC du jeune en emploi d'avenir, les 25% restants étant à la charge de la Collectivité.

En contrepartie, la Collectivité s'engage à élaborer avec le jeune et son référent de la mission locale un parcours de formation et à lui désigner un tuteur au sein de ses services pour toute la durée de son contrat, soit dans la plupart des cas, durant 36 mois.

Le recrutement de jeune en emploi d'avenir se fera sur des métiers pour lesquels la Collectivité recrute de façon pérenne dans le but de pouvoir lui proposer un emploi durable à l'issue de son contrat d'avenir.

Pour formaliser cet engagement, il est envisagé de conclure une convention cadre avec les services de l'Etat pour la fin d'année 2012 ainsi que pour 2013 et 2014.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention cadre d'engagement avec les services de l'Etat ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à recruter des jeunes en emploi d'avenir dans les services de la Collectivité conformément aux objectifs fixés dans la convention cadre ;

- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Louis SIMON**

Il s'agit d'une délibération de principe sur le concept des emplois d'avenir, sur le cadre et l'engagement de la Ville de Niort. Vous avez l'explication de ce que sont les emplois d'avenir, c'est une loi qui a incité les employeurs du secteur non marchand à recruter des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, des jeunes en situation de handicap de moins de trente ans ainsi que des jeunes qui habitent des zones dites défavorisées et qui sont clairement décriées. Donc nous avons une convention qui est jointe parce que nous avons évidemment la perspective de recruter des emplois d'avenir. Mais aujourd'hui, c'est le cadre qui vous est proposé et vous avez vu qu'avait été déposée sur table une convention modifiée dans un certain nombre de paragraphes, ça ne change rien au fond, c'était pour vous donner plus d'éléments sur la situation des Deux-Sèvres en matière de jeunes demandeurs d'emplois et une forme de statistique de l'enjeu de la démarche. Simplement même si je répète, il ne s'agit que d'une délibération de principe et pas de la description de la façon dont nous allons agir, sachez qu'une grande décision particulière et non inscrite dans la loi a été prise par Madame le Maire, qui est celle de pérenniser ces emplois. C'est-à-dire que les emplois d'avenir que nous proposerons seront des emplois qui, sauf évidemment s'il se passait quelque chose dans notre relation avec l'agent, seront pérennisés.

Anne LABBE

Evidemment ce dispositif d'emplois d'avenir est pour moi, en tant que vice-présidente de la Mission Locale, un dispositif majeur. On ne peut que se réjouir de ce que la Ville de Niort et le C.C.A.S. s'engagent aux côtés de l'Etat et de la Mission Locale pour faire avancer ce dispositif. Je rappelle que la précarité est galopante chez les 16-25 ans et qu'aujourd'hui l'écart entre un jeune qui est non diplômé et un jeune qui a un diplôme quel qu'il soit est fondamental. Aujourd'hui vous êtes totalement exclu du système social si vous commencez votre vie sans diplôme, donc cette contribution est fondamentale pour que chaque jeune ait une vie digne et puisse démarrer un avenir qui ait un sens. Je me réjouis aussi que la décision ait été prise de pérenniser, elle ne se prend pas n'importe comment, elle est raisonnée à la Ville de Niort puisqu'elle s'inscrit dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et donc elle se fait là aussi avec une vision digne et respectueuse de chacun.

Jérôme BALOGE

Dans quelle mesure ces emplois jeunes viendront sur des emplois ? Dans quelle mesure viendront-ils finalement empêcher qu'on fasse un recrutement par voie statutaire normale et prendre finalement des emplois ?

Jean-Louis SIMON

Je rappelle qu'il s'agit d'une délibération de principe qui n'aborde donc pas cette partie-là pour le moment mais ce n'est pas une raison pour ne pas y répondre. Nous avons, et c'était le sens de l'intervention de Madame LABBE, nous avons dit que nous n'allions pas prendre X emplois en plus afin de pouvoir les pérenniser. Nous allons faire en sorte que ces emplois puissent venir se positionner sur un

emploi disponible parce qu'une personne part à la retraite ou quitte, ce ne seront pas 10 emplois ou 5 ou 8, quand nous connaîtrons le nombre, qui seront en plus, je pense que ça répond à votre question mais je vous laisse poser la suivante.

Jérôme BALOGE

Des emplois qu'on aurait donc créés de toutes façons.

Jean-Louis SIMON

Oui, ce seraient des emplois que nous aurions créés de toutes façons sauf que la différence, je pense qu'elle n'a pas dû vous échapper, et ça c'est encore un autre sujet, mais je répète : Ce n'est pas la délibération de ce soir qui n'est que de principe, il n'empêche que ce n'est pas une raison pour ne pas vous répondre : Oui, nous les aurions créés mais si nous prenions, compte tenu de la masse salariale, vous savez la fameuse masse salariale dont vous critiquez la façon dont elle s'est envolée au début, eh bien s'il s'agissait de X postes supplémentaires dont nous n'aurions pas l'utilité démontrée par nos besoins du moment, la pérennité, elle, était immédiatement hypothéquée, or c'est ça qui va nous permettre de dire : Nous garderons la personne. Alors, est ce que ce sont des emplois payés par l'Etat ? On peut, pour partie, répondre oui mais attention, l'Etat rembourse certes 75% du SMIC donc en apparence ne restent à notre charge que 25% mais l'Etat ne paye pas la formation et l'Etat ne prévoit pas la pérennité. La formation est quelque chose de lourd et si nous faisons bien les choses, c'était aussi le sens du propos de Madame LABBE, il doit y avoir un parrainage et un tutorat. Et ce tutorat pour qu'il soit efficace, pour conduire à la pérennité du poste, il coûte parce qu'on envisage de faire en sorte que ce soit une démarche extrêmement plus contraignante que ne l'est la loi elle-même. Je ne crois pas qu'au bout du bout on puisse dire que c'est l'Etat qui va payer ces emplois, pour partie oui, mais ce n'est pas selon nous un effet d'aubaine puisque je répète on dit dès le moment où on signe le contrat qu'on garde la personne.

Elisabeth BEAUVAIS

Je sais que ce n'est pas voté mais est-ce que c'est finalement une anticipation du fameux projet un senior - un junior, junior-senior, non, ce n'est pas ça ?

Madame le Maire

Non mais vous avez une lecture de la presse qui est quand même superficielle, quand vous parlez de l'héritage, quand vous oubliez de parler de l'héritage de Nicolas SARKOZY et quand vous confondez les emplois de génération et les emplois d'avenir. Les contrats de génération et les emplois d'avenir, Madame BEAUVAIS, ce n'est pas la même chose.

Anne LABBE

Oui, tout à fait, pour répondre aussi à Monsieur BALOGE, les emplois jeunes n'ont rien à voir avec les emplois d'avenir, le dispositif est bien différent puisqu'il y a des problématiques de tutorat, de formation et de parrainage comme l'a dit Monsieur SIMON. Cela signifie que l'accompagnement du jeune sans diplôme, et là j'insiste lourdement, c'était bien là l'ordre de votre question ? C'est qu'aujourd'hui la fonction publique territoriale a du mal à pouvoir intégrer des jeunes sans diplôme et que l'intérêt d'un emploi d'avenir c'est justement de permettre à ceux qui ne le peuvent pas, de pouvoir enfin y accéder, ça c'est toute la différence et là aussi le dispositif est bien différent. C'était juste pour recadrer un petit peu le problème.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-590

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**PRESTATIONS INFORMATIQUES ET
TÉLÉPHONIQUES SERVIES AU SYNDICAT DES
EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS - CONVENTION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) créé au 1^{er} janvier 2007 ne possède ni les matériels, ni les ressources humaines nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ses systèmes d'information et de télécommunications.

En ce sens une convention avait été approuvée par le Conseil municipal lors de ses séances du 8 décembre 2006, puis du 11 mai 2009 par lesquelles le SEV confiait à la Ville de Niort la gestion complète de ses systèmes d'information et de Télécommunications.

Cette dernière convention arrive à terme le 31 décembre 2012.

Aussi il est proposé pour l'année 2013, moyennant le paiement d'une redevance, de poursuivre l'objet de la précédente convention en confiant à la DSIT de la Ville de Niort, la gestion complète du système d'information du SEV et d'établir une convention précisant les modalités de cet accord.

La DSIT assurera :

- l'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du S.I. du SEV ;
- la prise en charge, dans la limite de ses compétences, des projets informatiques lancés par le SEV en vue de maintenir ou d'accroître son niveau de service ;
- la gestion et le fonctionnement de sa téléphonie ;
- la gestion et le fonctionnement de ses moyens d'impression.

En contrepartie, le SEV versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies à l'article 3 de la convention.

Cette convention est passée pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les recettes versées par le SEV seront imputées sur le budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et le SEV pour l'année 2013 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-591

**Direction Logistique et Moyens
généraux**

**ADMISSION, ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION
DES ENVOIS DE CORRESPONDANCES, DE
MESSAGES DE COMMUNICATION ET DE COLIS -
APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a conclu un accord cadre mono attributaire avec La Poste pour tout service postal et service associé. Cet accord cadre court jusqu'au 23/02/2015.

Les précédents marchés subséquents relatifs à l'admission, l'acheminement et la distribution des courriers et des colis prennent fin le 31/12/2012.

Il convient donc de renouveler ces contrats.

Dans un soucis de simplification il a été décidé de regrouper les prestations colis et courrier au sein d'un seul marché subséquent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-592

**Direction Logistique et Moyens
généraux****ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SYSTÈMES
D'IMPRESSION - AVENANT N°1**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 7 novembre 2011, la Ville de Niort a confié à la société ABC 86 un marché d'acquisition et maintenance de moyens d'impression et de logiciels d'administration.

Afin d'ajuster au plus près les besoins de la Ville à l'offre matériel du titulaire et de minimiser le coût des acquisitions, il convient de détailler le prix unitaire des différents matériels incluant des équipements complémentaires en prix distincts séparant le matériel d'impression d'une part et les modules complémentaires d'autre part.

En effet l'acquisition du module de finition génère un surcoût et n'est pas toujours justifiée pour certains sites.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché « acquisition et maintenance de moyens d'impression et de logiciels d'administration » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-593

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - ACOMPTE**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Niort Associations est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Elle a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais.

Pour sa part, la Ville de Niort a inscrit le soutien à la vie associative au tout premier rang de son projet politique, car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens entre les habitants.

Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telles que Niort Associations, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

Pour prendre en compte à la fois le projet de l'association en faveur du développement et de la coordination de la vie associative d'une part, et les attentes de la Ville de Niort ainsi que ses principes de financement des associations d'autre part, une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en septembre 2011.

Cette convention prévoit l'attribution, chaque année, d'un acompte que je vous propose donc de verser à cette association. Cet acompte d'un montant de 90 800 € viendra en déduction de la subvention globale 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'attribution d'un acompte sur subvention à souscrire entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 90 800 € sur la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2013, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER

Direction de l'Education**PROJETS FÉDÉRATEURS DES CLASSES APAC**

Madame Delphine PAGE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années à soutenir financièrement, en complément de l'Education Nationale, les initiatives pédagogiques présentées par les enseignants dans le cadre des classes à projets artistiques et culturels (classe A.P.A.C.), qui s'articulent autour de trois à quatre projets fédérateurs chaque année, proposés aux Directeurs.

Ces projets fédérateurs sont coordonnés par des conseillers pédagogiques de l'Inspection Académique. La gestion administrative et financière est assurée par l'Association de Circonscription pour l'Animation Pédagogique et la Documentation Professionnelle (A.C.A.P.D.P.) située à l'école Ernest Pérochon.

Pour l'année 2012/2013, trois projets fédérateurs ont été structurés sur les thématiques suivantes :

- un projet sciences et éducation au développement durable, éducation à la sécurité : face aux risques majeurs, préparons-nous,
- un projet arts visuels et E.P.S : les poneys dans l'art,
- un projet théâtre, danse, musique : à l'école du spectateur.

La liste des écoles niortaises retenues pour l'année scolaire 2012/2013, s'établit comme suit :

Codes projets	Intitulés des projets	Partenaires	Classes concernées
PFN1 cycle	Sciences & EDD Education à la sécurité <i>Face aux risques majeurs, préparons-nous !</i>		L. Pasteur- CM1 –26 enf. P. Bert – CE2-CM1 – 21 enf. L. Aragon – CM1-CM2 – 25 enf. <i>Soit 3 classes et 72 enfants</i>
PFN2 cycle	Arts visuels & E.P.S. <i>Les poneys dans l'art</i>	Plasticiennes art-thérapeutes Mesdames DOUVILLE et BELAUD	F.Buisson CLIS autistes – 5 enf. J.Ferry CLIS – 12 enf. L.Pasteur CLIS – 14 enf. G.Sand CLIS – 12 enf. E.Zola CLIS -11 enf. <i>Soit 5 classes et 54 enfants.</i>
PFN3 cycle	Théâtre, danse, musique <i>A l'école du spectateur</i>	CAC Moulin du Roc Madame CASTIGLIONI La ligue de l'enseignement L'O.C.C.E	Les Brizeaux – CE1 – 28 enf. Les Brizeaux – CE2-CM1 – 26 enf. F. Buisson – CM1 – 26 enf. J. Macé – CE2 – 26 enf. La Mirandelle – CE2 – 23 enf. E. Pérochon – CE1 – 15 enf. E. Pérochon – CE2 – 15 enf. E. Proust – CM2 – 27 enf. <i>Soit 8 classes et 186 enf.</i>
			<i>16 classes et 312 enfants</i>

Il est proposé au Conseil de verser une participation financière de 4 000 € selon les modalités suivantes :

- un acompte de 80% à l'A.C.A.P.D.P. au vu de la présente délibération,
- le solde après réalisation du projet sur présentation d'une attestation visée par l'Inspection Académique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter une participation financière de 4 000 € pour l'ensemble des projets fédérateurs des classes à projets artistiques et culturels (APAC) pour l'année scolaire 2012/2013 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % à l'Association de Circonscription pour l'Animation Pédagogique et la Documentation Professionnelle, puis le solde après la réalisation du projet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Delphine PAGE**

Je vous propose de voter les trois délibérations suivantes en même temps. Elles concernent la participation financière de la Ville de Niort aux projets dans les écoles, à savoir les projets artistiques et culturels, les classes de découvertes avec nuitées et les classes de découvertes sans nuitées, dont vous avez tous les détails dans les projets de délibérations. Juste pour information, nous avons 86 classes en tout qui sont concernées, soit 2 051 élèves ce qui fait la moitié des élèves en élémentaire et le montant de la participation financière de la Ville s'élève à 45 676,37 euros.

Madame le Maire

Puisque l'on parle d'école, je vais répondre à Monsieur THEBAULT. Depuis que le ministre a indiqué ses grandes orientations, j'ai demandé aux services de la Ville de Niort de travailler sur la problématique de la nouvelle semaine Niortaise, ce qui, vous l'avouerez, met quelquefois en colère quand nous savons combien nous avons travaillé pour la maintenir et que maintenant il faut revenir à cette semaine qui fonctionnait bien. Dès le début janvier, nous verrons les questions d'organisation mais je souhaiterais que nous puissions avoir une réflexion plus large au niveau du territoire en particulier de la Communauté d'Agglomération puisqu'il y a tout le problème qui se pose des transports scolaires, des familles qui habitent à un endroit et qui emmènent un enfant ici, un autre enfant là. J'ai demandé, toujours au niveau de la Communauté d'Agglomération, à ce qu'on puisse travailler avec les maires des communes concernées en espérant que nous tomberons tous d'accord et que nous pourrions mettre en place ces rythmes scolaires à la rentrée 2013, mais je ne peux pas l'affirmer aujourd'hui. Je travaille dans ce sens là et n'oubliez pas non plus que si le territoire de la Communauté d'Agglomération s'élargit, nous aurons d'autres communes qui viendront, qui ont une compétence au moins pour les ATSEM et que nous devons en même temps regarder comment nous pourrions évoluer pour faire en sorte que la fusion entre ces deux collectivités soit la meilleure possible. Donc, oui, nous sommes en train de réfléchir, oui, nous vous présenterons le dispositif que nous connaissons bien puisqu'il était déjà en place et oui, essayons ensemble de convaincre tous nos collègues pour que dès 2013, cela puisse se faire, sachant qu'on peut bénéficier effectivement pour la rentrée 2013 de 50 euros par élève en particulier dans les ZUS. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-595

Direction de l'Education**CLASSES DE DÉCOUVERTES SANS NUITÉES - 2013**

Madame Delphine PAGE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des actions pédagogiques de ses écoles en participant financièrement, aux différentes classes de découvertes sans nuitée menées par les enseignants.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à ce type de projet au cours de leur scolarité, un cadre a été fixé permettant la validation en priorité des projets concernant :

- des classes qui n'ont pas vécu une action du même type l'année précédente,
- des écoles qui ne se sont pas engagées dans d'autres projets sur l'année en cours,
- des actions qui feront appel aux ressources de proximité.

Sur proposition de la commission technique composée de conseillers pédagogiques et de la Direction de l'Enseignement réunie le 13 novembre 2012 et après avis des Inspecteurs de l'Education Nationale, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter la participation financière de la Ville à 27 827 € conformément au tableau annexé.

Afin de permettre aux directeurs d'engager les réservations nécessaires à la réalisation de leur projet (transports, intervenants, visites...), il est proposé de verser la participation de la Ville selon les modalités suivantes :

- un acompte de 80% sur la base du tableau annexé,
- le solde après réalisation du projet, sur présentation d'une attestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les propositions de la commission technique ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % puis le solde après réalisation du projet soit un montant de 27 827 € pour l'année 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

Direction de l'Education**CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - 2013**

Madame Delphine PAGE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des actions pédagogiques de ses écoles en participant financièrement, aux différentes classes de découverte avec nuitées menées par les enseignants.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à ce type de projet au cours de leur scolarité, un cadre a été fixé permettant la validation en priorité des projets concernant :

- des classes qui n'ont pas vécu une action du même type l'année précédente,
- des écoles qui ne se sont pas engagées dans d'autres projets sur l'année en cours,
- des actions qui feront appel aux ressources de proximité.

Sur proposition de la commission technique composée de conseillers pédagogiques et de la Direction de l'Enseignement réunie le 13 novembre 2012 dernier et après avis des Inspecteurs de l'Education Nationale,

il est proposé au Conseil municipal d'arrêter la participation financière de la Ville à 13 849,37 € conformément au tableau annexé.

Afin de permettre aux directeurs d'engager les réservations nécessaires à la réalisation de leur projet (hébergement, transport...), il est proposé de verser la participation de la Ville de Niort de la façon suivante :

- un acompte de 50 % sur la base du tableau annexé,
- le solde après réalisation du projet, sur présentation des justificatifs. Tout réajustement des quotients familiaux modifiant les participations des familles et de la Ville fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les propositions de la commission technique ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 50 % puis le solde après réalisation du projet soit un montant de 13 849,37 € pour l'année 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-597

**Parc des Expositions et Foire
Exposition****PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE MISE À
DISPOSITION GRATUITE DU PAVILLON DES
COLLOQUES AU PROFIT DU PÉTANQUE CLUB
PÉXINOIS**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Pétanque Club Péxinois a organisé la finale de la Coupe des Deux-Sèvres au Parc des Expositions de Noron le samedi 10 novembre dernier de 8 heures à 17 heures.

Afin d'assurer la restauration de cette journée, le Pétanque Club Péxinois à utilisé le Pavillon des Colloques et souhaite en obtenir la gratuité.

La Ville de Niort, dans sa logique de solidarité, propose d'accompagner cette initiative en répondant favorablement à la demande.

La mise à disposition de cette salle est valorisée à hauteur de 70,18 € HT soit 83,93 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du Pavillon des Colloques au Pétanque Club Péxinois pour l'organisation de la finale de la Coupe des Deux-Sèvres qui s'est déroulée le samedi 10 novembre 2012.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-598

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF APPELS À PROJETS ET
EXPÉRIMENTATION EN DIRECTION DE LA
JEUNESSE**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

Depuis 2009, la Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes ;

et tout en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser les jeunes individuellement et collectivement pour favoriser le développement personnel et la socialisation ;
- promouvoir la mixité au sens large du terme : mixité sociale, culturelle... ;
- soutenir les actions visant à améliorer l'information de tous et rendre les jeunes acteurs de la prévention globale, de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité routière.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Parallèlement, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion pour 2009 à 2012, la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) s'est engagée à accentuer sa politique en direction des enfants et des jeunes. Ainsi, elle soutient les projets en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société. Elle subventionne notamment les projets de départ en vacances, de stages sportifs et d'accès à la culture.

Dans le cadre de l'expérimentation jeunesse, le projet "création artistique voyage immobile" rentrant dans les critères d'éligibilité de la CNAF, a fait l'objet de l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le projet : activités sportives et culturelles.

Il vous est donc proposé d'accorder des subventions au CSC Les Chemins Blancs pour des actions en faveur de la jeunesse.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et l' association suivante :

Association CSC Les Chemins Blancs pour le projet "création artistique voyage immobile"	1 420 €
Association CSC Les Chemins Blancs pour le séjour ski	5 300 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser à l'association concernée les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-599

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE
DES JEUNES - AVENANT N°6**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Depuis l'année 2004, la Ville de Niort s'est associée au dispositif KOUDPOUS'79 initié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, dans le cadre d'une convention multipartenariale.

Ce dispositif en faveur des jeunes Deux-Sévriens de moins de 21 ans devient "projets jeunes" en 2010 et est initié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) en relation avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, dans le cadre d'une convention multipartenariale.

Il est à destination des jeunes âgés de 11 à 30 ans inclus.

Il a pour objectif d'aider les premières initiatives de préférence collectives, à fort caractère de proximité, favorisant l'implication des jeunes dans l'animation locale et la cohésion sociale.

Afin de favoriser le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes niortais, il est proposé que la Ville de Niort apporte une aide financière de 800 € au dispositif au titre de l'année 2012.

Conformément à la convention, la contribution de la Ville de Niort sera allouée à la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, chargée de la gestion financière du dispositif.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°6 à la convention multipartenariale signée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser la subvention d'un montant de 800 € à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-600

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires**DÉFIBRILLATEURS - CONVENTIONS D'INSTALLATION ET DE SURVEILLANCE**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Pour une prise en charge précoce des personnes victimes d'un arrêt cardiorespiratoire, la Ville de Niort installe régulièrement et ce depuis 2010, des défibrillateurs semi-automatiques sur des installations lui appartenant (salles de sport, stades, patinoire ...).

Le territoire de la Ville compte actuellement 16 appareils disponibles.

Lors du Conseil municipal du 25 juin 2012, il vous a été proposé deux conventions pour l'installation de deux défibrillateurs sur des espaces publics extérieurs :

- une première convention signée et notifiée à la SEM des Halles de Niort : l'appareil est aujourd'hui en fonctionnement ;
- une seconde convention avec la pharmacie de la Brèche, 34 rue Ricard : pour des raisons techniques, notamment l'absence d'alimentation électrique, le défibrillateur et son boîtier sécurisé sous alarme n'ont pu être mis en place sur la façade. Cette seconde convention n'a donc pas été signée ni notifiée à la pharmacie de la Brèche.

Initialement prévu au 34 rue Ricard, ce défibrillateur sera installé en bas de la place de la Brèche, à côté de la borne interactive d'informations de l'office du tourisme (qui nécessite également une alimentation électrique).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'annulation de la convention prévue avec la pharmacie de la Brèche pour l'installation d'un défibrillateur semi-automatique sur sa façade.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-601

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SÈVRES (AVIC 79)
- PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET ACOMPTE**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La nouvelle convention d'objectifs entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC 79) sera élaborée au cours du 1^{er} semestre 2013.

Dans cette attente, je vous propose de proroger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période d'élaboration des modalités de la nouvelle convention d'objectifs, je vous propose de verser à cette dernière un acompte de 40% de la subvention 2012 soit 8 000 €, qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2013.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association un acompte de 8 000 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2013, conformément aux dispositions mentionnées dans la présente convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-602

Direction Animation de la Cité

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS
AVEC LES CLUBS DE HAUT NIVEAU**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En 2010, en concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré de nouveaux critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;**
- **Intégration du club dans la Ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;**
- **Ecologie et développement durable (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;**
- **Offre de loisirs (alternative à la pratique compétitive) ;**
- **Structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;**
- **Formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).**

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec les clubs de haut niveau des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec les associations sportives suivantes :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation ;
- Le Niort Handball Souchéen ;
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table ;
- Le Stade Niortais Rugby ;
- L'Ecole de Tennis de Niort ;
- Le Stade Niortais Athlétisme ;
- Le Volley Ball Pexinois Niort.

Par ailleurs, afin de leur assurer une certaine stabilité financière lors des prochaines saisons sportives, la présente convention prévoit l'attribution de subventions prévisionnelles. Chaque subvention ne sera

acquise définitivement qu'après son approbation par le Conseil municipal et sous réserve du vote de son montant au budget primitif de l'année concernée.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun des clubs suivants une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2012 / 2013 :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **225 000 €**
- L'Ecole de Tennis de Niort : **11 000 €**
- Le Niort Handball Souchéen : **40 000 €**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **60 000 €**
- Le Stade Niortais Athlétisme : **15 000 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **80 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **60 000 €**

Cependant, des acomptes à la subvention attribuée au titre de la saison 2012 / 2013 ont déjà été versés lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2012 pour les clubs suivants :

- Le Niort Handball Souchéen : **15 000 €**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **25 000 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **35 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **20 000 €**

Compte tenu des acomptes déjà versés, il vous est donc proposé de verser le solde de ces subventions pour la saison 2012/2013 pour les clubs suivants :

- L'Ecole de Tennis de Niort : **11 000 €**
- Le Niort Handball Souchéen : **25 000 €**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **35 000 €**
- Le Stade Niortais Athlétisme : **15 000 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **45 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **40 000 €**

Enfin, lors de la séance du 20 février 2012, le Conseil municipal a accordé une subvention, au titre de la saison 2012 / 2013 à l'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **225 000 €**. Dans ce contexte, afin que cette association puisse poursuivre sa saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2013 / 2014 à :

- l'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **225 000 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Ecole de Tennis de Niort	11 000 € pour la saison 2012/2013
Le Niort Handball Souchéen	25 000 € (pour mémoire 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2012/2013)
Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table	35 000 € (pour mémoire 25 000 € ont déjà été attribués à titre

	d'acompte sur la saison sportive 2012/2013)
Le Stade Niortais Athlétisme	15 000 €
Le Stade Niortais Rugby	45 000 € (pour mémoire 35 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2012/2013)
Le Volley Ball Pexinois Niort	40 000 € (pour mémoire 20 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2012/2013)
L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation	225 000 € au titre de la saison 2013/2014.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions et les soldes de subvention afférents, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-603

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
GYMNASTIQUE DES DEUX SÈVRES POUR
L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE GYMNASTIQUE FESTIVE EN 2013**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

En liaison avec la Fédération Française de Gymnastique, le Comité Départemental de Gymnastique des Deux Sèvres organise, du 18 au 20 mai 2013, le Festigym National, championnat de France de gymnastique festive.

Se déroulant à l'Acclameur, cette compétition réunira près de 2 000 gymnastes des catégories cadets, juniors et espoirs. Cette compétition est également ouverte à la population niortaise.

Elle offrira également 2 animations en centre ville durant cette période :

- une démonstration de gymnastique extérieure grâce à la participation de quelques équipes présentes ;
- une animation « fitness » extérieure ouverte à la population.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 11 000 € au Comité Départemental de Gymnastique des Deux Sèvres pour aider cette association dans l'organisation de cette manifestation et d'octroyer 5 jours d'occupation de la salle événementielle, de la salle « la verticale » et du gymnase de l'Acclameur, ainsi que 5 jours du Club Acclameur sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Cette subvention sera versée sur les crédits du budget 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité Départemental de Gymnastique des Deux Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Chantal BARRE**

Il s'agit d'une subvention au Comité Départemental de Gymnastique des Deux-Sèvres pour l'organisation du championnat de France de gymnastique qui aura lieu du 18 au 20 mai 2013, le Festygym National qui se déroulera à l'Acclameur.

Madame le Maire

Voilà encore une manifestation d'envergure, d'ampleur nationale qui va venir à l'Acclameur et dont nous sommes fiers puisqu'elle attirera probablement de nombreuses personnes.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-604

Direction de l'Education**CHARTRE DE L'INTERVENANT BÉNÉVOLE DANS LE
CADRE DES ANIMATIONS EXTRA ET
PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Patrick DELAUNAY, Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre des projets d'animation mis en œuvre sur les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville de Niort souhaite favoriser le bénévolat en proposant à ceux qui le souhaitent de s'investir dans un projet collectif, transmettre des compétences, partager une passion.

Les intérêts de ce bénévolat sont multiples. Il permet aux parents de s'investir sur d'autres temps éducatifs et pour un public plus large que leurs enfants, au sein de l'école ou de la structure d'accueil dans un cadre partenarial défini. Il favorise l'engagement citoyen, essentiel à la qualité des liens sociaux et au bien vivre ensemble. Il permet aux enfants de bénéficier d'une palette enrichie d'animations et de l'expérience de nouveaux référents adultes.

Il est proposé au Conseil municipal de formaliser cet engagement désintéressé par l'adoption d'une Charte de l'intervenant bénévole qui précisera : la période, le lieu et les domaines d'interventions, les objectifs quantitatifs et qualitatifs convenus, et les droits et devoirs de chacun.

Après validation par la Direction de l'Enseignement de la candidature du bénévole, ce dernier sera invité à signer la Charte de l'intervenant bénévole.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Charte de l'intervenant bénévole dans le cadre des animations extra et périscolaires ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer une charte de l'intervenant bénévole avec la personne proposant ses compétences et de la mettre en œuvre.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Patrick DELAUNAY

Il s'agit d'approuver la charte de l'intervenant bénévole dans le cadre des animations extra et périscolaires afin que les personnes qui le désirent partagent leurs compétences, échangent différentes choses. Nous avons une vingtaine de personnes qui se rendent disponibles auprès des élèves des écoles entre midi et deux ou le soir.

Madame le Maire

Je vous remercie, c'est une bonne chose, des commentaires, des oppositions, des abstentions ?
Délibération suivante.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-605

Direction Animation de la Cité

**CONVENTIONS D'ACOMPTE AVEC LES CENTRES
SOCIOCULTURELS ET L'ENSEMBLE
SOCIOCULTUREL NIORTAIS**

Monsieur Patrick DELAUNAY, Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Suite aux travaux d'évaluation menés en 2009 concernant le réseau socioculturel niortais, l'élaboration de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) a été entreprise.

En premier lieu, une CPOM avec **l'Ensemble Socioculturel Niortais** a été élaborée avec les services de cette association pour la période 2011-2014 et validée par son Conseil d'administration. Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal en date du 28 mars 2011.

Cinq CPOM avec les **CSC** de Sainte Pezenne, Grand Nord, Centre Ville, Les Chemins Blancs, Champclairot-Champommier, ont été conclues en 2011 (Conseil municipal du 20 juin 2011).

Trois CPOM avec les CSC (Souché, De Part et d'Autre, Le Parc), ont été conclues en 2012 (Conseil municipal du 25 juin 2012).

Désormais, les CPOM mettent ainsi en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville.

Les CPOM prévoient l'attribution, chaque année, en janvier, d'un acompte de 40% de la subvention de l'exercice antérieur.

Ces acomptes viendront en déduction de la subvention globale 2013.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions d'acompte avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2012	Montant de l'acompte
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	178 776 €	71 510 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	203 287 €	81 315 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	227 779 €	91 111 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	312 972 €	125 188 €
Centre Socioculturel du Parc	219 186 €	87 674 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	223 670 €	89 468 €
Centre Socioculturel de Sainte Pezenne	184 018 €	73 607 €
Centre Socioculturel de Souché	158 985 €	63 594 €
Ensemble Socioculturel Niortais	280 500 €	112 200 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à les signer et à verser aux associations les acomptes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2013, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Patrick DELAUNAY**

Conventions d'acompte pour les centres socioculturels, nous sommes fin décembre, afin de démarrer l'année, nous faisons passer ces conventions.

Madame le Maire

Très bien, des commentaires, Monsieur Jacques TAPIN.

Jacques TAPIN

Je voudrais vous faire remarquer que voilà un bel exemple de déploiement d'une politique publique sur l'ensemble de la Ville puisque tous les centres socioculturels répartis dans les quartiers sont bien représentés et ce sont des aides conséquentes.

Madame le Maire

C'est vrai.

Patrick DELAUNAY

Et pour ajouter dans le cadre du dialogue, c'est la première fois que nous avons tous les budgets remontés et que nous arrivons à tenir tous les délais et que tout se passe correctement.

Madame le Maire

Félicitations au service et à vous-même Monsieur DELAUNAY pour cette avancée considérable.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-606

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET
POUR L'EMPLOI (MIPE) - PROROGATION DE LA
CONVENTION D'OBJECTIFS ET ACOMPTE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Les relations entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) sont en évolution. En effet, du fait des contraintes européennes pesant sur l'attribution de subventions aux associations qui oeuvrent dans un champ économique concurrentiel, nous avons dû diminuer l'aide directe à cette association, compensant cette diminution par une augmentation de la masse des travaux qui lui sont confiés.

Ainsi, cette évolution réclame que soit revisitée la convention d'objectifs avec cette association.

Dans cette attente, je vous propose de proroger la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, pour permettre la continuité de fonctionnement de la MIPE, je vous propose de verser à cette association un acompte de 26 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2013.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Madame le Maire à la signer et à verser à l'association un acompte de 26 000 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2013, conformément aux dispositions mentionnées dans la présente convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur Jean-Claude SUREAU, vice-président de la MIPE, n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame le Maire**

Il s'agit de verser une subvention à la MIPE : Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi, de proroger la convention d'objectifs et de donner à cette association un acompte pour pouvoir continuer de travailler. Comme vous le savez, la MIPE est importante sur le territoire et il est indispensable de ne pas causer de rupture dans la continuité de ce qu'elle fait.

La situation de la MIPE s'améliore depuis que nous avons pris les choses en mains, depuis 2008, ça s'améliore considérablement Monsieur THEBAULT. Voilà aussi quelque chose que nous avons pu remettre d'aplomb s'il faut vous le rappeler, mais il y en aurait d'autres aussi où je me souviens de grands débats que nous avons eu, et pour qui, aujourd'hui, ça va bien.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-607

Direction Animation de la Cité**ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE
UNIVERSITAIRES D'ESCALADE À L'ACCLAMEUR**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En liaison avec la Fédération Française du Sport Universitaire, le Comité Régional du Sport Universitaire organise les 10 et 11 avril 2013 les Championnats de France d'escalade universitaire.

Se déroulant à l'Acclameur, cette compétition réunira près de 120 grimpeurs. Le public niortais pourra également assister à la compétition.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 300 € au Comité Régional du Sport Universitaire pour aider cette association dans l'organisation de cette manifestation et d'octroyer cinq jours d'occupation de la salle « Verticale » de l'Acclameur ainsi que d'un jour d'occupation de la salle de restauration du Club Acclameur sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Cette subvention sera versée sur les crédits du budget 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité Régional du Sport Universitaire du Poitou-Charentes ;
- autoriser Madame le Maire à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Nous allons organiser des championnats de France universitaires d'escalade à l'Acclameur. Voilà encore une manifestation sportive qui va se passer à l'Acclameur, ce qui prouve bien qu'entre Sport et Culture les choses vont se partager progressivement, je vous demande d'accorder une subvention au Comité Régional de Sport Universitaire pour le sujet.

Michel PAILLEY

Juste une question, j'ai lu dans la presse qu'il y avait eu un petit différent avec les utilisateurs du mur d'escalade. Est-ce qu'une solution a été trouvée ?

Madame le Maire

Je vais passer la parole à Monsieur POIRIER qui va vous dire les dernières nouvelles.

Christophe POIRIER

Pas du tout. Il n'y a pas de différent, il y a juste des discussions que nous n'étions pas obligés d'avoir mais que nous avons souhaité avoir avec les partenaires que sont les clubs et à qui il est proposé des créneaux, des créneaux intéressants, à des tarifs, à une grille tarifaire qui sera soumise à l'approbation du Conseil probablement de février de l'année prochaine, une grille tarifaire dont vous pourrez juger la qualité puisqu'elle est aujourd'hui au stade des discussions où nous en sommes, elle est modérée et en tout cas, avec le système des coefficients que nous souhaitons intégrer, elle sera bien en deçà de ce qui se pratique ailleurs. Donc aujourd'hui, à l'Acclameur, dans le cadre de la DSP, nous poursuivons plusieurs objectifs : Un objectif de développement de l'activité commerciale sur le mur d'escalade avec la création notamment d'une école, l'accueil de clubs, l'accueil de scolaires, mais aussi nous poursuivons des missions de service public à ce titre-là pour bien faire cohabiter à la fois les clubs mais aussi notre activité un peu plus commerciale. C'est la raison pour laquelle il nous faut trouver un bon compromis qui convienne à tout le monde mais on avance très positivement dans ce sens-là.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-608

**Direction Développement Urbain,
Habitat****ZAC PÔLE SPORTS - AUTORISATION DE
DÉCOUVERT POUR LE FINANCEMENT DES
AMÉNAGEMENTS À EFFECTUER PAR LA SEM
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément au Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC Pôle Sports approuvé en Conseil municipal du 25 juin 2012 et compte tenu des éléments financiers évoqués dans ce bilan financier de l'opération, il a été proposé et accepté que Deux-Sèvres Aménagement, concessionnaire de la ZAC Pôle Sports, mette en œuvre les conditions de financement et de soutien financier de la trésorerie de l'opération.

Pour ce faire, au titre de la Concession Publique d'Aménagement contractée en 2005 et au regard de la trésorerie de l'opération en cette année 2012, Deux-Sèvres Aménagement a pris l'attache de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi, il a été négocié et acté que soit accordée à la SEM une autorisation de découvert sur un an pour un montant de 2 000 000 € du 1^{er} novembre au 31 décembre 2012 puis de 2 700 000 € du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013 selon les conditions suivantes :

- commission d'engagement de 0,30% du montant du découvert (proratisé à la date de l'augmentation à 2 700 000 €) ;
- taux applicable : TMM majoré d'une marge de 1% (la valeur du taux à prendre en compte est celle publiée 1 jour ouvré précédant la période de calcul).

Afin d'acter officiellement cette autorisation de découvert, la Caisse des Dépôts et Consignations demande que les élus de la collectivité concédante en soit informés en Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de l'autorisation de découvert de 2 000 000 € augmentable à 2 700 000 € accordé à Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre de la ZAC Pôle Sports.

Le Conseil municipal a pris acte de l'autorisation de découvert accordée à Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre de la ZAC Pôle Sports.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-609

Direction de la Réglementation et de la Sécurité**COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE, SAINT JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR L'EXERCICE 2013.**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La So Space assurait précédemment un équilibre global d'exploitation de l'ensemble des parkings et places de stationnement dont la gestion lui était confiée, en compensant les déficits d'exploitation de certains programmes par les recettes d'exploitation excédentaires dégagées par d'autres programmes.

Le contrat d'affermage étant arrivé à son terme le 31 décembre 2007, il a été remplacé par un contrat de prestations de services pour les parcs de surface et ouvrages. Par ailleurs, une modification des contrats de gestion des emplacements de stationnement sur voirie a eu lieu. Ces éléments n'ont plus permis à la So Space de bénéficier des recettes d'exploitation du stationnement qui permettaient l'équilibre global de son budget.

Le respect de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne chacune des délégations de service public (Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean, Espace Niortais) et des contrats de prestation, nécessite de déterminer un résultat comptable pour chaque programme.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 392 127 € HT à la So Space soit 468 983,89 € TTC correspondant au différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs définis par la Ville de Niort.

- Parking Marcel Paul :	134 878 € HT	soit	161 314,08 € TTC
- Parking La Roulière :	177 855 € HT	soit	212 714,58 € TTC
- Garage Saint Jean :	43 279 € HT	soit	51 761,69 € TTC
- Parking Espace Niortais :	36 115 € HT	soit	43 193,54 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une compensation d'un montant global de 392 127 € HT soit 468 983,89 € TTC à la So Space et son versement avant le 31 mars 2013.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-610

Direction Espaces Publics**AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le bourg de Sevreau, situé en limite des communes de Niort et de Magné, constitue la porte d'entrée du Marais Poitevin pour les usagers en provenance de Niort. A ce titre, il mérite une qualité d'espaces publics à la hauteur de cet enjeu. C'est pourquoi il est envisagé de le requalifier par une restructuration complète de son axe principal, l'avenue de Sevreau.

Ce projet a pour objet la mise en valeur du lieu, aujourd'hui en très mauvais état et sans identité, mais aussi la mise en sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. En effet, le trafic y est dense, les vitesses élevées, et les cheminements piétons inadaptés, voire inexistantes. La sécurisation comportera une réduction de la largeur de chaussée, des chicanes de ralentissement, la création de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite, des traversées protégées par plateau surélevé ou îlots séparateurs, ainsi que des arrêts de bus protégés.

Cet aménagement permettra de plus une mise en sécurité de la traversée des itinéraires cyclables transversaux : Plan Vélo du Conseil général et Chemin Communal du 3^{ème} Millénaire.

L'avenue de Sevreau étant classée en voirie départementale, la dépense pour cet aménagement estimée à 590 000 € TTC (inscrite en programmation pluriannuelle pour 300 000 € en 2013 et 290 000 € en 2014) peut être subventionnée à hauteur de 30 % de son montant hors taxe, plafonné à 180 000 €, soit une subvention au titre de la sécurité de 54 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération d'aménagement du bourg de Sevreau ;
- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil général la subvention correspondante, au titre de la sécurité routière ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes et documents correspondants à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-611

Direction Espaces Publics

EFFACEMENT DE RÉSEAUX DANS LE BOURG DE SEVREAU - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU CTER

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'embellissement et l'aménagement du bourg de Sevreau, la Ville de Niort a sollicité l'ensemble des opérateurs de réseaux, par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux), pour l'effacement des lignes aériennes situées dans l'emprise du projet. Le CTER a étudié ce dossier, éligible au titre du programme "Syndicat Environnement".

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement. Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en Euros H.T.	Financement H.T. à la charge du SIEDS	Financement H.T. à la charge de France Télécom	Financement H.T. à la charge de la commune
Réseaux électriques	142 000	108 630	0	33 370
Réseaux téléphoniques	19 850*	0	16 277	3 573
Réseaux éclairage public	43 650	0	0	43 650
Total	205 500	108 630	16 277	80 593

**l'estimation téléphonique ne tient pas compte d'éventuels coûts en génie civil (à charge de la commune)*

A réception de la présente délibération, le CTER étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Les crédits seront inscrits au *budget 2013*.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ces effacements, le programme de travaux, les montants prévisionnels et ses modalités de financement ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

.solliciter, auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme "Syndicat Environnement 2013", la présente délibération valant engagement de la commune ;

. solliciter une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des appareils d'éclairage public ;

. signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jérôme BALOGÉ**

Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi l'effacement des réseaux, ce qui est une bonne chose pour Sevreau, n'a jamais été fait rue Ricard et rue Victor Hugo, je n'ai pas eu de réponse satisfaisante sur ce point-là alors que, franchement j'en profite pour dire à Nicolas MARJAULT que la piétonisation était dans le programme des trois listes mais c'est vrai que ça jure, c'est du façadisme, on a fait de l'enfouissement à Saint-Liguairé, on en fait à Sevreau, on en fait rue du Petit Banc et je ne comprends pas, il y a trop de câbles, on n'a pas eu le temps ?

Madame le Maire

Non, Monsieur BREUILLE va répondre mais sachez que nous avons tout fait pour voir si nous pouvions le faire.

Amaury BREUILLE

En centre ville, on fait très fréquemment l'effacement des réseaux par la fixation en façade la plus discrète possible, c'est vrai aussi qu'il y a des réseaux qui sont parfois très compliqués à effacer complètement, et pourquoi est-ce qu'on le fait de cette façon là en centre-ville, c'est tout simplement parce que les sous sols sont très occupés par les différents réseaux et que l'enfouissement est souvent très délicat voire impossible.

Frank MICHEL

Plus précisément sur la rue Ricard, puisqu'il s'agissait de votre question, l'effacement des réseaux s'est réalisé au droit des intersections au moment où les autres réseaux ont été refaits lors de l'amélioration des espaces publics et effectivement les négociations avec notamment EDF n'ont pas abouti pour des raisons financières. Par contre avec le plan façade que nous mettons en œuvre à partir de février, il y a des préconisations y compris pour les concessionnaires pour justement au moins masquer les fils le long des façades, sinon si vous avez une idée pour lever l'impôt pour effacer les réseaux faites en part à tous nos concitoyens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-612

Direction Patrimoine et Moyens**PLACE DE LA BRÈCHE - MARCHÉ DE TRAVAUX -
AVENANTS N° 1 AUX LOTS 4 ET 7 DU DCE 4, N° 2
AUX LOTS 20, 22 ET 23, N° 3 DES LOTS 15 ET 18 ET
N° 4 DU LOT 17, N° 5 DU LOT 14 DU DCE 3**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le groupement mandaté par Studio Milou Architecture assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibérations du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009 et du 17 décembre 2010 pour son avenant n° 1.

Les travaux d'aménagements de la place de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal :

- 18 décembre 2009 : signature des huit lots composants le DCE 1 « aménagement de l'avenue des Martyrs de la Résistance ». Les travaux sont achevés depuis novembre 2010 ;
- 8 mars 2010 : signature des onze marchés nécessaires à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés associés (DCE 2). Les travaux sont achevés depuis novembre 2011 ;
- 5 juillet 2010 et 28 mars 2011 : signature des trois marchés du DCE 3 « travaux de surface et lots secondaires ». Les travaux sont en cours ;
- 20 juin et 19 septembre 2011, 16 janvier, 14 mai, 25 juin et 17 septembre 2012 : validations d'avenants du DCE 3 ;
- 20 février 2012 : signature de six lots relatifs au DCE 4 « pôle d'échanges et ouvrages secondaires ». Les travaux sont en cours.

Des modifications en cours de chantier sont nécessaires.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Par ailleurs, les avenants supérieurs à 5 % du montant du marché, ont fait l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2012.

Les montants des marchés sont désormais ainsi établis :

n°	Intitulé	Entreprise	Montant marchés initiaux en €TTC	Montant avenants précédents en €TTC	Avenant en cours			Total avts %	Montant marchés + avenants En €TTC
					n°	Montant en €TTC	%		
DCE 3									
14	Béton - pavage - pierre	SOMEBAT / CTPA	2 525 608,39	81 974,65	5	47 381,04	1,88	5,12	2 654 964,08
15	Eclairage public des voiries - feux tricolores	ETDE	365 847,49	25 206,55	3	2 248,48	0,61	7,50	393 302,52

17	Menuiseries intérieures bardage bois	-	MORILLON	313 645,82	63 264 ,98	4	20 373,07	6,50	26,67	397 283,87
18	Platerie Doublage Faux plafonds		AUDIS	51 359,84	- 5 066,52	3	978,20	1,90	- 7,96	47 271,52
20	Couverture zinguerie		Jean ROBERT	63 307,75	4 958,08	2	13 818,79	21,83	29,66	82 084,62
22	Electricité courants forts - courants faibles		STECO	29 436,13	4 723,04	2	1 534,83	5,21	21,26	35 694,00
23	Aménagements paysagers		POITOU HYDROCUL TURE – BRUNET- EUROVIA	2 726 725,31	- 31 513,50	2	- 39 232,93	- 1,44	- 2,59	2 655 978,88
DCE 4										
4	Charpente métallique		Jérôme MARCHET	51 993,59	0,00	1	- 8 300,12	- 15,96	- 15,96	43 693,47
7	Ouvrages bois – menuiseries intérieures		MORILLON	15 178,46	0,00	1	- 2 970,28	- 19,57	- 19,57	12 208,18

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 aux lots 4 et 7 du DCE 4, n° 2 aux lots 20, 22 et 23, n° 3 au lot 15 et 18 et n° 4 au lot 17 et n° 5 au lot 14 du DCE 3 ;
- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-613

Direction Espaces Publics**RÉFECTION DU PLATELAGE BOIS DES
PASSERELLES DU CENTRE VILLE - MARCHÉ DE
TRAVAUX - AVENANT N°1**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 2 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux pour les travaux de réfection du platelage bois des passerelles du centre-ville. Cette opération a été attribuée à l'entreprise SA Verchéenne.

Suite à la dépose de la passerelle Aubarré qui se trouve au dessus des Clapets des Vieux Ponts, il est apparu des malfaçons et d'importantes dégradations sur les culées rives gauche et droite de l'ouvrage.

Le présent avenant doit permettre de reprendre l'ensemble de ces désordres et de modifier le système de peinture initialement prévu au marché.

En effet, compte tenu de la complexité des assemblages de la structure métallique de la passerelle, il est apparu nécessaire d'adapter le système de protection anticorrosion pour en améliorer l'efficacité et allonger la durée de vie de l'ouvrage.

Marché initial

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	70 323,40 €	84 106,79 €
Tranche conditionnelle n° 1	46 910,60 €	56 105,08 €
Tranche conditionnelle n° 2	54 171,80 €	64 789,47 €
Total	171 405,80 €	205 001,34 €

Montant de l'avenant

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	+ 21 000,00 €	25 116,00 €
Total	+ 21 000,00 €	25 116,00 €

Montant après avenant

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	91 323,40 €	109 222,79 €
Tranche conditionnelle n° 1	46 910,60 €	56 105,08 €
Tranche conditionnelle n° 2	54 171,80 €	64 789,47 €
Total	192 405,80 €	230 117,34 €

Le présent avenant n°1 représente une augmentation de 12,25 % de la masse initiale du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-614

Direction Patrimoine et Moyens**SITE DE L'ANCIENNE USINE ERNA BOINOT -
RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF -
PRUS OPERATION E10TER - LOT 2 - AVENANT N° 1**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment abritant les associations « Cirqu'en scène » et « Théâtre de la Chaloupe » sur le site de l'ancienne usine Erna Boinot, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe dont le mandataire est l'économiste Brosseau Métrés Etudes (BME) par décision L 2122-22 du 9 novembre 2011.

L'avenant n° 1 approuvé par décision du 17 février 2012, a modifié la composition de cette équipe.

D'autre part, ce projet a fait l'objet de différentes délibérations du Conseil municipal :

- le 20 juin 2011 : autorisation donnée à Madame le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'équipement de l'association « Cirqu'en scène » ;
- le 28 novembre 2011 : approbation du contrat à souscrire avec le Conseil Général des Deux-Sèvres pour la mise en œuvre du programme Proxima « Communes » et autorisation donnée à Madame le maire à signer ledit contrat et les documents s'y rapportant ;
- le 20 février 2012 : approbation du plan de financement relatif à cette opération et autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter des participations financières auprès de partenaires ;
- le 17 septembre 2012 : attribution des neufs lots composant les marchés de travaux.

En cours de chantier, des adaptations techniques justifiées pour des raisons de sécurité incendie doivent être apportées.

Aussi, afin d'être en conformité aux guides de l'emploi des isolants combustibles dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), il est prévu l'utilisation d'un bac sec anti condensation en lieu et place de panneaux « sandwich en couverture avec un isolant polyuréthane » initialement prévus.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'un avenant.

Suite à la prise en compte de ces éléments, le lot 2 est ainsi établi :

N°	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial en €TTC	Montant avenants en €TTC	%	Montant total du marché en €TTC
2	Remplacement de couverture, renforcement de charpente	SMAC	230 290 ,17	- 8 970,00	- 3,89	221 320,17

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 du lot 2 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-615

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale****PRUS – ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ -
CONVENTION PORTANT SUBVENTIONNEMENT
D'UNE OPÉRATION D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ
DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION
URBAINE - AVENANT N°1**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, un volet diversification de l'habitat prévoit la construction de logements privés sur plusieurs parcelles situées en son périmètre.

Après avoir engagé une démarche d'appel à projets auprès d'opérateurs immobiliers, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 14 mai 2012 de confier à la société Bouygues Immobilier la réalisation de 60 logements en accession sociale à la propriété.

Pour ce faire, le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété, inscrit dans la convention qui lie la Ville de Niort, l'ANRU et la société Bouygues Immobilier, consiste à vendre le foncier à la société Bouygues Immobilier à l'euro symbolique et à faire bénéficier chaque acquéreur d'une subvention de la Ville de Niort de 2 000 € en déduction du prix de vente des logements. Cette subvention est attribuée aux ménages primo accédants dont les revenus ne dépassent pas les plafonds du Prêt Accession Sociale et complète la subvention de 2 000 € versée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Après plusieurs semaines de commercialisation de l'opération, il apparaît que des réajustements doivent être opérés afin d'en assurer la bonne poursuite et apporter une plus grande clarté du dispositif auprès des prospects.

Pour cela, il vous est proposé d'aligner les conditions d'attribution de la subvention Ville de Niort sur les plafonds d'application du taux réduit de TVA de 7 % à l'opération. Ces plafonds correspondent à ceux du Prêt Locatif Social (PLS) majoré de 11 % (cf. articles 278 sexies du C.G.I. et L 411-2 du C.C.H.).

Il vous est donc proposé que la subvention de 2 000 € de la Ville de Niort soit versée aux acquéreurs dont les plafonds de revenus ne dépassent pas ceux du Prêt Locatif Social (PLS) majoré de 11 %.

La condition à remplir consistant à être primo accédant est maintenue et non modifiée.

Les modifications apportées aux conditions d'attribution de la subvention Ville de Niort s'inscrivent dans un avenant n°1 à la convention tripartite passée entre la Ville de Niort, l'ANRU et la société Bouygues Immobilier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété ;
- approuver l'avenant n°1 à la convention portant subventionnement d'une opération d'accession à la propriété dans le cadre du projet de rénovation urbaine ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Josiane METAYER

Nous sommes ici dans le cadre du PRUS et du volet habitat privé avec l'objectif de mixité sociale, vous le savez nous avons confié à la société Bouygues le 14 mai 2012 la réalisation de 60 logements en accession sociale à la propriété sur trois parcelles que la Ville a vendues pour l'euro symbolique à la société Bouygues. Dans le processus doivent venir deux subventions, une de la Ville de Niort, une de l'ANRU. Après quelques semaines de commercialisation, nous avons décidé de réajuster les plafonds pour qu'il y ait une meilleure réussite de cette opération et on vous propose bien évidemment de garder les mêmes conditions pour pouvoir bénéficier des subventions, c'est être primo accédant et donc il faut signer un avenant juste pour modifier les plafonds et les ramener ainsi au plafond ANRU.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-616

Direction de la Réglementation et de la Sécurité

**AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING CARS :
DEMANDE DE SUBVENTION PROXIMA AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Une aire de camping cars comprenant 16 emplacements de stationnement a été mise en service le 1^{er} mars 2006, et offre un approvisionnement en eau et électricité (une borne hors du terrain et quatre bornes à l'intérieur de l'aire ainsi que la vidange des eaux usées).

Les travaux programmés consistent à installer un horodateur spécifique permettant aux usagers de régler directement leurs droits d'occupation et de séjours (soit en espèce, soit par carte bancaire).

En outre, une réfection de l'aire de lavage et des bornes eau et électricité sur les emplacements est prévue.

Le coût global des travaux d'amélioration envisagés est de l'ordre de 20 000€ et éligible à une subvention proxima du Conseil général de 20 % d'une dépense plafonnée à 15 000€ HT.

Il vous est proposé de solliciter une subvention proxima pour l'aire de camping cars de Niort d'un montant de 3 000€ HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention pour l'amélioration de l'aire de camping cars d'un montant de 3 000 € HT auprès du Conseil général.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-617

Direction Espaces Publics**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CLAPETS DES
VIEUX PONTS - MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANT
N°1**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 2 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux pour la rénovation des clapets des Vieux Ponts, cette opération a été attribuée à l'entreprise SA Verchéenne.

Toutefois, les désordres au niveau du perré du parking du Moulin du Milieu se sont accentués entre la procédure de consultation des entreprises et l'intervention proprement dite, au point qu'il s'est avéré nécessaire de missionner un géomètre expert pour mesurer régulièrement le déplacement du perré.

L'objectif de cette surveillance topographique était de permettre à la collectivité d'anticiper la prise de mesures conservatoires d'urgence en cas de rupture de l'ouvrage. Il s'agissait ainsi de prévenir et de protéger les biens et les personnes usagers du parking.

La situation s'est tellement dégradée, qu'il a été nécessaire de procéder à des opérations de confortement préliminaires du perré. Par ailleurs, l'état de dégradation demande aujourd'hui une intervention plus lourde que celle prévue initialement au marché de travaux.

Elle impacte aussi la durée globale du marché. L'entreprise a livré le barrage à trois clapets et la passe à poisson, elle a terminé le rempiètement du perré du Moulin du Milieu et partiellement les murs de soutènement du square Clouzot et des Vieux Ponts.

En 2013 et conformément à l'arrêté préfectoral Loi sur l'eau pris pour l'opération, l'entreprise reviendra avec des installations nautiques, elle terminera les empiètements et reprendra les éléments de maçonnerie des murs des soutènements. Elle procèdera à la réparation définitive du perré du parking du Moulin du Milieu.

Il convient de fixer des prix nouveaux ainsi que des diminutions et des augmentations de quantités dues aux aléas de chantier.

Marché initial

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	579 200,00 €	692 723,20 €
Tranche conditionnelle n° 1	257 300,00 €	307 730,80 €
Tranche conditionnelle n° 2	209 750,00 €	250 861,00 €
Prestation supplémentaire éventuelle n°1	37 000,00 €	44 252,00 €
Total	1 083 250,00 €	1 295 567,00 €

Montant de l'avenant

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	+ 80 380,00 €	96 134,48 €
Tranche conditionnelle n° 1	+ 64 000,00 €	76 544,00 €
Total	144 380,00 €	172 678,48 €

Montant après avenant

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	659 580,00 €	788 857,68 €
Tranche conditionnelle n° 1	321 300,00 €	384 274,80 €
Tranche conditionnelle n° 2	209 750,00 €	250 861,00 €
Prestation supplémentaire éventuelle n°1	37 000,00 €	44 252,00 €
Total	1 227 630,00 €	1 468 245,48 €

Le présent avenant n°1 représente une augmentation de 13,33 % de la masse initiale du marché, la durée globale du chantier est fixée à 5 mois en 2012 et 4 mois en 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-618

Direction Patrimoine et Moyens**AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN -
CONTRAT 'CARTE D'AVITAILLEMENT TOTAL
RAFFINAGE MARKETING'**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'aérodrome de Niort-Marais Poitevin est équipé d'une station de distribution de carburants aéronautiques de type « automate » appartenant à la société TOTAL. Elle permet l'avitaillement des aéronefs en AVGAS 100LL et JET A1.

Actuellement et conformément aux modalités de la convention existante avec TOTAL, seuls les clients détenteurs d'une carte AIR TOTAL peuvent bénéficier de l'avitaillement en carburant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Or, il s'avère que des compagnies aériennes européennes (anglaises, suisses, italiennes ou espagnoles), atterrissent à l'aérodrome, mais ne sont pas titulaires de la carte TOTAL et ne peuvent pas ainsi s'approvisionner en carburant.

De plus, il arrive occasionnellement que des pilotes d'aéronefs, non détenteurs également de cette carte, atterrissent à Niort, volontairement ou par déroutement et ne soient pas en capacité de repartir.

Afin de pallier ces inconvénients et rajouter une prestation de service en développant l'accueil d'une clientèle professionnelle, je vous propose de signer un contrat « carte d'avitaillement » avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING. Il permettra à la Ville de Niort et à son aérodrome de détenir une carte AIR TOTAL pour vendre à titre accessoire dans le cadre de sa régie de recettes, du carburant JET A1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le contrat « carte d'avitaillement » avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-619

Direction Patrimoine et Moyens**AÉRODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN -
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort – Marais poitevin, de nombreux hangars sont implantés sur le domaine public aéronautique de la commune, afin de permettre principalement l'abri des aéronefs basés ;

Messieurs Jacky SAINT SEVER et Jacques DELLA GASPERA souhaitent construire un hangar avions d'une superficie de 141,40 m², qui a fait l'objet d'un arrêté d'urbanisme accordant son installation en date du 30 août 2012 ;

Je vous propose d'autoriser la construction de ce hangar, comme le mentionne le tableau ci-dessous, qui donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 20 ans ;

	Type d'implantation	Superficie hangar en m ²	Redevance d'occupation annuelle
M. Jacky SAINT SEVER M. Jacques DELLA GASPERA	Nouvelle implantation	141,40 m ²	213 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention d'occupation du domaine public avec Messieurs Jacky SAINT SEVER et Jacques DELLA GASPERA.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-620

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**VALLÉE GUYOT – MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES
D'ÉTUDE ET DE SURSIS À STATUER**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Depuis 2011, la Ville de Niort, conformément aux objectifs de développement durable et de cohérence territoriale du SCOT et du PLH, étudie les conditions d'aménagement du secteur de la Vallée Guyot pour développer une nouvelle zone d'habitation dans la ville centre de l'agglomération niortaise.

En Conseil municipal du 28 novembre 2011, la Ville a institué un périmètre d'étude et un périmètre de sursis à statuer pour se doter des outils indispensables à la conduite du projet.

Considérant les objectifs poursuivis par l'opération dans le programme prévisionnel acté au Conseil municipal du 16 janvier 2012, l'étude de conception urbaine menée par l'équipe FORMA 6 finalise le diagnostic technique, environnemental et urbain du site. Cependant, il permet d'ores et déjà d'entrevoir les modalités de mise en œuvre des grands enjeux d'aménagement.

Considérant le périmètre d'étude déjà institué, au sein duquel a été arrêté un périmètre plus retreint de sursis à statuer conformément à l'article L 111.10 du Code de l'urbanisme, il convient de les mettre l'un et l'autre en adéquation avec les premières orientations de l'étude de conception urbaine notamment pour répondre aux enjeux de déplacements / mobilités et de renouvellement urbain. Pour rappel, ce sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations, dans les formes prévues aux articles L 111-7 et L 111-8 du Code de l'urbanisme. En application de l'article R.123-13 du code de l'urbanisme le périmètre sera reporté sur un document graphique annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, convient-il de redéfinir les contours d'un nouveau périmètre d'étude qui intègre :

- à l'Ouest du secteur, un îlot compris entre la rue Sainte Catherine, l'avenue de Limoges et l'épaisseur de la rue de l'Abbé de l'Epée
- au Sud du secteur, un îlot compris entre l'avenue de Limoges et la rue Henri Poincaré

et d'élargir la périmètre de sursis à statuer qui inclut désormais :

- à l'Ouest du secteur, l'épaisseur de l'avenue de Limoges
- à l'Est du secteur, l'épaisseur de la rue de St Lambin

Enfin, et conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de rappeler les modalités de concertation préalable actées en Conseil municipal du 28 novembre 2011, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les conseils de quartier, les habitants, les associations locales, les représentants de la profession agricole et autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :

- communication de toutes les informations utiles portant sur le projet aux habitants de la commune : exposition et/ou réunion publique du projet d'aménagement ;
- les dates et lieux de ces étapes de concertation seront portés à la connaissance du public par voie de presse et d'affichage ;
- un registre sera mis à la disposition du public.

Le bilan de cette concertation sera présenté le moment venu au Conseil municipal qui devra en tirer les conclusions quant aux dispositions prévues par le projet et les observations faites dans le cadre de cette concertation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau périmètre d'étude du secteur de la Vallée Guyot sur une emprise d'environ 96 hectares (cf. plan joint en annexe n°1). Lors de la création de la ZAC, ce périmètre pourra être modifié ;
- approuver le nouveau périmètre d'application du sursis à statuer (cf. plan joint en annexe n°2) et le reporter sur un document graphique annexé au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, en application de l'article R.123-13 du code de l'urbanisme.

En application de l'article R.111-26.1 du Code de l'urbanisme, la présente délibération et les plans annexés feront l'objet d'une mention de son affichage en Mairie, en caractère apparent, dans un journal diffusé dans le département des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il vous est proposé de modifier les périmètres d'étude et de sursis à statuer sur la Vallée Guyot, d'une part, pour mettre en concordance le périmètre d'étude et le périmètre de sursis à statuer, qui nous permet de ne pas accorder des autorisations de droit des sols dans l'attente de la définition du programme, et d'autre part, nous avons pensé, au cours des études, qu'il serait opportun d'étendre ce périmètre d'étude à la zone Sainte-Catherine mais aussi à « l'épaisseur » de l'avenue de Limoges afin d'envisager dans un périmètre pertinent les liaisons entre ce nouveau quartier et la Ville ainsi que les modes de liaison qui permettent des transports en site propre et des modes de liaison doux. Juste à ce propos, je voudrais rectifier quelque chose que j'ai vu dans la presse, vous faire part de mon interrogation, que dans la politique catastrophique de la Ville soit-disant dans les quartiers, il est fait mention de la friche SEITA alors je sais de qui sont ces propos : de Rose-Marie NIETO, qui siège, enfin qui fait partie du comité de pilotage que nous avons constitué, j'ai eu l'occasion de le rappeler, je ne comprends strictement pas ce que ça veut dire, la friche SEITA n'est pas à la Ville, je ne sais pas, débrouillez-vous entre vous, je subodorais ça mais dont acte, la friche SEITA n'est pas à la Ville, elle est dans les programmes de définition, il est question d'y investir quelque chose donc ce n'est pas un délaissement. Voilà, je voulais quand même qu'on remette les choses à leur place

Madame le Maire

Merci. Monsieur BALOGE, je ne vous ai pas donné la parole, vous tenez quelquefois des propos sans savoir... C'est bon !

Monsieur MICHEL ?

Frank MICHEL

Juste un dernier point sur la communication, je vois qu'il faut l'améliorer puisque vous ne savez même pas de quoi vous parlez, donc sur la communication nous avons prévu des points d'étape réguliers avec les conseils de quartier mais aussi des habitants qui participent à un comité participatif et c'est à ce titre là, en terme de méthode, que nous avons obtenu un prix à Paris, le prix ENERGAÏA accordé par les Eco-maires la semaine dernière en présence de Jacques TAPIN qui copilote le projet.

Madame le Maire

Si vous aviez oublié de le dire, Monsieur l'Adjoint, je l'aurais fait parce que ce prix a permis aussi à la Ville de Niort de se faire connaître et donc je voudrais remercier les services et les élus qui travaillent sur ce projet là.

Elisabeth BEAUVAIS

Je voudrais simplement rappeler quand même à Monsieur MICHEL que, au tout début de votre mandature, vous étiez venu présenter lors de la fermeture des Nymphéas un projet d'envergure avec la disparition de la friche SEITA, un habitat mixte, des jardins, une maison de retraite, etc. Alors je me souviens d'ailleurs très très bien que les habitants du quartier – oui, je sais, il faut se dépêcher mais quand

même, on a le droit de répondre on est en démocratie et vous m'aviez dit Madame le Maire il y a quelques instants que vous étiez capable de rester toute la nuit.

Madame le Maire

Absolument mais pas pour dire n'importe quoi, Madame BEAUVAIS !

Elisabeth BEAUVAIS

Donc vous nous aviez dit, je m'en souviens fort bien parce que j'ai une bonne mémoire, Nathalie SEGUIN était venue au conseil de quartier à Champclairot, je revois encore la situation, presque s'excuser en disant que c'était un joker qui avait été grillé en tout début de mandature, qu'il ne faudrait pas recommencer, donc ne dites pas quand même que vous n'étiez pas venu présenter un projet d'envergure à Champclairot, ce n'est pas vrai quand même, c'est l'Arlésienne, c'est vrai, malgré tout...

Frank MICHEL

C'était effectivement en 2009, en début de mandature, et c'était la dernière fois qu'on vous a vue au conseil de quartier. Depuis 2010, vous n'y êtes plus, vous n'y participez plus pour être plus précis. Sur cette friche SEITA effectivement, il y avait un opérateur et nous, au nom de la transparence, parce que c'était un projet avec plus de 100 logements qui allait toucher tout le quartier, nous avons demandé à ce promoteur immobilier de venir présenter son projet. Ce promoteur privé a fait faillite ou en tous cas n'a pas conduit son projet jusqu'au bout. Eh bien qu'est ce qui se passe dans ces cas-là, on intègre le périmètre de la friche dans une ZAC pour que l'action publique puisse se substituer aux défaillances du privé en l'occurrence.

Jacques TAPIN

Oui, il n'y a pas d'Arlésienne en la matière, on a jugé bon d'informer le quartier de ce projet important puisqu'il était prometteur, la société n'a pas donné suite, dont acte, il n'y a rien de catastrophique là dedans.

Madame le Maire

Monsieur THEBAULT et Monsieur BALOGE, une fois de plus, laissez parler.

Jacques TAPIN

Je peux finir ? Donc on a intégré cet espace dans le périmètre Vallée Guyot, je ne vois pas où est le problème.

Madame le Maire

Il n'y en a pas mais certains veulent en trouver là où il n'y en a pas.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-621

Direction Patrimoine et Moyens

**TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET
ENTRETIEN 2013-2016 - LOT 13 PEINTURE,
REVÊTEMENTS MURAUX - APPROBATION DU
MARCHÉ**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Les marchés à bons de commandes relatifs aux travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de voirie et bâtiments communaux actuellement en cours, arrivent à expiration le 31 décembre 2012.

Par délibération du 14 mai 2012, la Ville de Niort a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale de Niort (CCAS) et la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) pour procéder à un appel d'offres afin de renouveler les marchés. La Ville de Niort est coordinatrice du groupement de commande.

Ces marchés à bons de commandes fixent pour chaque membre du groupement de commande le montant minimum contractuel de chaque lot et sont passés en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Ceux-ci seront exécutoires à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014. Ils pourront être reconduits une fois. Reconduction comprise, la durée des marchés ne pourra excéder 4 ans.

Après attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres (CAO), les marchés correspondants aux lots 1 et 3 à 18 ont été approuvés par délibération du 15 octobre 2012.

Lors de sa séance du 10 décembre 2012, la CAO a été amenée à revoir son jugement sur la recevabilité des candidatures au vu d'éléments qui n'avaient pas été portés à sa connaissance initialement. Suite à ce complément d'analyse, le lot 13 a été attribué par la CAO à l'entreprise ARMONIE DECO.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter sa délibération n° 2012 - 473 du 15 octobre 2012 en tant qu'elle porte attribution du lot 13 ;
- approuver le marché du lot 13 selon le détail ci-dessous :

N° lot	Désignation	Montant annuel minimum en € TTC			Attributaire
		Ville de Niort	CCAS	CAN	
13	Peinture	150 000,00	10 000,00	15 000,00	ARMONIE DECO

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Frank MICHEL**

Il s'agit de modifier une délibération adoptée lors du Conseil précédent concernant l'attribution du lot 13, peinture, au groupement REVERDI dans le cadre des travaux et grosses réparations de la Ville. L'assistance à maître d'ouvrage a fait une erreur en calculant un chiffre d'affaires hors taxes de la société ARMONIE DECO qui était en compétition, l'excluant par là du fait que son chiffre d'affaires était insuffisant par rapport au montant du marché car pour protéger les entreprises, nous ne voulons pas qu'elles dépendent de trop d'une seule commande publique donc il y a un critère un ratio maximum du marché ramené au chiffre d'affaires, il y a eu une erreur dans le calcul du chiffre d'affaires et quand on rétablit l'erreur, c'est ARMONIE DECO déco qui est le mieux disant, donc on a annulé le marché avec REVERDY et on l'attribue aujourd'hui à ARMONIE DECO.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-622

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE
DE STRASBOURG**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles constituant les venelles rue de Strasbourg.

Plusieurs acquisitions de parcelles ont été réalisées au cours de ces dernières années pour le programme de réhabilitation des venelles.

Une des propriétaires a pris contact pour proposer la cession d'une partie de 20 m² environ de sa parcelle cadastrée section CP n° 290 d'une superficie totale de 3 a 55 ca.

L'acquisition de cette partie est intéressante par le fait qu'elle est attenante aux parcelles appartenant déjà à la collectivité et formant la Venelle du Levant. Elle présente également un intérêt pour l'amélioration de l'accessibilité au coteau de Tartifume.

Un accord est intervenu avec la propriétaire pour sa cession à l'Euro symbolique, les frais de géomètre et d'acte notarié restant à la charge de la collectivité.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie d'environ 20 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section CP n° 290 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-623

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****IMPASSE DE COBOURG : ACQUISITION DE
L'EXTRÉMITÉ PAR LA VILLE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A l'extrémité de l'impasse de Coburg demeure un espace organisé conformément aux règles en vigueur du PLU (aire de retournement), cadastré section IT n° 160 pour 239 m² mais demeuré en indivision entre deux propriétaires.

Ces derniers sont d'accord pour le céder à titre gratuit à la Ville, afin qu'il soit incorporé dans le domaine public de la Voirie.

Les frais d'acte seront supportés par la Collectivité.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle IT n° 160 de 239 m², en vue de son incorporation à la voirie communale ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-624

Direction Patrimoine et Moyens**ACCLAMEUR - RÉALISATION DE TRAVAUX
PRÉPARATOIRES AVANT EXPLOITATION DES
BÂTIMENTS - LOT N°7 - AVENANT N° 1**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

L'attribution de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Acclameur et du Club Acclameur a été validée par le Conseil municipal du 14 mai 2012.

Des adaptations à la charge de la Ville, formalisées dans le contrat, ont été prévues :

- création d'une salle de séminaire et d'un office traiteur au Club Acclameur ;
- travaux préparatoires à l'installation d'un dojo et d'une salle d'escrime à l'Acclameur.

Pour ce faire, le Conseil municipal du 17 septembre 2012 a attribué les dix marchés de travaux.

Aujourd'hui, des modifications de prestations initialement prévues sont nécessaires, suite à une évolution du besoin.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

Aussi les montants des marchés initiaux sont modifiés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Lot n°	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€ TTC)	Montant avenant (€ TTC)	%	Montant marché + avenant (€ TTC)
7	Electricité	FRADIN BRETTON	83 693,69	- 4005,40	- 4,79	79 688,28

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au lot n°7 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-625

Direction Patrimoine et Moyens**ACCLAMEUR - RÉALISATION D'UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT, D'UNE HALLE DES SPORTS ET D'UN ESPACE ACROBATIQUE - LOT 21B CHAUFFERIE BOIS EAU CHAUDE SOLAIRE - AVENANT N° 3**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la construction de la salle de l'Acclameur, les premiers lots de travaux ont été approuvés lors du Conseil municipal du 29 juin 2007. C'est ainsi que le lot 21b « chaufferie bois – eau chaude solaire » de l'équipement a été attribué à l'entreprise SOPAC, devenue SPIE BATIGNOLLES ENERGIE, pour un montant de 370 000,00 € TTC.

Le Conseil municipal, a par ailleurs validé, lors de ses séances :

- du 11 mai 2009 : l'avenant n° 1 approuvant des adaptations techniques nécessaires ;
- du 8 juin 2009 : l'avenant n° 2 modifiant les délais d'exécution suite à l'évolution de classement de la salle du type X aux types X et L.

Suite à un accident survenu lors de la construction de la chaufferie, le chantier a été arrêté et fait l'objet d'expertise judiciaire.

Aujourd'hui, dans l'objectif de remise en état du silo bois, la société SPIE BATIGNOLLES a effectué un diagnostic sur le process chaufferie bois (silo + chaudière), il s'avère qu'un certain nombre de pièces sont à remplacer.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, il convient d'acter ces prestations complémentaires par avenant. Le nouveau montant du marché est ainsi établi de la manière suivante :

n°	Intitulé	Entreprise	Montant marchés initiaux en € TTC	Montant avenants précédents en € TTC	Avenants en cours			Total avenants	Montant marchés + avenants en € TTC
					n°	Montant en € TTC	%	%	
21 b	Chaufferie bois – eau chaude solaire	SPIE BATIGNOLLES ENERGIE	370 000,00	717,70	3	5 709,20	1,54	1,74	376 426,90

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 du lot 21B ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-626

Direction Patrimoine et Moyens**GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE - PHASE 3 ET 4 - MARCHÉS DE TRAVAUX - AVENANTS N° 2 AU LOT 19, N° 3 AU LOT 11, N° 4 AUX LOTS 2, 12 ET 17, N° 5 AUX LOTS 3 ET 9 ET N° 6 AU LOT 16**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbain et Sociale, le Conseil municipal a validé, par délibération en date du 29 juin 2007, le contrat de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement mandaté par le Cabinet AMELLER DUBOIS pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Zay.

Les marchés de travaux et des avenants ont été validés lors de différents Conseils municipaux :

- 29 septembre 2009 : validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à la phase 1 – Dévoisement de la rue du Clou Bouchet (voiries et réseaux). Ces travaux sont terminés depuis septembre 2010 ;
- 5 juillet 2010, 25 octobre 2010 et 14 mars 2011 : approbation les dix-neuf lots techniques concernant les phases n° 2, 3 et 4 ;
- 31 janvier 2011, 9 mai 2011, 19 septembre 2011, 28 novembre 2011, 14 mai 2012 et 17 septembre 2012 : validation d'avenants aux marchés de travaux en cours.

Les travaux de la phase 2 (école élémentaire et restaurant scolaire) sont terminés depuis décembre 2011. Les travaux de la phase 3 (extension et réhabilitation de l'école maternelle) ont débuté en janvier 2012 ; et la phase 4 (hall, parvis et fin de galerie) débutera en janvier 2013.

Des adaptations techniques et des modifications de prestations initialement prévues, sont nécessaires pour les phases 3 et 4.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

Aussi les montants des marchés initiaux sont modifiés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Lot n°	Intitulé	Entreprise	Montant marchés initiaux en € TTC	Montant avenants précédents en € TTC	Avenants en cours			Total avenants	%	Montant marchés + avenants en € TTC
					N°	Montant en € TTC	%			
2	VRD – Réseaux extérieurs	EUROVIA	352 546,26	18 269,35	4	14 803,37	4,20	33 072,72	9,38	385 618,98
3	Gros Œuvre	Yves BOUQUET	1 415 603,35	11 723,73	5	3 052,88	0,22	14 776,61	1,04	1 430 379,96
9	Menuiseries intérieures bois	GIRARD	387 569,98	11 817,38	5	- 8 856,37	- 2,29	2 946,01	0,76	390 530,99
11	Plafonds suspendus	PLAFONDS REVS	203 418,23	- 19 288,84	3	- 6 419,89	-3,16	- 25 708,73	- 12,64	177 709,50
12	Carrelage – faïence	NAUDON PENOT	251 959,62	- 8 385,21	4	- 3 013,68	- 1,20	- 11 398,89	-4,52	240 560,73
15	Electricité	EIFFAGE Energie Poitou-Charentes	304 678,81	27 968,96	5	2 476,89	0,81	30 445,85	9,99	335 124,66
16	Plomberie sanitaire	BINAUD	225 410,51	22 542,03	6	-2 262,38	- 1,00	20 279,65	9,00	245 690,16
17	Chauffage – Ventilation	HERVE THERMIQUE	779 693,89	3 337,46	4	2 005,45	0,26	5 342,91	0,69	785 036,80
19	Espaces verts	ISS Espaces Verts	59 918 ,82	0,00	2	- 8 198,33	-13,68	- 8 198,33	-13,68	51720,49

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°2 du lot 19, n°3 au lot 11, n°4 aux lots 2 ,12 et 17, n°5 aux lots 3, 9 et 15, et n° 6 au lot 16 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-627

Direction Patrimoine et Moyens

**CHANTIERS D'INSERTION 2013 - APPROBATION
DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION
ET POUR L'EMPLOI (MIPE)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors de sa séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a renouvelé la convention cadre de ce partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

Il convient, aujourd'hui, de définir les chantiers qui seront confiés à la MIPE au titre de l'année 2013.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à l'exécution de celui-ci.

Pour l'année 2013, l'ensemble de ces opérations nécessite une participation de la Ville de Niort estimée à :

- 99 624,90 € pour la main d'œuvre ;
- 42 474,60 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

Les chantiers proposés sont les suivants :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre	Montant estimé des matériaux (en €TTC)
<u>GROUPES SCOLAIRES</u>			
Louis Aragon élémentaire salle 10	Réfection salle de classe - Peinture	7 029,00	4 286,31
Louis Aragon élémentaire salle 11	Réfection salle de classe - Peinture	7 029,00	4 286,31
Jules Ferry maternelle salle 13	Réfection salle de classe - Doublage mur + faux plafond + peinture	10 863,00	8 504,12
Sous-total groupes scolaires		24 921,00	17 076,74
<u>CENTRE DE LOISIRS</u>			
Chantemerle	Mur d'enceinte -maçonnerie	20 340,00	7 157,29
Sous-total centre de loisirs		20 340,00	7 157,29

<u>EQUIPEMENTS DIVERS</u>			
Salle des fêtes de Sainte Liguairie	Mur de clôture en limite séparative - maçonnerie	11 187,00	1 149,35
Hôtel de Ville	Peinture des grilles	4 686,00	818,76
Sous-total équipements divers		15 873,00	1 968,11
<u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u>			
Villa Ernest Pérochon	Réfection façade côté avenue de Limoges + Mur à rehausser – maçonnerie + Façade de la billetterie – maçonnerie et peinture	22 374,00	10 090,80
CNAR	Perchoir ancien local contremaître – peinture et revêtements de sols + hall d'entrée - peinture	4 236,90	3 808,14
Sous-total équipements culturels		26 610,90	13 898,94
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>			
Stade René Gaillard	Peinture des grilles + des portails et des guichets	11 880,00	2 373,52
Sous-total équipements sportifs		11 880,00	2 373,52

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les neufs conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertions ;
- approuver le versement à l'association MIPE d'un montant de 99 624,90 € au titre de l'année 2013 ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour un montant estimé à 42 474,60 € TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-628

Direction Patrimoine et Moyens**DIVERS BÂTIMENTS VILLE DE NIORT - AVENANTS DE PROLONGATION DE MISE À DISPOSITION EN VUE D'UN USAGE PARTAGÉ D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition à usage partagé de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), pour l'exercice de ses compétences et ses besoins, une partie des immeubles municipaux suivants :

- ancienne Mairie de quartier de Sainte-Pezenne : locaux à usage de médiathèque ;
- maison de quartier de Saint-Florent : locaux à usage de médiathèque ;
- maison de quartier Grand Nord : lieu dit local mesure d'air ;
- espace loisirs municipal de Cholette : local à usage de sanitaires pour les chauffeurs de bus ;
- mairie de quartier du Clou Bouchet : local à usage de bureau pour le service Chèques loisirs ;
- espace Michelet : locaux à usage de bureaux pour la DRH de la CAN.

Les conventions et avenants liant la Ville de Niort et la CAN pour un usage partagé de ces bâtiments sont ou vont arriver à échéance au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, la Ville de Niort et la CAN travaillent actuellement sur une refonte des règles de mise à disposition partagée et les travaux de reconstruction du siège social de la CAN devant se prolonger, il vous est proposé de proroger par avenants ces conventions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux conventions entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-629

Direction Patrimoine et Moyens**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE
PROPRIÉTÉS APPARTENANT À LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En 2005, 2006 et 2009, la Ville de Niort a procédé à la vente aux enchères de plusieurs éléments de son patrimoine privé.

Le schéma directeur immobilier en cours de réalisation fait déjà apparaître un certain nombre de biens inoccupés. Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine n'a pas ou plus d'intérêt pour la collectivité, il est souhaitable de procéder à sa cession.

La procédure de la vente aux enchères présente plusieurs avantages :

- exécution rapide de la vente ;
- transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé ;
- impartialité de la collectivité dans le départage des candidats.

Aussi, je vous propose de procéder à la cession des immeubles suivants :

Type d'immeuble	Section	Numéro	Superficie	Adresse
Maison d'habitation	BN	620	725 m ²	30 rue de Bessac
Maison d'habitation	EO	389	212 m ²	189 bis av Saint-Jean d'Angély
Grange	CI	192	1093 m ²	165 rue du Maréchal Leclerc

Les biens cités ci-dessus feront l'objet d'une visite préalable par le responsable régional du Marché Immobilier des Notaires (MIN). Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base de l'avis du domaine et de l'expertise du MIN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des immeubles cités ci-dessus suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires (MIN) et de son centre régional situé à Bordeaux ;
- approuver le mode de fixation des mises à prix suivant : fixation par la Ville de Niort sur la base de l'avis du domaine et de l'expertise du MIN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-630

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****DÉNOMINATION DE VOIE ET ESPACES PUBLICS
DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le groupe de travail de dénomination des voies, réuni le 12 décembre 2012 a fait la proposition suivante :

- Centre-ville – rue Thiers

Compte tenu du rôle répressif contre le peuple parisien joué par Monsieur Louis Adolphe THIERS durant la Commune de Paris, il a été proposé de supprimer son nom et d'appeler désormais cette rue :

- **rue de l'Hôtel de Ville.**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle dénomination de la rue Thiers en rue de l'Hôtel de Ville ;
- préciser que ce changement de nom sera effectif au 31 mars 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit de renommer la rue Thiers, nous vous proposons dans cette délibération après avis de la commission consultative de dénomination des voies, de renommer cette rue, la rue de l'Hôtel de Ville.

Elisabeth BEAUVAIS

Notre groupe ne prendra pas part au vote. Simplement, nous ne ferons pas l'affront de donner un cours d'histoire à ceux qui l'enseignent à nos chers lycéens mais pour les Niortais cette rue est un lieu de mémoire, ce que semblent oublier ceux qui nient que sans passé le présent n'a pas d'avenir, ce n'est pas de moi. En effet, cette rue a été le lieu de rassemblement de Niortais, un lieu de rassemblement qui a marqué Niort, je citerai simplement la visite de chefs d'Etat, des visites de ministres français ou étrangers, des obsèques civiles locales qui avaient parfois même une envergure et une résonance presque nationale et donc je pense que la majorité municipale s'honorerait de ne pas vouloir trop toucher à l'Histoire commune de peur qu'un jour elle soit obligée de débaptiser la rue, l'avenue ou la rue François Mitterrand, enfin je comprends bien qu'il faille satisfaire le dictat des ultras de la majorité et en fait, nous, nous proposerions d'appeler cette artère emblématique de Niort non pas rue de l'Hôtel de Ville mais avenue Nicolas MARJAULT ou Frank MICHEL et dernier point, dernier point, dernier point, dernier point très important, est-ce que la Ville prendra en charge les frais de cartes de visite des riverains de l'avenue Thiers, mais ça pourrait être aussi l'avenue...

Madame le Maire

Madame BEAUVAIS je ne vous demande pas de répondre aux invectives que peuvent vous adresser mes collègues, je vous demande de continuer votre propos qui est déjà fort long.

Michel PAILLEY

Je vais peut-être aussi être un peu long mais quand même, nous avons eu un cas similaire lors de la mandature précédente, Alexis CARREL pour des propos antisémites qu'il avait tenus. Là, nous avons affaire au boucher de la Commune et des canuts aussi, des canuts de Lyon. Bon, il a été Président de la République, il a aussi fait en sorte que...alors je ne suis pas là pour réhabiliter loin de moi Thiers, non, non, non, non, je n'oublie pas ni la Commune ni les canuts mais il se trouve qu'à sa mort, il a eu des obsèques nationales, beaucoup de communes ont réservé des artères pour le nommer, et je suis circonspect sur le fait de revoir, de repasser comme ça la liste de tous les noms de rues avec les lunettes d'aujourd'hui, moi à chaque fois que je vois, je passe devant cette plaque et que je vois Thiers, j'ai un frisson, et je me dis : Voilà, ça c'est une petite piqûre de rappel de ce qui peut se passer, de ce qui s'est passé, alors c'est peut-être intéressant aussi de ne pas oublier qu'il y a eu ce genre d'événements. Si tous ces noms disparaissent, est-ce que nos enfants plus tard s'en souviendront ? Voilà, mais qu'ils ne se souviennent pas qu'il y a eu des massacres, c'est aussi un bon moyen ; C'est juste une question, je n'ai pas la réponse, c'est une vraie question, on va pas faire le débat ce soir mais bon, voilà...

Madame le Maire

Mais vous avez le droit de vous interroger, Monsieur PAILLEY

Michel PAILLEY

Je m'interroge sur ce qu'il faut faire.

Madame le Maire

Madame BEAUVAIS par contre n'a pas le droit de dire que c'est la rue Thiers qui a marqué les obsèques d'hommes publics Niortais, je crois que c'est autre chose qui compte dans ces cas là, Madame BEAUVAIS.

Jérôme BALOGE

Comme mes collègues, je trouve qu'il y a quelque chose de gênant dans le fait de débaptiser une rue et Thiers est en effet l'homme compliqué d'un siècle compliqué, le dix-neuvième, il en a suivi tous les rebours comme d'autres, Victor Hugo etc. Et aujourd'hui, oui, il y a quelque chose de différent mais alors demain on dira que Clémenceau a tiré sur les ouvriers à Fourmies, on dira que François Mitterrand soutenait la guerre d'Algérie, tout ça, moi l'Histoire elle est d'un bloc, c'est l'Histoire de France, elle a ses ombres, elle a ses lumières, je préfère retenir comme vous les lumières que les ombres mais c'est notre Histoire et les Bourgeois de Niort qui gouvernaient cette Ville à l'époque et qui ont décidé de donner ce nom à Thiers eh bien ils l'ont donné parce que Thiers apportait la paix et en tout cas c'était leur sentiment, une stabilité et il apportait la République car c'est, qu'on le veuille ou non, qu'il ait du sang des uns ou des autres sur les mains, mais dans la guerre de la Commune, dans la bataille de Paris, il y a du sang sur beaucoup de mains, d'un côté comme de l'autre, Versaillais ou Parisiens donc là-dessus il ne s'agit pas de trancher, l'Histoire est passée et aujourd'hui vous nous dites, vous nous dites, pas dix ans après la mort de Thiers, vous nous dites, pas vingt ans après la mort de Thiers, une génération, deux trois quatre générations peut-être même cinq ont passé et vous nous dites à plus de cent trente ans, eh bien Thiers est coupable. Mais on s'en aperçoit aujourd'hui, pourtant Thiers a installé la République avec d'autres mais dans le sillage de Gambetta et avec Gambetta qui était un soutien donc allons-nous considérer que Gambetta, parce qu'il aurait plus ou moins coopéré ou accepté ce qu'a fait Thiers, allons nous tout juger comme ça ? Amable Ricard, Ministre de l'Intérieur d'une époque proche de celle d'Adolphe Thiers, est-il également coupable de telle ou telle chose ? Cette inspection de l'Histoire avec le prisme et les lunettes déformantes de formation politique contemporaine est choquante. L'Histoire a fait son choix, il y a plus de cent trente ans que la rue Thiers est ainsi autant que je sache et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on la débaptiserait. Pour ma part, je n'ai, si ce n'est une des convictions républicaines qui pourrait m'y rattacher, pas beaucoup - et je pense qu'aucun d'ailleurs ici n'en a - de lien avec cet homme qui a été comme je l'ai dit compliqué dans son parcours, mais le résultat c'est qu'il a réinstallé la République il n'a pas que le sang de la Commune sur les mains.

Frank MICHEL

Je vais répondre très rapidement à Madame BEAUVAIS. D'abord ce n'est pas un diktat, vous imaginez, c'est un ukase pour nous, c'est un ukase soviétique. Sur le fait que cette rue ait connu des événements, quel est le lien avec son nom ? C'est un lieu, OK, le lieu change de nom, voilà et pour répondre à Monsieur BALOGE, effectivement le fait de nommer une rue avant de la renommer, c'est un acte qui peut avoir une consonance ou une vision politique, on est bien d'accord, et pas seulement basé sur une analyse historique où on prendrait l'ensemble des noms, exemple il y a des tas de généraux qui ont des noms de rues ou d'avenues, effectivement ils ne sont pas souvent sans sang sur les mains on est d'accord, mais il y a par exemple des généraux qui n'ont pas de noms d'avenues comme le général ou le maréchal GAMELIN oui, ou Monsieur MAGINOT, je ne sais pas s'il a beaucoup de rues, voilà. Il y a une vision de ce que ces personnages ont apporté à l'Histoire d'une part, et la vision que nous, plus tard, on peut avoir de ces événements, eh bien nous, nous proposons, je finis, nous proposons d'avoir une vision de l'Histoire sur cette période et notamment du rôle de Monsieur THIERS qui est de résolument et au contraire de ce que vous dites il n'y a pas du sang sur les mains des deux côtés, il y a eu 30 000 morts du côté des Communistes et 800 morts du côté des Versaillais dans des affrontements armés, d'accord, on a 30 000 morts d'un côté, 800 morts de l'autre, il y a d'un côté un massacre et de l'autre il y a eu des combats, voilà. Ce que je veux dire, je vous trouve particulièrement ambiguë sur le fait déjà de dire oui mais enfin c'est bonnet blanc, blanc bonnet. Voilà il y a eu une guerre et il y a eu des victimes eh bien non il y a eu un massacre et c'est pour honorer la mémoire des gens qui par ailleurs ont porté des combats politiques qui nous intéressent pour honorer leur mémoire que le massacreur de ces gens n'aura plus de nom de rue à Niort.

Josiane METAYER

Pour ma part je me réjouis vraiment qu'on arrive enfin à renommer cette rue et je pense que le mot Hôtel de Ville va être plutôt consensuel. Je trouve quand même que vous vous lancez, Mesdames et Messieurs, dans des comparaisons audacieuses sur lesquelles je ne vous suivrai pas. Je trouve que c'est quand même un peu difficile d'entendre Monsieur BALOGE parler du siècle compliqué, que Thiers a fondé la République, enfin il n'était pas très républicain dans l'âme et lorsqu'on provoque 30 000 morts avec une semaine sanglante épouvantable en tuant femmes, enfants et en déportant les gens vers la Nouvelle-Calédonie, franchement on ne peut pas dire qu'on va continuer à lui tresser des lauriers donc moi je pense qu'on arrive à un aboutissement et qu'on peut être fier d'oublier. Frank MICHEL dit qu'il ne faut pas oublier Thiers, bien sûr, on ne l'oubliera pas dans les cours d'Histoire mais moi je pense que dans la Ville on n'a pas besoin d'honorer par une plaque le nom de Thiers.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-631

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE
CONGRÈS NATIONAL 2013 DE LA LIGUE
NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Se consacrant à la défense de tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a intégré la défense des droits économiques et sociaux à ses objectifs. Dans le contexte de crise économique que nous connaissons, la LDH se consacre à la lutte contre toutes les formes de discrimination et se préoccupe de la place de l'Homme dans la société.

La (LDH) tient tous les deux ans son congrès national dans une ville de France.

Pour 2013, elle a choisi pour y tenir ce congrès national la Ville de Niort, berceau historique des mutuelles et de la vie coopérative, l'enjeu de cette manifestation étant de promouvoir une réflexion sur les liens entre les Droits de l'Homme et l'économie sociale et solidaire.

La LDH propose aux mutuelles d'être plus efficaces économiquement parce que plus efficaces socialement, grâce à un projet politique fort et spécifique à chacune. Elle leur propose de conforter leur utilité sociale en pensant leur prestation en lien avec les droits fondamentaux, en accompagnant leurs sociétaires dans la perspective d'une société de solidarité.

Dans une crise mondiale économique, sociale et environnementale, la nécessité est forte de rétablir dans notre pays un contrat social qui fédère ses habitants. Pour instaurer, non seulement une société de solidarité, mais aussi une dynamique économique, l'Economie sociale peut devenir une force qui compte. Défenseurs des Droits et acteurs de l'Economie sociale doivent se donner les chances de trouver toute leur place dans la refondation d'un intérêt général bien compris.

Ce congrès a donc pour thème la manière de « refaire société », une réflexion sur la solidarité, la création de liens entre les femmes/les hommes et le rôle de l'économie sociale et solidaire.

Ce congrès se tiendra les 18, 19 et 20 mai 2013.

Les objectifs de cette manifestation sont de :

- réunir les délégués de la LDH ;
- susciter auprès de la population réflexion et échanges (animation).

La manifestation se déroulera de la manière suivante :

- le congrès accueillera 500 délégués sur 3 jours ;
- un réseau de bus sera mis en place ;
- le réseau hôtelier sera mobilisé ;
- le congrès se tiendra au parc de Noron (temps de travail et restauration) ;
- l'organisation logistique a été confiée à l'office de tourisme de Niort - Marais Poitevin.

Des moments studieux mobiliseront des intervenants prestigieux.

La manifestation fera l'objet d'une forte médiatisation nationale. La présence du Ministre en charge de l'Economie Sociale et Solidaire est pressentie.

Au-delà des moments studieux, des moments festifs sont prévus.

Enfin, avec pour objectif de d'associer la population à la réflexion et d'animer la ville, des actions d'animation sont prévues, en lien avec le CNAR.

Cette manifestation aura donc pour la Ville de Niort les incidences suivantes :

- le témoignage d'un soutien au mouvement mutualiste et coopératif, ainsi qu'au secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- une médiatisation nationale ;
- une forte mobilisation du réseau hôtelier ;
- une animation de la vie locale et une sensibilisation de la population.

La LDH sollicite pour la tenue de ce congrès national à Niort une subvention exceptionnelle de 10 000 €

Les crédits nécessaires à cette subvention exceptionnelle sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association la Ligue des Droits de l'Homme pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier, et à verser à l'association ladite subvention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Président de la ligue nationale des Droits de l'Homme 79, n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Claude SUREAU**

Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle pour le Congrès national 2013 de la Ligue nationale des Droits de l'Homme à hauteur de 10 000 euros.

Madame le Maire

Sil vous plaît, ce n'est pas fini.

Jean-Pierre GAILLARD

Je ne prends pas part au vote pour cette délibération.

Jean-Claude SUREAU

En tant qu'organisateur, on peut le comprendre. Donc le thème principal de ce congrès consistera en une réflexion sur les liens entre les Droits de l'Homme et l'économie sociale et solidaire donc naturellement la ligue des Droits de l'Homme a choisi Niort pour y organiser son congrès, les 18,19 et 20 mai 2013 avec 500 congressistes, le congrès se déroulera donc sur Noron.

Madame le Maire

Bien ! Je suis très fière d'accueillir le congrès de la ligue des Droits de l'Homme à Niort. Monsieur THEBAULT.

Marc THEBAULT

J'entends, on est tous d'ailleurs favorables aux Droits de l'Homme... et de la femme, Madame le Maire, mais je m'interrogeais sur la somme. Cette somme de 10 000 euros correspond à l'ensemble de l'organisation, par exemple pour aider à payer la location des salles, ou est-ce qu'il y a en plus un certain nombre de choses.

Jean-Claude SUREAU

Il y a en plus, effectivement, je vous le confirme, une délibération sur un tarif spécifique sur Noron qui correspond au tarif associatif.

Marc THEBAULT

Parce que 10 000 euros, c'est une belle somme quand même.

Jean-Claude SUREAU

Il s'agit d'un congrès national avec des structures départementales qui n'ont pas obligatoirement beaucoup de moyens, je crois que c'est un événement relativement important en terme politique, social, économique, dans le berceau de l'économie sociale avec une contribution très importante à la fois dans les débats mais aussi en terme de financement du congrès de la part de nos mutuelles et je crois que la Ville se devait pour accueillir ce grand événement, d'apporter sa pierre à l'édifice et 10 000 euros par

rapport à la qualité que l'on peut attendre de ce congrès, ce n'est sans doute pas trop cher payé pour pouvoir accueillir un congrès qui aura une résonance nationale.

Marc THEBAULT

Nous ne prendrons pas part au vote, Madame le Maire.

PROCES-VERBAL

Pôle Vie de la Cité**AIDE AUX ASSOCIATIONS - PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES DU QUAI DE BELLE-ÎLE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Alors que les conventions triennales d'objectifs et d'occupation du domaine public entre la Ville et l'association Vent d'Ouest prennent fin en décembre 2012, les actions menées depuis 3 ans pour le développement des jardins solidaires rendent opportune leur reconduction.

En effet, les objectifs fixés à l'association ont largement été atteints :

1- Développer l'offre de jardins familiaux à Niort pour tous les publics avec une production biologique en cahier des charges « AB », l'agriculture biologique est un objectif à 3 ans sur le jardin actuellement cultivé et un objectif immédiat pour la culture de la friche qui offre toutes les conditions nécessaires à une telle production (sous réserve d'absence de pollutions avérées) : les pratiques culturales ont été réorientées dans ce sens et diversifiées dans un but d'expérimentation pédagogique : culture sur BRF (bois raméal fragmenté), paillis, en bac etc.

2- Assurer une complémentarité entre les types de jardins familiaux sur la Ville et plus particulièrement le long de la Sèvre afin de favoriser la mixité sociale, de permettre à différents types de publics de se côtoyer autour du même intérêt : jardins loués aux particuliers propriétaires des maisons en bord de Sèvre, jardins mis à disposition de particuliers des cités avec la mobilisation des habitants, jardins dédiés aux personnes à profils spécifiques encadrées par des associations ou l'hôpital, partenariat avec la fondation MACIF pour les personnes handicapées.

Près de 500 personnes ont été « public d'un jour » à l'occasion d'évènement dans les jardins : formations, plantations, chantier de remontage de mur, « rendez-vous aux jardins »...

3- Limiter les zones en friche sans utilité sociale sur la Ville :

Mise en usage d'une 2^{nde} parcelle, développement des jardins de particuliers par des personnes ayant participé aux jardins solidaires etc.

4- Permettre aux habitants en habitats collectifs de cultiver une parcelle, aux personnes en difficulté d'échanger du temps contre des produits, aux associations d'insertion d'utiliser le support végétal pour mobiliser les personnes en difficulté :

des habitants en collectifs (23 adultes, une cinquantaine d'enfants), des personnes isolément (112) ou accompagnées (une centaine), des associations (une vingtaine) engagées dans la solidarité ont été invités, accueillis, voire ont pris place dans la vie des jardins ;

5- Permettre aux enfants des écoles de Niort d'apprendre les bases de l'agriculture biologique et de bénéficier de différentes actions d'éducation à l'environnement grâce aux jardins :

sur les 3 années passées, selon la nature des projets d'écoles, trois ou quatre classes d'enfants de 5 écoles primaires ou maternelles -soit une douzaine de classes - ont pu pratiquer le jardinage ; 200 enfants des écoles, CLSH, lycéens, jeunes en formation ont été impliqués ;

6- S'appuyer sur les jardins familiaux pour développer des activités pédagogiques et maraîchères favorisant la diversité biologique et les pratiques non polluantes : pratiques maraîchères biologiques, habillage de haies, délaissés « sauvages » favorisent la biodiversité végétale et animal ;

7- Distribuer les produits des jardins de manière solidaire et non commerciale par mise à disposition de la banque alimentaire, des épiceries sociales, des foyers d'accueil et restaurants d'insertion du Niortais :

ces partages de la production ont été réalisés, autant que les quantités produites le permettaient, pour les jardiniers eux-mêmes et les structures encadrantes ayant priorité sur le produit de leur travail personnel et collectif (épicerie sociale, CSC du Parc, foyer de La Colline, GEM, les 3 unités psychiatriques du Centre Hospitalier) ;

8- S'appuyer sur les jardins familiaux pour organiser des actions collectives de santé publique sur l'alimentation à l'attention des populations fragiles, avec une distribution des produits maraîchers issus des jardins aux particuliers participant à l'action :

l'association Vent d'Ouest en relation avec les CSC du Clou-Bouchet et de La Tour Chabot a fait valoir les produits du jardin au cours d'ateliers-santé et par ailleurs à l'occasion d'apéritifs servis en restaurants ;

9- Dans un deuxième temps, s'appuyer éventuellement sur les jardins familiaux comme supports d'insertion professionnelle (et non plus seulement sociale) des demandeurs d'emplois en contrats d'insertion, à l'instar de l'expérience des Jardins de Cocagne :

le passage par les jardins a permis à 6 personnes d'engager un nouveau parcours d'insertion.

Aussi une deuxième convention triennale 2013 -2015 est proposée pour continuer cette action, avec trois objectifs supplémentaires :

- 1) contribuer au développement d'un réseau de jardins pluriels de quartiers,
- 2) s'inscrire dans une démarche d'insertion économique en liaison avec les structures spécialisées d'insertion par l'économie,
- 3) participer à la conception et la création d'une structure de production et de commercialisation - voire de transformation - des produits maraîchers.

Pour l'année 2013, il vous est proposé de maintenir une subvention de fonctionnement de 40 000 € Les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Frank MICHEL**

Il s'agit de reconduire pour trois ans une aide aux associations qui ont monté un partenariat pour le développement des jardins solidaires quai de Belle-Ile. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises mais juste pour vous rappeler que cette opération multi partenariale dont le pilote est l'association Vent d'Ouest développe une offre de jardins familiaux pour les Niortais, assure la complémentarité entre différentes associations avec différentes fonctions notamment la pédagogie avec les enfants, l'accueil des handicapés pour les activités de jardinage mais aussi - et je ne sais pas si ça l'intéressera Monsieur BALOGE un jour, de limiter les zones de friche sans utilité sociale puisqu'une des parcelles de ce quai était en friche, et de permettre aux habitants Niortais et plus particulièrement ceux du quartier de Tour Chabot-Gavacherie d'échanger du temps contre des légumes, de pouvoir mettre les surplus agricoles dans les circuits de l'économie solidaire en l'occurrence l'épicerie sociale, bref un projet multi partenarial où les acteurs ont trouvé des synergies tout à fait intéressantes au service des habitants et où la participation des habitants est réelle et en constante augmentation donc je vous demande, au nom de Madame le Maire, de nous autoriser à poursuivre cette belle aventure et à la financer à la hauteur de leurs ambitions.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-633

Direction de la Réglementation et de la Sécurité**SEM DES HALLES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNÉE 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort ;

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit, chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 18 décembre 2012.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SEM des Halles, il s'agit actuellement de Madame Nicole GRAVAT, Messieurs Jean-Claude SUREAU, Christophe POIRIER, Frank MICHEL, Amaury BREUILLE, Michel PAILLEY, représentants de la Ville au Conseil de Surveillance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2011 ;

- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil de Surveillance de la SEM des Halles, pour l'année 2011, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport du délégataire de la SEM des Halles pour l'année 2011.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne le rapport du délégataire de service public, la SEM des Halles. Vous avez tous lu ce rapport, il s'agit pour nous de prendre acte de la présentation de ce rapport et de nous prononcer sur celui-ci.

Marc THEBAULT

Donc on est sur la SEM des Halles, Madame le Maire ?

Madame le Maire

Oui, tout à fait. Il y a deux abstentions, non 5 ? Il faudrait

vous mettre d'accord avant ! Bien, ce n'est pas grave vu l'heure qu'il est.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-634

Direction de la Réglementation et de la Sécurité

SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNÉE 2011

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit, chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit, l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 18 décembre 2012.

Par ailleurs, l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SO SPACE, il s'agit actuellement de Mesdames Delphine PAGE et Sylvette RIMBAUD, Messieurs Pascal DUFORESTEL, Amaury BREUILLE, Christophe POIRIER et Alain BAUDIN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2011 ;
- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil de Surveillance de la SO SPACE, pour l'année 2011.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport du délégataire de la SO SPACE pour l'année 2011.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Il s'agit de la même chose pour la SO SPACE, donc qui s'oppose à cette délibération, qui s'abstient ? Alors, tout le monde s'abstient ? Alors là c'est pareil : le problème, c'est que quand les gens ne sont pas sur le même rang, ils ne voient pas ce qu'ils font. Alors, Monsieur THEBAULT, est-ce que vous faites comme vos collègues ou ...

Jérôme BALOGÉ

On n'est pas au vote, on est au débat.

Madame le Maire

Oui sur la SO SPACE je suis passée au vote. Ha, non, non, vous avez levé deux mains et vous étiez en train de voter. Je vous connais un peu, Monsieur BALOGÉ ! Allez-y !

Jérôme BALOGÉ

Pas tant que ça, Madame le Maire, vous avez beaucoup de choses à apprendre me concernant. J'aimerais profiter de ces rapports, alors il y a des questions budgétaires qui se posent, les chiffres sont assez éloquents mais il y a des questions sur lesquelles en tant qu'élus de l'opposition nous n'avons pas de réponses et ces rapports sont le moment opportun pour les obtenir. Nous sommes inquiets de la gouvernance de la SO SPACE, considérant qu'il y a eu une évolution importante du périmètre des concessions et également de la gouvernance puisque nous avons, enfin vous avez, adopté un statut de P.D.G. à la tête de cette SO SPACE, vous avez recruté un Directeur Général Délégué qui est parti au bout de cinq mois, le même P.D.G. de façon assez brutale a laissé la place tout en restant au Conseil d'Administration à un autre P.D.G., nous aimerions connaître le pourquoi du comment et savoir à quoi rime cette variation à la tête de la SO SPACE et puis j'ai quelques autres questions mais cette première déjà mériterait une réponse en elle-même donc je m'arrête pour le moment ici.

Madame le Maire

Je vais répondre brièvement, Monsieur BALOGÉ, puisque ce qui s'est passé à la tête de la SO SPACE était prévu, nous l'avons dit lorsque Monsieur Pascal DUFORESTEL est devenu Président Directeur Général de la SO SPACE, c'était prévu pour un temps déterminé dans une mission particulière et donc il a rempli sa mission, il a lancé la SO SPACE et le Président a été changé. Nous avons recruté un Directeur et pendant la période d'essai, comme il se produit avec un certain nombre de fonctionnaires, il se trouve que cette personne n'a pas répondu aux objectifs et à la mission qu'on lui demandait de mener à bien donc avant la fin de la période d'essai, nous lui avons dit que voilà, il ne convenait pas, ça arrive tous les jours dans les collectivités, Monsieur, je ne sais pas où vous travaillez mais je pense que vous ignorez beaucoup de choses ! Non, non, non, non ! Je trouve quand même que ne pas savoir qu'il y a toujours une période d'essai durant laquelle nous pouvons effectivement dire à la personne, si elle ne convient pas, qu'elle doit s'en aller et heureusement que nous avons cette possibilité, voilà, ce n'est pas aujourd'hui quelque chose d'extraordinaire, il vaut pouvoir demander à quelqu'un de s'en aller plutôt que de le garder sans pouvoir

ensuite lui dire qu'il ne fait pas l'affaire. Donc voilà, c'est en toute transparence et donc c'est tout ce que je voulais dire. Oui, vous faites quel salut, là ? Monsieur ! Mais, non mais !

Jérôme BALOGE

Non mais ça, je trouve ça plus que déplacé, si je l'interprète correctement. Je trouve ça vraiment choquant. Non, mais il y a des limites à tout, surtout à une certaine heure du soir ! Oui ! Oui ! Non, mais ! Donc à partir de là, je veux dire le Président Directeur Général c'est Monsieur POIRIER, il conserve le cumul Président et Direction Générale, jusqu'à quand ? Parce que la question du cumul de fonctions se posait, outre celle propre au titulaire auparavant, et vous nous informez du départ, comme ça, de ce Directeur Général Délégué, nous sommes au Conseil municipal, nous avons quand même un financement important apporté à la SO SPACE comme on l'a vu à travers quelques délibérations et puis à travers celle-ci, j'aimerais connaître les raisons véritables qui ont fait que le Directeur Général Délégué a été débarqué.

Madame le Maire

Une question le droit du travail fait que nous pouvons, dans la période d'essai, parce que la personne ne convient pas, lui demander de partir ! C'est du droit privé, je ne vois pas au nom de quoi, moi je veux bien qu'on licencie un jour Monsieur BALOGE et qu'on aille crier sur les toits que Monsieur BALOGE est ceci, je vous ai répondu tout à l'heure, je n'ai rien de plus à rajouter. Dans l'attente de recruter quelqu'un d'autre, Monsieur POIRIER est le Président Directeur Général et puis on continue comme ça, ça n'a strictement rien d'étonnant, de surprenant enfin bon je ne vois pas pourquoi et comment vous insistez de cette façon-là, allez recommencez, oui, d'accord, levez le doigt comme il faut...

Jérôme BALOGE

J'entends cette remarque, la seule chose c'est que la SO SPACE c'est tout de même une société d'économie mixte qui a son ancienneté via la SOPAC mais qui a aussi sa nouveauté par l'extension de ses activités donc il y a quand même un changement rapide à la fois et de P.D.G. et de Directeur Général Délégué, qui est quand même inquiétant. Donc, j'entends qu'on n'a pas de réponse plus globale sur l'avenir et que vous continuez et qu'on ne sait pas trop quand est-ce qu'on aura un Directeur Général Délégué, on pense que le P.D.G. va rester avec les deux fonctions longtemps, je voudrais savoir, je ne sais pas, je présume, je ne peux que présumer parce que je n'ai pas les informations. Et d'autre part, dans les effectifs tels qu'ils nous sont présentés dans le rapport il y a 14 personnes. Est-ce que le P.D.G. est compris désormais comme personnel ou est-ce qu'il est compris comme élu extérieur, Comment est-il pris en compte dans les équivalents temps pleins ?

Christophe POIRIER

L'effectif de 14, c'était effectivement avant l'extension du périmètre et le passage à la multi-activité, puisque là nous sommes sur le rapport pour l'activité 2011. S'agissant du changement de gouvernant, je ne vais pas y revenir parce qu'on l'a abordé précédemment. Sur le passage à la multi activités et aux enjeux que doit servir aujourd'hui la SO SPACE, je crois que ça a fait l'objet de longs débats aussi, je veux bien y revenir à cette heure tardive, mais clairement la SO SPACE a pris un tournant en 2011/2012

qui l'a conduit, à, comment dirais-je, aller sur des voies qu'empruntent de plus en plus les entreprises publiques locales, c'est-à-dire la voie de la multi activités pour entre autres développer des synergies, mutualiser, vous avez souvent ce terme là à la bouche et grand bien vous en fasse mais voilà ça sert aussi à ça la multi activités, dans les SEM de gestion notamment, à faire de la mutualisation et à développer des synergies. Nous sommes sur de la gestion d'équipement d'événementiel, nous allons probablement, je ne sais pas à quelle échéance, candidater à la DSP sur la gestion du Parc, il y a clairement des synergies à trouver entre l'Acclameur et le Parc, voilà, et vous comprenez bien que par rapport à tous ces enjeux il nous faut avoir une équipe de direction qui soit à la fois complètement en phase sur ces enjeux et qui ait les compétences qui vont bien. Voilà ! Donc, sur ce qui s'est passé avec le Directeur Général Délégué, effectivement, ça ne suscite pas d'autre commentaire de ma part, nous n'avons pas à étaler, entre guillemets, sur la place publique ou ailleurs, pour le respect que l'on doit à sa personne et je n'ai jamais souhaité le faire. Ce que j'ai rendu public, c'est la décision lorsqu'elle a été prise et actée définitivement et que cette personne avait effectivement quitté l'entreprise, et de dire que, de fait, le recrutement de son successeur se poursuivait. Voilà, nous sommes en cours de recrutement pour doter la SO SPACE d'une DG et s'agissant de ma propre position à terme, comme c'était le cas pour Monsieur DUFORESTEL, je reviendrai, je l'ai dit et je le redis ce soir s'il en est besoin, à une présidence, entre guillemet, simple. Nous allons donc procéder à ce recrutement, il faut que la personne puisse s'installer dans son poste et puis on reviendra à un mode de gouvernance type Présidence et Direction Générale.

Madame le Maire

Merci, d'autres commentaires, des oppositions, des abstentions ? Alors, c'est quoi ? Opposition, abstention ? Abstention ? D'accord merci. Dernière délibération, Madame GRAVAT.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012

Délibération n° D-2012-635

Direction de Projet Agenda 21

**BIODIVERSITÉ - EAU - INVENTAIRE COMMUNAL
DES ZONES HUMIDES - ANNULE ET REMPLACE LA
DÉLIBÉRATION D-2012-430
DU 17 SEPTEMBRE 2012**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 17 septembre 2012, le Conseil municipal a adopté la délibération D-2012-430. Il vous est proposé de la remplacer par la présente délibération.

Considérant l'objectif 6 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement,

Considérant la stratégie niortaise de développement durable adoptée à l'unanimité au Conseil municipal le 16 décembre 2011,

Considérant l'orientation stratégie et de l'Agenda 21 « Cultiver le cadre de vie », et les objectifs 2.1 « Contribuer à un aménagement durable du territoire », 2.2 « Favoriser la Biodiversité »,

Considérant que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, et par voie de conséquence le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SAGE SNMP) imposent aux communes constituant leurs bassins versants, dont Niort fait partie, de réaliser un inventaire communal des zones humides afin de renforcer la protection de ces milieux,

La Ville de Niort programme la réalisation d'un inventaire des zones humides du territoire communal. Cet inventaire se devra de respecter le protocole défini et validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP le 1^{er} juin 2010, conformément à la mesure 4G du SAGE.

Ce protocole consiste en :

- la pré localisation des zones humides sur le territoire communal,
- la réalisation d'inventaires de terrains pour caractériser les zones humides,
- la cartographie des zones humides et la caractérisation des Zones Humides d'Intérêt Environnemental particulier (ZHIEP), pour lesquelles un programme d'actions sera défini et mis en œuvre de façon contractuelle avec les acteurs concernés, et des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE), sur lesquelles des servitudes d'utilité publique par arrêté préfectoral sont prévues pour garantir leur préservation,
- l'animation d'un groupe d'acteurs locaux représentatifs des usagers de ces zones humides.

La Ville de Niort confie à l'IIBSN la réalisation de cet inventaire via les modalités définies dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- rapporter la délibération n°2012-430 du 17 septembre 2012 ;
- valider le lancement de l'inventaire communal des Zones Humides ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'IIBSN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à régler le coût de l'inventaire, le montant estimatif de la dépense hors subvention étant évalué à 15 000 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nicole GRAVAT

Il s'agit de permettre à Madame le Maire de signer une convention avec l'I.I.B.S.N. pour réaliser un inventaire communal des Zones Humides dont le rôle a enfin été reconnu pour la biodiversité.

Madame le Maire

Je vous remercie. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Eh bien je vous remercie, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes en famille, entre amis et de revenir à la rentrée en pleine forme, sans crise de foie et visiblement, nous allons passer le 21 décembre sans problèmes. Au revoir.

PROCES-VERBAL